



Le rapport _____
Climat & Nature 2023
de La Banque Postale

aligné avec les recommandations de la
Task Force on Climate-related Financial
Disclosures (TCFD) et de la Task Force on
Nature-related Financial Disclosures (TNFD)



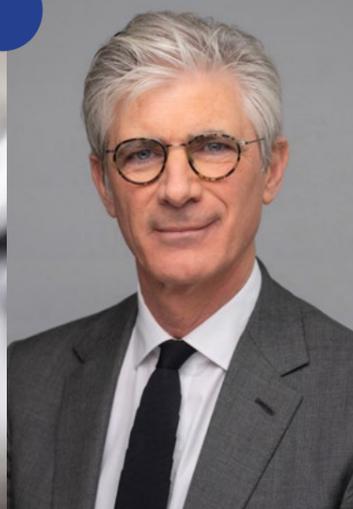
Sommaire

Gouvernance de La Banque Postale	4
1. Présentation générale du Groupe La Banque Postale	6
2. Des enjeux climat et nature pleinement intégrés à la gouvernance de La Banque Postale	12
3. L'évolution des pratiques de reporting à La Banque Postale	20
Stratégie de La Banque Postale	22
1. Biodiversité et climat : un même combat pour préserver la planète	24
2. Pourquoi agir ?	30
3. Comment La Banque Postale a décidé d'agir	32
4. Des engagements forts envers la société et les clients	60
5. Une participation active aux initiatives de place	74
6. Une stratégie climatique intégrée dans le dispositif d'appétit au risque de La Banque Postale	76
Identification et gestion des risques climat et nature	78
1. La Banque Postale intègre le risque ESG au processus global de gestion des risques	80
2. La Banque Postale identifie et cartographie les risques liés au climat et à la nature	84
3. Les risques climatiques et nature sont des facteurs aggravants des risques métiers	88
4. Les processus de gestion des risques liés au changement climatique et à la nature	96
Indicateurs et objectifs de La Banque Postale	102
1. Des indicateurs et des objectifs sur le climat	104
2. Des indicateurs et des objectifs sur la nature	122
Regarder vers l'avenir	148
Glossaire	154
Annexes	156

Gouvernance de La Banque Postale

Les points clés

- 1 La Banque Postale est une banque publique construite autour d'un modèle unique de banque citoyenne.**
L'État a confié à La Poste une mission d'intérêt général d'accessibilité bancaire. C'est grâce à La Banque Postale que le groupe La Poste assure cette mission selon un principe d'« universalité ».
- 2 Entreprise à mission depuis 2022, La Banque Postale a fait de son socle citoyen le moteur de sa performance au service de la transition juste.**
3 objectifs environnementaux et sociaux sont inscrits dans ses statuts juridiques, 14 indicateurs permettent de les suivre.
- 3 Les instances de gouvernance au plus haut niveau de La Banque Postale sont toutes impliquées dans les stratégies climat et nature du groupe.**



Première banque commerciale française, « Early Adopter¹⁾ » de la TNFD, La Banque Postale s'engage à mieux mesurer l'impact de ses activités sur le vivant. Notre objectif est de comprendre de manière approfondie les risques liés à la perte de biodiversité et de les intégrer au même titre que les risques climatiques à nos décisions financières. C'est une véritable fierté d'avancer ensemble sur ce sujet majeur !

STÉPHANE DEDEYAN
Président du Directoire de La Banque Postale

Présentation générale du Groupe La Banque Postale

La Banque Postale, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, est la société mère du groupe La Banque Postale.



L'activité de La Banque Postale est organisée autour de 4 métiers :

- 1 **Bancassurance France** regroupant les activités banque de détail de La Banque Postale, les filiales domestiques d'assurance de biens et de personnes sous l'entité CNP Assurances Holding (dit groupe CNP Assurances dans le présent document) ou encore La Banque Postale Consumer Finance ;
- 2 **Bancassurance internationale** constitué des activités d'assurance à l'international au travers du groupe CNP Assurances, notamment au Brésil, en Italie et en Irlande ;
- 3 **Banque de Financement et d'Investissement** regroupant les activités destinées aux entreprises, au secteur public et économie sociale, aux institutions financières et à la clientèle institutionnelle, ainsi que les activités de marché et de financements spécialisés ;
- 4 **Banque patrimoniale et gestion d'actifs** regroupant les activités de banque privée avec Louvre Banque Privée et de gestion d'actifs au travers de LBP AM et ses filiales, Tocqueville Finance et La Financière de l'Échiquier.

La Banque Postale s'est développée sur la base d'un modèle multipartenarial, forte des valeurs de confiance, d'accessibilité et de proximité du groupe La Poste et bénéficiant dès lors d'un positionnement unique et original sur le marché français. Ainsi, La Banque Postale privilégie dans sa stratégie commerciale des produits simples et abordables, adaptés aux besoins de sa clientèle.

Ce rapport climat & nature se focalise sur les activités de financements et d'investissement de La Banque Postale SA.

L'ensemble du groupe La Banque Postale est pleinement mobilisé en faveur de la lutte contre les changements climatiques et de la protection de la nature.

EN MATIÈRE DE CLIMAT,

la Banque et ses filiales, en premier lieu desquelles CNP Assurances, LBP AM et Louvre Banque Privée, sont engagées à progressivement aligner leurs activités sur l'Accord de Paris pour le climat. Ainsi, si La Banque Postale s'est engagée auprès de la Science Based Target initiative et la Net Zero Banking Alliance, CNP Assurances a défini des engagements dans le cadre de la Net Zero Asset Owner Alliance, et LBP AM vis-à-vis de la Net Zero Asset Managers Initiative. En raison de métiers et de compositions de portefeuilles très différentes d'une part, et d'un accès à des données de qualité inégale d'autre part, chaque entité dispose de leviers à activer qui lui sont propres pour parvenir, à terme, à atteindre l'état de « zéro émission nette ».

EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ,

des premières obligations réglementaires se sont imposées aux gestionnaires d'actifs et aux assureurs au travers de l'article 29 de la loi Energie Climat. Ainsi, CNP Assurance, LBP AM et Louvre Banque Privée ont commencé à mesurer leurs impacts et à proposer de premières mesures en faveur de la biodiversité, aussi bien d'un point de vue des politiques d'investissement que de la structuration de premières offres « biodiversité ». La Banque Postale, a quant à elle commencé ses premiers travaux de mesure des risques et des dépendances biodiversité en 2022, et les a poursuivis dans le cadre de cette publication, en mettant l'accent sur les activités de financement.

L'intégralité des engagements en faveur du climat et de la nature de CNP Assurances, LBP AM et Louvre Banque Privée sont documentés dans leurs publications respectives :

> **LBP AM** : [Rapport investissement responsable 2023](#)

> **CNP Assurances** : [Rapport investissement responsable 2023](#)

> **Louvre Banque Privée** : [Rapport article 29 Loi Energie Climat](#)

Historique

La Banque Postale est née le 31 décembre 2005 de la transformation juridique d'Efiposte, entreprise d'investissement créée en 2000 afin d'assurer la gestion financière des encours de dépôts à vue de La Poste, et de sa volonté de créer une filiale à statut bancaire ayant la capacité de porter dans son bilan la totalité des dépôts de la clientèle d'une part, et les crédits d'autre part.

En application de l'article 16 de la loi n° 2005-516 du 20 mai 2005, précitée, et de son décret d'application du 30 août 2005, La Poste, établissement public industriel et commercial (EPIC), a transféré à La Banque Postale, avec effet au 31 décembre 2005, l'ensemble des biens, droits et obligations de toute nature lié à ses services financiers, y compris les participations, à l'exception, le cas échéant, de ceux nécessaires aux activités qu'elle exerçait directement.

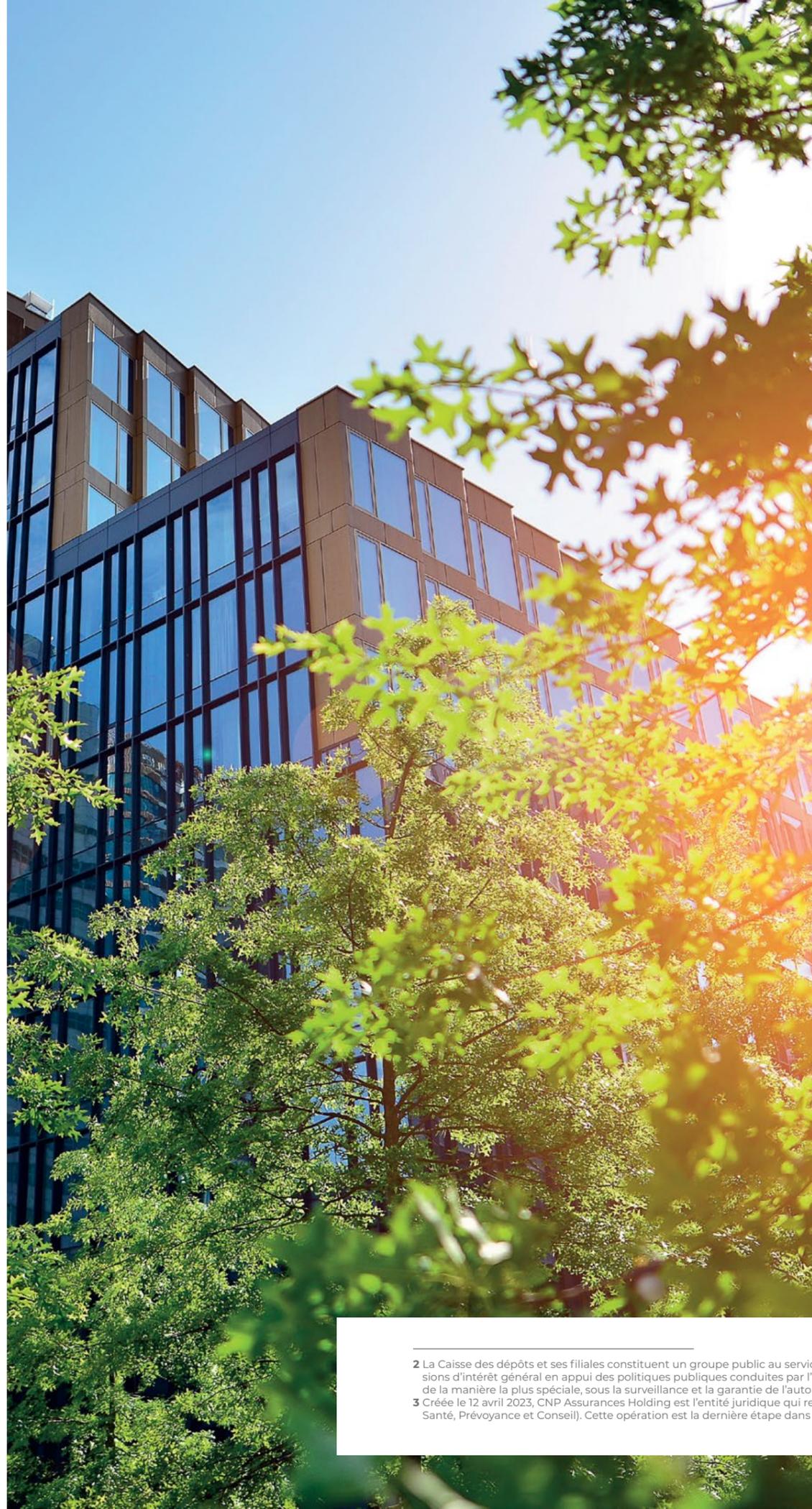
À la suite de ces opérations, La Poste détient la totalité du capital de La Banque Postale (à l'exception du prêt d'une action au Président du Conseil de surveillance).

La loi dite « postale » de 1990 et révisée en 2010 a confié à La Poste quatre missions de service public dont l'accessibilité bancaire, exercée par sa filiale La Banque Postale. En application de l'article L. 518-25-1 du Code monétaire et financier, cette mission est encadrée et précisée par deux conventions conclues avec l'État : le contrat d'entreprise entre l'État et La Poste (2018-2022) et la convention entre l'État et La Banque Postale (2021-2026).

À CE TITRE LA BANQUE POSTALE :

- 1 a l'obligation d'ouvrir gratuitement un Livret A à toute personne qui en fait la demande, selon un principe dit « d'universalité » ;
- 2 autorise la domiciliation sur le Livret A des versements relatifs aux prestations sociales et aux pensions des agents publics et des prélèvements relatifs au paiement des impôts et taxes, des quittances d'eau, de gaz et d'électricité et aux loyers HLM ;
- 3 autorise les retraits et dépôts sur le Livret A à partir de 1,50 €.

La Banque Postale est devenue entreprise à mission en 2022 à l'instar de sa maison mère La Poste. Ainsi, conformément à la loi Pacte, la Banque a inscrit dans ses statuts sa raison d'être, trois objectifs environnementaux et sociaux, et la constitution d'un comité de mission.



Actionnariat

Le groupe La Poste détient la totalité du capital et des droits de vote de La Banque Postale, à l'exception du prêt d'une action au Président du Conseil de surveillance. Il n'existe pas d'actionnariat salarié.

L'article 1^{er} de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 (modifiée) dispose que **le capital de La Poste est détenu par l'État et par la Caisse des Dépôts et Consignations, à l'exception du capital pouvant être détenu au titre de l'actionnariat des personnels.**

À la suite de la création en 2020 du grand Pôle financier public consistant au double rapprochement entre le groupe La Poste et la Caisse de Dépôts ⁽²⁾, d'une part, et de La Banque Postale et CNP Assurances, d'autre part, le groupe La Poste est détenu majoritairement par la Caisse des Dépôts (à hauteur de 66 %) et à hauteur de 34 % par l'État. Pour sa part, la Banque détient aujourd'hui 100 % de CNP Assurances Holding ⁽³⁾, entité qui rassemble l'ensemble des activités assurantielles du groupe et leurs entités juridiques.



² La Caisse des dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités territoriales et peut exercer des activités concurrentielles. Elle est placée, de la manière la plus spéciale, sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative (article L. 518-2 du Code monétaire et financier).

³ Créée le 12 avril 2023, CNP Assurances Holding est l'entité juridique qui regroupe CNP Assurances SA et les quatre filiales assurantielles de La Banque Postale (IARD, Santé, Prévoyance et Conseil). Cette opération est la dernière étape dans la construction d'un modèle de bancassureur complet, intégré, en France et à l'international.

La Banque Postale, filiale à 100 % au sein du groupe La Poste

En application de l'article 16 de la loi n° 2005-516 du 20 mai 2005 et de son décret d'application du 30 août 2005, La Poste, établissement public industriel et commercial (EPIC), a transféré à La Banque Postale, avec effet au 31 décembre 2005, l'ensemble des biens, droits et obligations de toute nature lié à ses services financiers, y compris les participations, à l'exception, le cas échéant, de ceux nécessaires aux activités qu'elle exerçait directement. À la suite de ces opérations, La Poste détient la totalité du capital de La Banque Postale. L'article 16 susvisé prévoit expressément que La Poste doit détenir la majorité du capital de sa filiale.

Les relations entre La Poste et la Banque sont très étroites. Elles s'exercent tant au travers de la gouvernance et des organes de direction que dans les relations commerciales. Ainsi, le Président du Directoire de La Banque Postale est Directeur général adjoint de La Poste et membre de son Comité exécutif. Le Président de La Poste est également Président du Conseil de surveillance de la Banque.

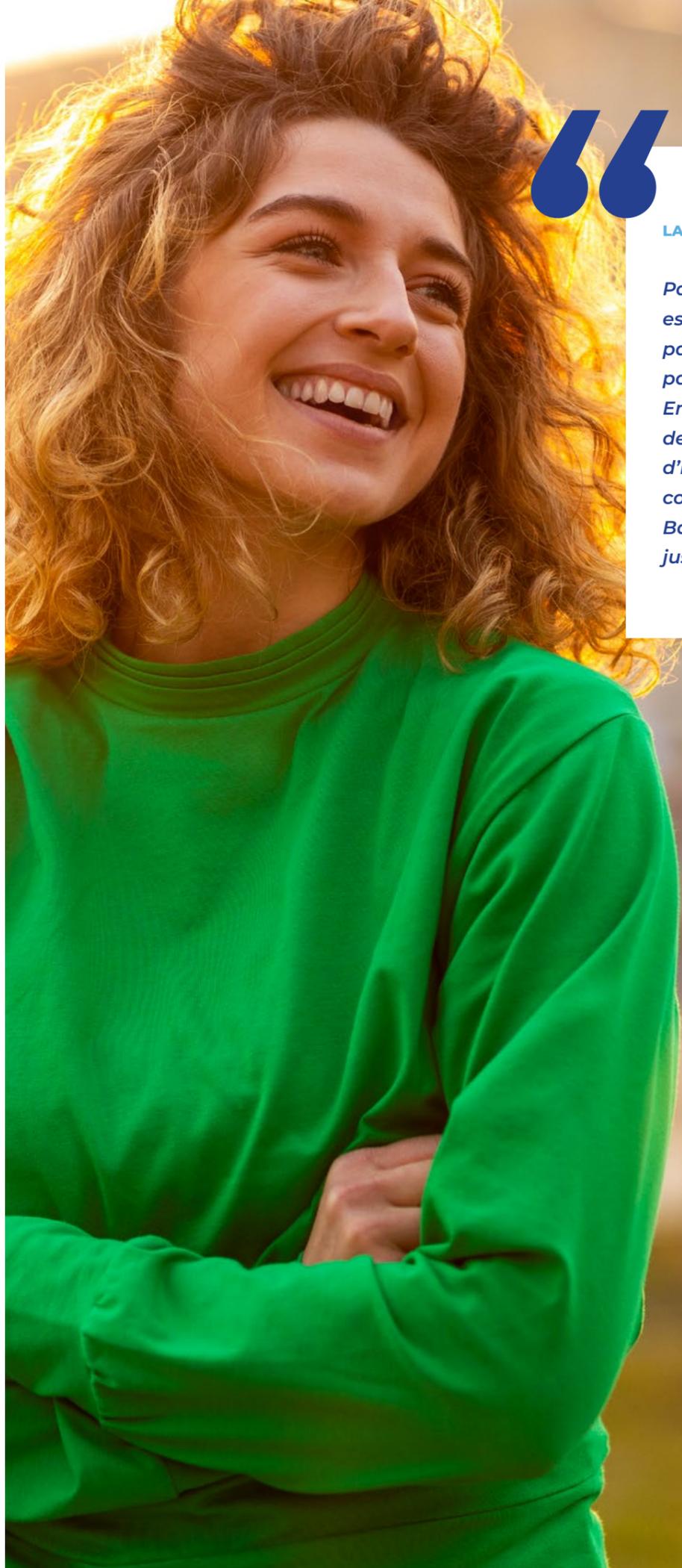
La Poste est le prestataire principal de La Banque Postale : elle met à disposition de la Banque des personnels agissant « au nom et pour le compte » de La Banque Postale. Différentes conventions ont été, à ce titre et en application de l'article 16 de la loi n° 2005-516 du 20 mai 2005, conclues entre La Poste et La Banque Postale.

En tant que filiale du groupe La Poste, La Banque Postale doit obtenir l'autorisation préalable du Conseil d'administration de La Poste pour réaliser certaines opérations telles que des acquisitions, prises de participations, cessions d'actifs, opérations de partenariat stratégiques, investissements ou désinvestissements significatifs.

La Banque doit demander une autorisation préalable pour tout emprunt réalisé ayant un impact significatif sur le bilan consolidé du groupe La Poste, à l'exception des opérations relevant du cours normal des affaires. Enfin, La Banque Postale est le banquier principal de La Poste. L'Agence des Participations de l'État (APE) représentant l'État, actionnaire du groupe La Poste, est également impliquée dans la gouvernance de la Banque via sa présence au Conseil de surveillance de La Banque Postale.

En tant que filiale du groupe La Poste, La Banque Postale doit obtenir l'autorisation préalable du Conseil d'administration de La Poste pour réaliser certaines opérations.

En 2022, La Banque Postale a adopté la qualité d'entreprise à mission, faisant ainsi de son socle citoyen le moteur de sa performance au service de la transition juste. Cette démarche s'inscrit en cohérence avec celle du groupe La Poste, devenu également entreprise à mission en juin 2021. Elle coïncide aussi avec celle du groupe Caisse des Dépôts – dont fait partie la Banque – grand aménageur public qui s'est engagé dans une contribution de 100 milliards d'euros d'investissement dans la transition écologique de la France d'ici à 2028.



LA RAISON D'ÊTRE DE LA BANQUE POSTALE A DONC ÉTÉ INTÉGRÉE À SES STATUTS :

Parce qu'elle est née avec une vocation citoyenne, La Banque Postale est convaincue qu'il n'y a pas de création de valeur durable sans partage, pas de dynamisme économique sans vitalité des territoires, pas de développement pérenne sans respect des limites planétaires. En proposant des services performants et accessibles, notre mission est de permettre à chacun de s'accomplir et de contribuer, par ses choix d'investissement et d'épargne, d'assurance et de consommation, à construire une société plus attentive à la planète et à ceux qui l'habitent. Banquier et assureur engagé, nous voulons œuvrer à cette transition juste, avec tous nos clients et tous nos collaborateurs.

L'adoption par La Banque Postale de la qualité d'entreprise à mission s'inscrit dans la continuité de son plan stratégique 2030, « La transition juste en action », et de la création de sa Direction de l'engagement citoyen en 2021. Elle constitue un véritable outil de gouvernance pour la Banque, au service de la transition juste.

LES TROIS OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX INSCRITS DANS LES STATUTS DE LA BANQUE SONT :

- 1 **transformer le modèle de bancassurance de La Banque Postale** par la culture de l'impact environnemental, social et territorial ;
- 2 **développer et promouvoir des produits et services** répondant aux enjeux environnementaux, sociaux et territoriaux ;
- 3 **faire progresser les meilleurs standards et les pratiques réglementaires de la bancassurance** par l'exemple de l'action de La Banque Postale.

La Banque nourrit un dialogue actif avec ses différentes parties prenantes, notamment via sa qualité d'entreprise à mission.

Des enjeux climat et nature pleinement intégrés à la gouvernance de La Banque Postale



Les questions du climat et de la nature sont depuis plusieurs années déjà pleinement intégrées dans le fonctionnement de la Banque, depuis les instances de gouvernance qui valident la stratégie, jusqu'aux collaborateurs, tous responsables de sa mise en œuvre opérationnelle ou de son pilotage. La Banque Postale s'appuie notamment sur les profils experts présents au sein de sa **Direction de l'engagement citoyen** et de sa **Direction des risques groupe**, mais aussi dans sa banque de financement et d'investissement. Enfin, un réseau d'ambassadeurs, composé des collaborateurs désireux d'agir en faveur de la transition juste dans le cadre de leur activité professionnelle, constitue un relais actif du déploiement de la stratégie de l'engagement citoyen auprès de l'ensemble des directions de la Banque.

En matière de formation, le Comité Exécutif et le Conseil de Surveillance ont participé en 2024 à la présentation détaillée de la stratégie de décarbonation de La Banque Postale. Plus de 5 000 collaborateurs ont participé à La Fresque du Climat à mi-novembre 2023 (vs. 2 170 à fin 2022). Par ailleurs, les collaborateurs ont accès à une formation sur les risques climatiques et environnementaux et à une formation sur la protection de la biodiversité. Plus spécifiquement, les équipes commerciales et les équipes risques ont accès à des formations spécifiques, en présentiel, sur l'analyse des enjeux climat et environnementaux dans le cadre de l'octroi de financements : plus de 150 personnes ont ainsi suivi une formation générique, ainsi que des formations sur des secteurs spécifiques dispensées par une équipe d'experts. Enfin, des expertises externes viennent également nourrir la stratégie environnementale de La Banque Postale, notamment les experts du Comité de mission, des organisations non gouvernementales, des académiques, ou encore des économistes.



Le Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance examine et valide les décisions et orientations stratégiques de La Banque Postale. Il s'est entouré de cinq comités spécialisés qui l'assistent dans ses travaux et préparent certaines de ses délibérations : le Comité des comptes, le Comité des risques, le Comité des nominations et de la gouvernance, le Comité des rémunérations ainsi que le Comité stratégique et de la RSE.

Le Conseil de surveillance veille à ce que ses membres disposent individuellement et collectivement des connaissances, des compétences et de l'expérience suffisantes pour remplir leurs fonctions. Pour ce faire, il s'appuie sur le Comité des nominations et de la gouvernance pour évaluer périodiquement l'équilibre et la diversité de ses membres, en tenant compte de la complémentarité des compétences techniques et de la diversité des expériences, afin d'enrichir les angles d'analyse et d'opinion sur lesquels l'organe de direction peut s'appuyer pour mener ses discussions et prendre ses décisions.

Les membres nommés dans les comités spécialisés du Conseil doivent également disposer des compétences et expériences adéquates pour assurer leurs missions au sein desdits comités. Pour s'assurer de la variété et de la complémentarité de leurs profils au regard des principaux attendus réglementaires, La Banque Postale a élaboré, sur proposition du Comité des nominations et de la gouvernance, une cartographie des compétences collectives des membres du Conseil. Celle-ci recense les 16 domaines de

connaissances devant être représentés en permanence au sein du Conseil pour lui permettre d'accomplir ses missions dans les meilleures conditions.

ONT AINSI ÉTÉ RETENUES :

- 1 **des compétences « fonctionnelles »** recommandées par les autorités bancaires européennes (notamment la connaissance des marchés bancaires et financiers, des exigences légales et réglementaires, du contrôle interne, de la planification stratégique, de la gestion des risques et de la conformité/LCB-FT) ;
- 2 **des compétences « sectorielles »** propres à refléter les quatre grands métiers de la Banque ;
- 3 **des compétences complémentaires** renvoyant, en particulier, à la maîtrise des enjeux liés à la RSE et à la transition juste. Sur les 15 membres du Conseil de surveillance, 10 disposent de compétences sur ces sujets.

Le Conseil de surveillance est régulièrement informé par le Directoire des stratégies de la Banque relatives à la lutte contre le changement climatique et à la préservation de la biodiversité. Le Comité stratégique et de la RSE ainsi que le Comité des risques éclairent le Conseil de surveillance sur ces thématiques climat et nature.

En 2023, le Comité stratégique et de la RSE et le Comité des risques se sont réunis 9 fois chacun.

Le Directoire

Le Directoire détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Le Directoire est l'instance de gouvernance la plus importante en matière de prise de décision relative au climat. La Direction de l'engagement citoyen, qui définit et pilote la stratégie climat de la Banque, est rattachée directement à son Président, et la Directrice générale des risques, de la conformité et du secrétariat général du conglomérat financier, également membre du Directoire, porte avec ses équipes la question du pilotage des risques climatiques.

Ces trois instances de gouvernance s'appuient sur l'expertise du Comité de mission et de deux Directions pour les éclairer en matière de changement climatique :

Le Comité de mission

Organe externe à composition paritaire, le Comité de mission de La Banque Postale compte 18 membres, dont 12 experts indépendants issus du monde économique, financier, académique et de la société civile.

Parmi ces experts, plusieurs disposent de connaissances solides en matière de climat. Le Comité de mission s'assure que les actions engagées contribuent effectivement aux objectifs sociaux et environnementaux que la Banque s'est fixés. Il se réunit à minima trois fois par an pour suivre l'évolution des 14 indicateurs de la Banque et évalue le plan d'action permettant l'atteinte de la cible. Il publie, sous le contrôle d'un organisme tiers indépendant (OTI), un rapport de mission qu'il présente chaque année devant le Conseil de surveillance pour rendre compte de ses travaux.

Le Comité de mission a aussi le rôle d'approfondir la stratégie d'engagement citoyen de La Banque Postale. Plusieurs groupes de travail ont été constitués au sein du Comité de mission pour approfondir certains axes prioritaires de réflexion, dont la participation à l'expansion des offres à impact de la Banque et un travail de recherche sur les actifs échoués de l'immobilier (c'est-à-dire les actifs dont la valeur diminue en raison des conséquences du réchauffement climatique).

Une Commission d'engagement citoyen émanant du Comité social économique (CSE) de La Banque Postale a été créée et se réunit deux fois par an. Cette Commission comporte quatre représentants du Comité de mission et quatre représentants du CSE désignés par celui-ci.

L'objectif est de partager les travaux du Comité de mission et de recueillir les commentaires des membres de la Commission.

Le Comité exécutif

Le Comité exécutif est composé des trois membres du Directoire et des onze responsables de pôles métiers, de fonctions centrales et de contrôle, dont la Directrice de l'engagement citoyen.

Le Comité exécutif est l'organe de pilotage de La Banque Postale. Il appuie le Directoire notamment en matière d'action commerciale. Il s'assure également du déploiement du plan stratégique, et de l'adéquation entre les engagements citoyens de la banque et le développement d'une offre de produits et de Services permettant d'accompagner la transition, notamment environnementale, de ses clients.



La Direction de l'engagement citoyen

Créée en mars 2021 pour engager la transformation citoyenne de la Banque, la Direction de l'engagement citoyen (DEC) est garante de la mise en œuvre de la qualité d'entreprise à mission.

À ce titre, elle est responsable de la définition des stratégies climat et biodiversité de La Banque Postale, en lien avec l'ADN postal et conformément aux orientations du plan stratégique. Elle assure la cohérence et la crédibilité de ces stratégies pour l'ensemble du groupe en vue de conforter l'engagement de La Banque Postale en faveur de la finance à impact. Ainsi, la DEC joue un rôle d'innovation dans la construction de l'offre et assure la cohérence d'ensemble en construisant les principes internes pour éviter tout risque réputationnel de greenwashing (validation par des organismes externes types labellisateurs ou SBTi, co-construction avec des ONG, revue par le Comité de mission, développement d'outils de qualification de l'offre citoyenne).

En tant que Direction experte, elle accompagne toutes les entités du groupe dans la mise en œuvre des trois objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans les statuts de la Banque. Elle accompagne le changement par la formation, en assistant les équipes commerciales dans le développement des nouvelles offres à impact, en intégrant la mesure de l'impact dans les différents process ou encore en animant la communauté des experts finance durable du groupe.

Et elle interagit avec les parties prenantes et porte la vision de La Banque Postale en externe : construire une relation de confiance avec les ONG, participer aux alliances et aux groupes de travail de place.

La DEC est directement rattachée au Président du Directoire de la Banque, et sa directrice est membre du Comité exécutif.

La Direction des risques groupe

La Direction des risques groupe est garante du respect du cadre de surveillance des risques de La Banque Postale, sous l'égide du Directoire et du Conseil de surveillance.

Elle a pour mission de décliner opérationnellement la stratégie d'appétit au risque de la Banque, de suivre l'évolution de son profil de risque et d'insuffler la culture risque auprès des métiers et des fonctions du groupe. Le Directeur des risques groupe est membre du Comité exécutif, et la Directrice générale des risques, de la conformité et du secrétariat général du conglomerat financier est membre du Directoire.

Tableau - Le rôle des instances et des Directions de gouvernance de La Banque Postale dans sa stratégie climat

Instances de gouvernance	Rôle et responsabilité liés à la stratégie climat et biodiversité	Périodicité des comités	Rémunération liée à des critères extra-financiers
Le Conseil de surveillance	Le Conseil de surveillance est régulièrement informé des risques climatiques et environnementaux et les intègre à sa prise de décision.	La stratégie climat est évoquée a minima deux fois par an . Les avancées du plan stratégique, qui intègre la stratégie climat, y sont présentées systématiquement. En complément, le Comité stratégique et de la RSE ainsi que le Comité des risques, qui éclairent le Conseil de surveillance sur le sujet du climat, se sont réunis chacun 9 fois en 2023.	Non applicable
Le Directoire	Le Directoire est l'instance de décision la plus importante pour les questions relatives au climat et à la nature. Il est juridiquement responsable des informations relatives aux conséquences sociales et environnementales de l'activité et aux engagements du groupe en faveur du développement durable. Il est responsable de tout engagement pris par la Banque, y compris les engagements liés au climat et à la nature.	Le Directoire examine et adapte les stratégies climat et nature sur la base des travaux réalisés par les experts du groupe au moins 2 fois par an .	40 % de la rémunération variable individuelle reposent sur des critères non financiers, dont 20 % sur des objectifs extra-financiers
Le Comité exécutif	Le Comité exécutif est l'organe de pilotage de La Banque Postale et appuie le Directoire, notamment en matière d'action commerciale. A ce titre, il s'assure de la mise en œuvre des engagements citoyens de la banque, et du développement d'une offre de produits et de services répondant aux enjeux de la transition juste. La Directrice de l'engagement citoyen et le Directeur des risques siègent au Comité exécutif.	Les sujets climat et nature ont été à l'ordre du jour du Comité exécutif au moins une fois par mois .	Applicable à tous les collaborateurs : • intérêt : 25 % de l'enveloppe déterminée en fonction de la performance extra-financière de La Banque Postale • rémunération variable individuelle : atteindre une part de 40 % à horizon 2030, basée sur l'atteinte d'objectifs extra-financiers.
Le Comité de mission	Le Comité de mission s'assure notamment que les actions engagées par la Banque répondent aux objectifs environnementaux et sociaux qu'elle s'est fixés. Il a également un rôle de conseil et porte un regard critique sur les propositions de la Banque en matière de lutte contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité.	Le sujet du climat est abordé à chaque réunion du Comité de mission : 3 fois par an minimum	Non applicable
La direction de l'engagement citoyen (DEC)	La DEC est responsable de la définition de la politique d'engagement citoyen. A ce titre, elle porte la stratégie en matière de changement climatique. La DEC impulse la transformation du Groupe pour que le prisme ESG et la notion d'impact infusent dans toutes ses entités opérationnelles. La DEC est ainsi en interaction avec l'ensemble des métiers et des directions et se tient à leur service pour les accompagner dans l'intégration des enjeux climat et biodiversité.	Le choix a été fait de ne pas développer de comitologie dédiée aux sujets d'engagement citoyen, et donc au climat, mais plutôt de s'assurer qu'ils soient pleinement intégrés dans la comitologie existante. Toutefois, en tant que direction portant l'expertise sur la thématique du climat, le sujet est abordé au minimum toutes les deux semaines lors des réunions ou des comités de direction .	Applicable à tous les collaborateurs : • intérêt : 25 % de l'enveloppe déterminée en fonction de la performance extra-financière de La Banque Postale • rémunération variable individuelle : atteindre une part de 40 % à horizon 2030, basée sur l'atteinte d'objectifs extra-financiers.
La direction des risques Groupe (DRG)	La DRG est responsable de la définition et de la mise en œuvre d'un dispositif de gestion des risques climatiques conforme aux attentes réglementaires et aux pratiques de place. Ce dispositif intègre l'identification, la mesure, la gestion et la surveillance de cette thématique de risque et s'inscrit pleinement dans la politique de maîtrise des risques du groupe	Comité de Pilotage des Risques Groupe : 1 fois par mois .	Applicable à tous les collaborateurs : • intérêt : 25 % de l'enveloppe déterminée en fonction de la performance extra-financière de La Banque Postale • rémunération variable individuelle : atteindre une part de 40 % à horizon 2030, basée sur l'atteinte d'objectifs extra-financiers.
Les directions opérationnelles et les fonctions support	Les Directions opérationnelles et les fonctions support sont chargées de la mise en place opérationnelle du plan stratégique et de la gestion des risques au niveau de leurs activités.	/	Applicable à tous les collaborateurs : • intérêt : 25 % de l'enveloppe déterminée en fonction de la performance extra-financière de La Banque Postale • rémunération variable individuelle : atteindre une part de 40 % à horizon 2030, basée sur l'atteinte d'objectifs extra-financiers.

Le Réseau des ambassadeurs

Lancé en septembre 2022, le réseau des ambassadeurs de la transition juste pensé par La Banque Postale permet un relais actif du déploiement de la stratégie de l'engagement citoyen auprès des collaborateurs.

Un premier cercle d'ambassadeurs est composé de 107 collaborateurs présents dans l'ensemble des Directions et des filiales de la Banque. Ils ont été sélectionnés au regard de leur métier et de la façon dont, à travers leur fonction, ils traitent des sujets RSE.

Ce sont des relais actifs dans leur Direction sur la mise en œuvre des objectifs de l'entreprise à mission. Ils ont accès à ce titre à des formations spécifiques (conférences, certification AMF Finance durable, formations, veille, accès à des ressources de niveau expert). Un second cercle, plus large, intègre tous les collaborateurs désireux d'agir en faveur de la transition juste dans le cadre de leur activité professionnelle.

Parmi eux, des membres de communautés déjà existantes et déjà engagées en matière de RSE, tels que les correspondants RSE, plus d'une centaine de collaborateurs répartis sur l'ensemble du territoire, principalement dans les Centres de la relation et de l'expérience client (CREC) ; les parrains et marraines de L'Envol, engagés auprès des jeunes du programme en faveur de l'égalité des chances ; les contributeurs au reporting extra-financier ; les participants au dispositif fonds Impact carbone et biodiversité. Leur objectif commun est de promouvoir l'engagement citoyen au sein de La Banque Postale, afin que tous les collaborateurs deviennent acteurs et ambassadeurs à leur tour.

Des temps dédiés permettent aux ambassadeurs de la transition juste de participer à des groupes de travail où ils échangent sur leur façon de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'entreprise à mission, leur façon d'animer, sur leurs bonnes pratiques et les actions qu'ils ont mises en place en local.



L'évolution des pratiques de reporting à La Banque Postale

Vers une prise en compte intégrée des sujets environnementaux



Après être devenue une des premières banques françaises à avoir adopté la qualité d'entreprise à mission en février 2022, La Banque Postale a publié l'année suivante son premier rapport climat, suivant les recommandations de la Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). Ce rapport a permis de mettre en avant l'intégration des enjeux climat au cœur de la gouvernance et de la stratégie de la Banque. En parallèle, de premiers travaux ont été réalisés afin d'évaluer l'empreinte sur la biodiversité des portefeuilles de prêts immobiliers.

En 2023, dans le prolongement des travaux précédents, une analyse complète des risques liés à la nature a été menée sur une partie des financements de La Banque Postale, en suivant les recommandations de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD), le pendant de la TCFD sur les enjeux liés à la nature.

Les recommandations de la TNFD fournissent aux entreprises et aux institutions financières un cadre de gestion et de reporting des risques permettant d'identifier, d'évaluer et de gérer les enjeux liés à la nature. La Banque Postale s'est engagée parmi les « Early Adopters⁽⁴⁾ » de la TNFD, organisations ayant annoncé leur ambition d'aligner leur gouvernance, leur stratégie et leurs publications sur les sujets nature, conformément aux recommandations de la TNFD.

Ces travaux sur la nature ont été réalisés en parallèle des avancées de l'analyse sur le climat, permettant de traiter ces deux crises environnementales majeures d'une manière cohérente, et conduisant in fine à la réalisation de ce rapport intégrant pour la première fois les enjeux climatiques et de biodiversité.

En termes de périmètre, les travaux sur les enjeux climatiques portent essentiellement sur les activités de prêts immobiliers aux particuliers de la banque de détail et sur le portefeuille « Entreprises » de la banque de financement et d'investissement.

Afin de garantir une vision la plus complète possible des enjeux environnementaux, les analyses présentées dans ce rapport portent aussi bien sur les activités directes des financements que sur l'amont de leur chaîne de valeur. Quatre portefeuilles sont inclus : le portefeuille d'immobilier résidentiel, le portefeuille immobilier commercial, le portefeuille de financement aux entreprises et le portefeuille de financement au secteur public et économie sociale. Plus de détails sont donnés sur la couverture différenciée entre climat et nature, dans le chapitre « Comment La Banque Postale a décidé d'agir ». La composition sectorielle des portefeuilles de financement des entreprises et du secteur

public et économie sociale a en particulier été utilisée pour définir des secteurs prioritaires dans l'analyse des enjeux liés à la biodiversité, présentés dans le chapitre "Identification et gestion des risques climat et nature" (chapitre 3). Environ la moitié de l'encours du portefeuille de financement des entreprises, qui a le plus gros encours parmi les portefeuilles analysés, est dédié aux activités financières et d'assurance, ainsi qu'aux activités immobilières. Les principaux secteurs représentés dans le portefeuille de financement du secteur public et économie sociale sont, quant à eux, les activités immobilières et les activités d'administration publique générale.

Graphique - Impact climat et biodiversité des portefeuilles de financement de La Banque Postale au 31 décembre 2023

Expositions	Impact climat (données au 31/12/2023)			Impact biodiversité (données au 31/12/2023)		
	Emissions ktCO ₂ e	Encours couvert	Couvert par des trajectoires de décarbonation alignées sur l'Accord de Paris	Impacts statiques terrestres (MSA.km ²)	Score de dépendance critique (activités directes)	Encours couverts
Clientèle de détail						
Immobilier*	627 (6%)	74%	✓	160	100%	85%
Autres						
Etab. financiers						
Grandes**	9 097 (87%)	70%	✓	3 400	62%	97%
PME**	558 (5%)	24%	✓			
TPE**	19 (0,1%)	1%	✓			
FIM	64 (0,8%)	100%	✓			
FAP ENR	0	100%	✓			
Souverains						
SPES				620	58%	100%
Titrisation						
Autres***						
Total (Bilan + Hors-Bilan)	10 365	25%	21%	4 180		39%

Impact statique terrestre : cumul des impacts négatifs sur la biodiversité terrestre
Score de dépendance critique : part d'une activité dépendante de manière critique, i.e. non substituable, à au moins un service écosystémique

La suite de ce rapport présente donc les actions mises en place et celles à venir afin d'intégrer le climat et la nature dans la gouvernance et la stratégie de La Banque Postale, avant de détailler les résultats des analyses menées sur les risques liés à ces sujets.

4 Pionniers

* Hors portefeuilles WLP
 ** Hors FIM et FAP ENR
 *** Essentiellement titres de participation CNP

FIM : Financement de bien Immobilier Commercial
 FAP ENR : Financement d'Actifs et de Projets Energies Renouvelable
 SPES : Secteur Public et Economie Sociale



Climat et biodiversité sont deux faces d'une même pièce. Pour répondre aux défis environnementaux actuels, il est crucial d'avoir une vision intégrée des enjeux liés à ces deux dimensions. Le rapport climat & nature offre un double cadre permettant de traiter simultanément les questions climatiques et de biodiversité. Cela nous aide à développer une compréhension plus large et plus complète des impacts de nos activités et à mieux aligner nos stratégies de décarbonation avec les objectifs de préservation de la biodiversité.

ADRIENNE HOREL-PAGÈS
Directrice de l'engagement citoyen

Les points clés

- 1 Le plan stratégique 2021-2030 permet à La Banque Postale d'établir une vision de long-terme et d'intégrer pleinement les enjeux climat et nature dans sa stratégie. Il se décline en 3 piliers :**
 - > Positionner la Banque parmi les leaders de l'expérience client
 - > Réaffirmer l'ambition citoyenne au service de la transition juste
 - > Placer l'expérience collaborateur au cœur du plan stratégique
- 2 La Banque Postale a adopté en février 2022 la qualité d'entreprise à mission, faisant ainsi de son socle citoyen le moteur de sa performance au service de la transition juste.** Ses trois objectifs statutaires conduisent à une transformation progressive de son modèle, avec le développement d'une culture de l'impact et la création d'une offre de produits et de services permettant de rendre ses clients acteurs de cette transition.
- 3 La Banque Postale construit une stratégie résiliente face aux risques environnementaux depuis sa création, en 2006. La prise en compte du principe de double matérialité lui permet de :**
 - > Réduire son exposition aux risques climat et nature via des engagements ambitieux tels que ceux pris vis-à-vis de la Science Based Targets initiative (SBTi), de la Net Zero Banking Alliance (NZBA) et de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD).
 - > Réduire son impact sur l'environnement via une gamme d'offres citoyennes permettant d'accompagner la transition de ses clients (ex : prêts verts, prêts personnels à impact pour les particuliers, crédits à impact pour les personnes morales).

Stratégie de La Banque Postale

en matière de lutte contre le changement climatique et pour la protection de la biodiversité

- 4 La Banque Postale accompagne le financement vertueux des projets de ses clients en apportant une attention particulière :**
 - > À la construction de ses offres, en s'appuyant sur un outil d'éco-socio-conception appelé « Checklist ESG »⁽⁵⁾
 - > Et à l'octroi, via des méthodologies développées en interne, comme l'Indice d'Impact Global ou avec des principes d'intervention ambitieux, notamment sur les secteurs du charbon, du gaz, du pétrole et de l'aéronautique.
- 5 Pour tester sa résilience et renforcer sa stratégie climat, La Banque Postale a mené des analyses par scénario :**
 - > En s'engageant auprès de la Science Based Target initiative (SBTi) dès 2017 et en rejoignant la Net Zero Banking Alliance (NZBA) à sa création en 2021. La Banque a développé et publié des trajectoires d'alignement à +1,5 °C pour son périmètre opérationnel et pour une partie de ses portefeuilles. En 2021, elle devient l'une des premières banques au monde, et la première banque française, à avoir des trajectoires de décarbonation compatibles avec l'Accord de Paris validées par la SBTi.
 - > En participant aux exercices de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en 2021 et de la Banque centrale européenne (BCE) en 2022, La Banque Postale a initié l'analyse prospective des stress tests climatiques.
 - > Le pilotage de ces engagements climat nécessite l'intégration dans les systèmes des données climat d'une part, la construction d'outils d'autre part. Ces outils permettent de mettre en évidence des leviers de décarbonation, en orientant différemment les financements ou grâce à l'innovation produits. Ces travaux de mise en œuvre sont très conséquents et nécessitent une conduite du changement importante. Ils sont progressivement déployés dans le conglomérat de La Banque Postale.
- 6 La Banque Postale s'engage également en faveur de la biodiversité et s'est notamment engagé au sein du Finance for Biodiversity Pledge :**
 - > Une première mesure des impacts et dépendances des portefeuilles a été réalisée en 2022, sur les portefeuilles de crédits immobiliers à l'aide du Global Biodiversity Score.
 - > Cette analyse a été étendue à d'autres portefeuilles en 2023 et complétée par une analyse des localisations des financements et des zones à risque afin d'identifier les activités financées dans des zones ayant des enjeux nature, à l'occasion d'un exercice suivant le cadre de la Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD), initiative dont La Banque Postale est l'un des « Early Adopters ».
 - > La Banque Postale travaille au déploiement de la stratégie biodiversité de la Caisse des Dépôts et a publié en 2023 une Politique déforestation.

Biodiversité et climat : un même combat pour préserver la planète



Depuis sa création en 2006, La Banque Postale s'est définie comme une banque citoyenne au service de la société. L'adoption de la qualité d'entreprise à mission, en 2022, a renforcé la singularité de la Banque, en faisant de son socle citoyen le moteur de sa performance au service de la transition juste. Les enjeux « climat » et « nature », nativement intégrés à sa stratégie depuis plusieurs années sont aujourd'hui une composante forte de chacun des trois objectifs environnementaux et sociaux inscrits dans les statuts de la Banque :

- 1 Transformer le modèle de bancassurance de La Banque Postale par la culture de l'impact environnemental, social et territorial :** dans ses process de création d'offres comme dans la mesure des impacts qu'elles génèrent, la banque cherche à minimiser les impacts négatifs et à maximiser les impacts positifs sur l'environnement.
- 2 Développer et promouvoir des produits et services répondant aux enjeux environnementaux, sociaux et territoriaux :** avec son plan stratégique 2021-2030, la banque réaffirme son ambition au service de la transition juste et sa volonté d'accompagner l'ensemble de ses clients dans la transition écologique et énergétique en leur proposant des produits et services adaptés.
- 3 Faire progresser les meilleurs standards et les pratiques réglementaires de la bancassurance par l'exemple de l'action de La Banque Postale :** la Banque porte la volonté de transformer son modèle, mais aussi de bousculer les standards et les pratiques réglementaires, notamment en prenant des engagements forts et en s'investissant au sein de la communauté internationale pour faire face aux défis climatiques et ceux liés à la protection de la biodiversité.

Ces trois objectifs guident la stratégie de La Banque Postale en matière de lutte contre le changement climatique et de protection de la biodiversité. En 2021, par la voix de son Président du Directoire, la Banque a pris l'engagement ambitieux d'atteindre le « zéro émission nette » d'ici 2040, soit 10 ans avant les objectifs fixés par l'Accord de Paris, sous réserve que les États et les entreprises prennent les mesures nécessaires en ce sens. Le terme « zéro émission nette » fait référence à une réduction d'au moins 90 % des émissions de CO₂, et à la séquestration des émissions résiduelles.

Cette ambition « zéro émission nette » oriente les actions de la Banque et se matérialise au travers de trois axes :

- > **Un engagement à se décarboner en se basant sur des scénarios scientifiques,** et un alignement de toutes les actions en interne pour accompagner la transition bas-carbone sur le périmètre opérationnel comme sur celui des activités de financement et d'investissement ;
- > **Un engagement en faveur de la société et de ses clients,** notamment en matière de conception des offres et de mesure de leurs impacts ;
- > **Une participation active aux initiatives de place.**

2021 est également l'année où La Banque Postale a décidé de renforcer ses ambitions en faveur de la biodiversité avec la signature du Finance for Biodiversity Pledge.

Lancé en septembre 2020 à l'occasion du Sommet de l'Assemblée Générale des Nations Unies pour la biodiversité, le Finance for Biodiversity Pledge est une initiative mondiale regroupant 177 institutions financières et représentant 22 000 milliards d'euros d'actifs sous gestion. Cette alliance vise à restaurer et préserver la biodiversité à travers les activités d'investissement et de financement.

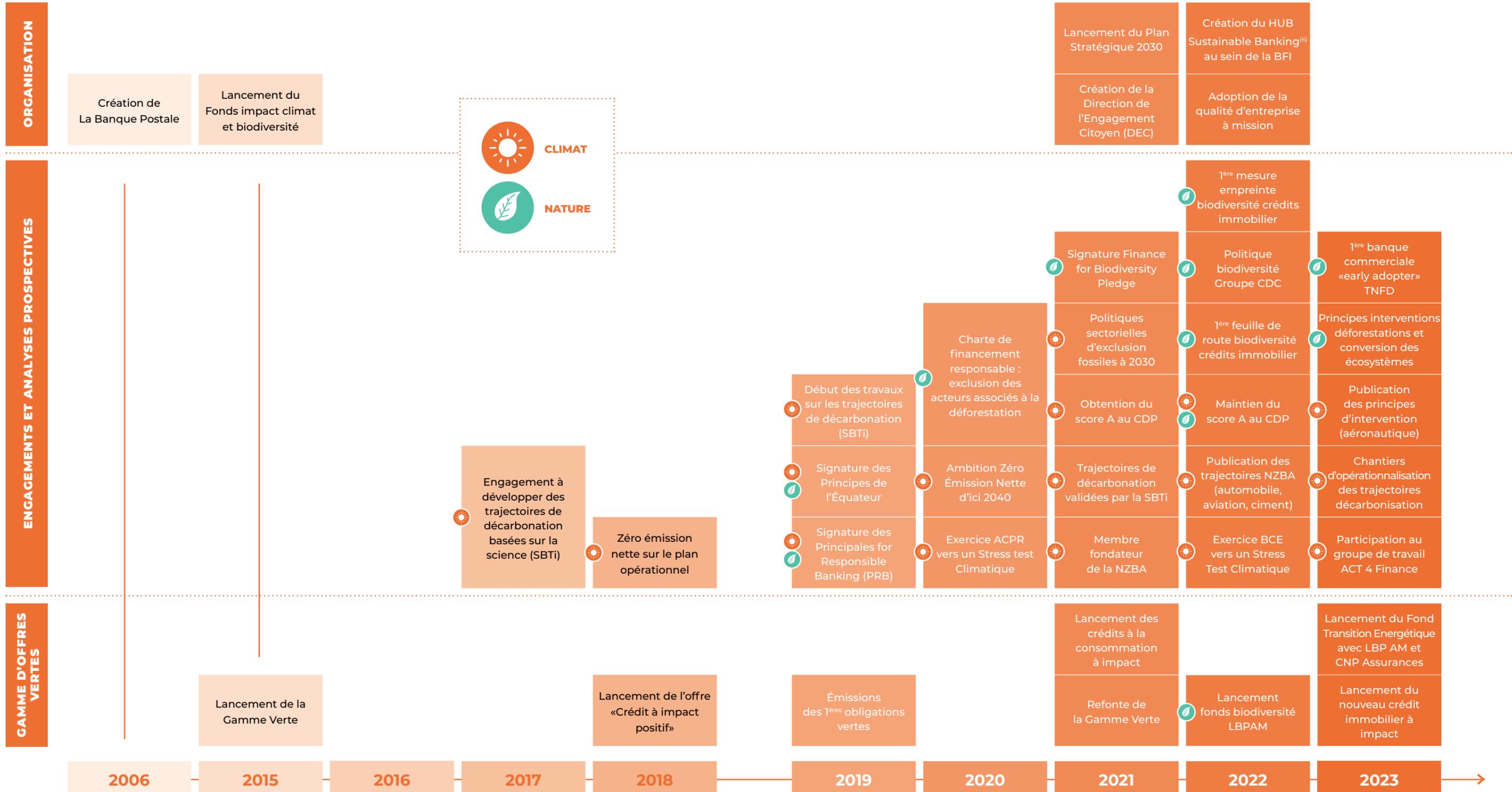
En signant le Finance for Biodiversity Pledge, La Banque Postale s'est engagée d'ici fin 2024 à :

- > **Collaborer et partager ses connaissances et méthodologies d'évaluation,** métriques liées à la biodiversité et approches de financement avec les membres du Pledge ;
- > **S'engager aux côtés des entreprises** pour réduire leurs impacts négatifs ;
- > **Evaluer l'impact positif et négatif sur la biodiversité des financements et investissements,** et à identifier les facteurs clés de sa dégradation ;
- > **Définir des objectifs pour augmenter les impacts positifs** et réduire les impacts négatifs sur la biodiversité ;
- > **Publier un reporting annuel.**

La Banque Postale a construit sa feuille de route biodiversité sur la base de ces engagements, avec l'ambition de rester pionnière dans cette démarche. Cette feuille de route lui permet aussi de répondre aux exigences des régulateurs, ainsi qu'aux engagements des politiques biodiversité du groupe Caisse des Dépôts et du groupe La Poste, qui figurent au cœur des enjeux de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP15 - décembre 2022).

D'ici 2040,
« zéro émission nette »
soit 10 ans avant les
objectifs fixés par
l'Accord de Paris

Chronologie de la stratégie climat de La Banque Postale



6 « Création du Hub Sustainable Banking au sein de la BFI » : l'équipe du Hub Sustainable Banking accompagne les projets à vocation sociale ou environnementale : conseil et structuration ESG des financements tels que les crédits à impact ou émission d'obligations vertes et sociales, en lien avec la stratégie RSE des entreprises clientes.

Les expert·e·s et scientifiques ne cessent de le rappeler : **crise climatique et crise de la biodiversité sont intimement liées, car elles s'amplifient mutuellement.**

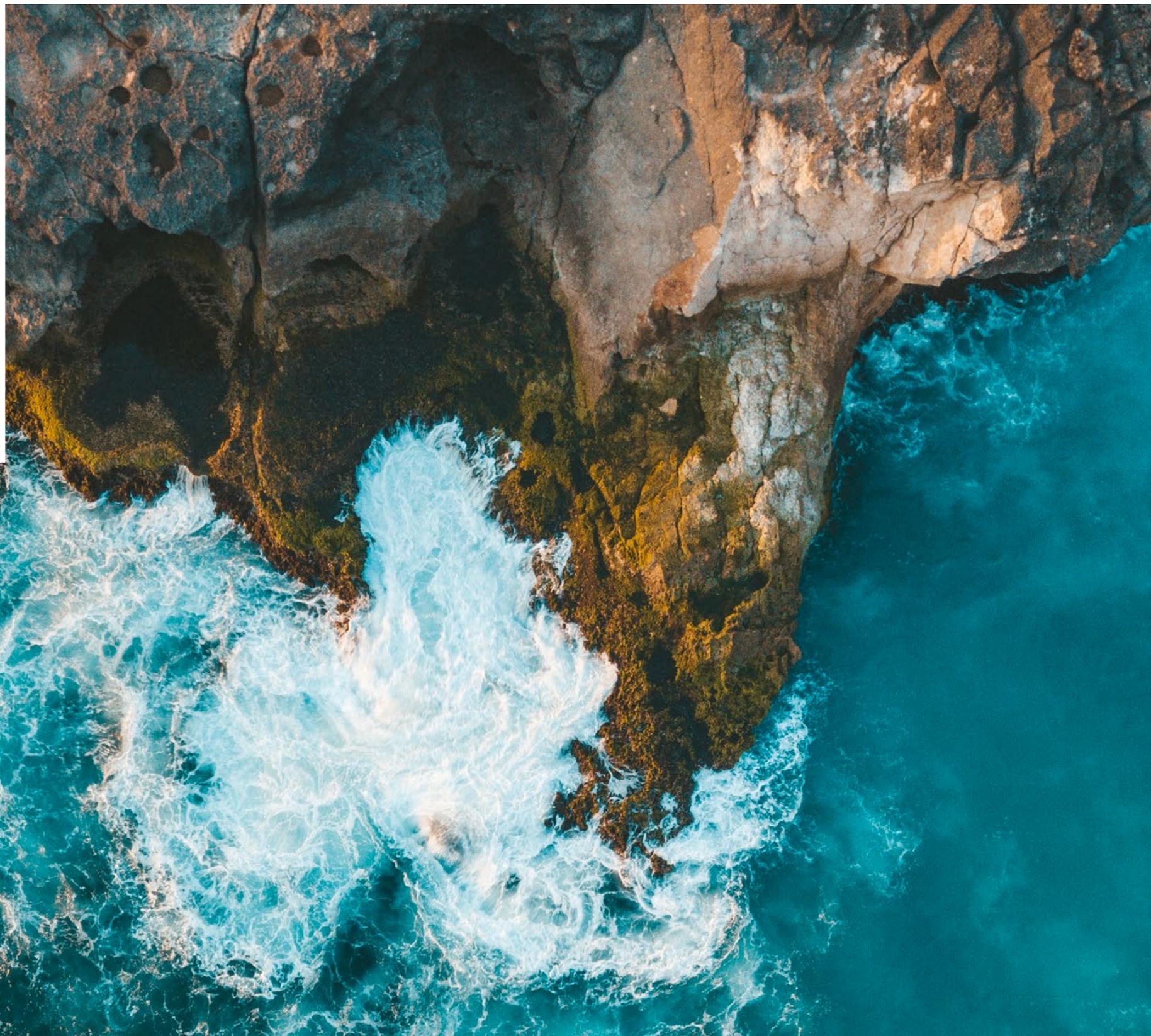
> **Si le réchauffement de la planète n'est pas limité à +1,5 °C d'ici 2050**

(aligné avec les recommandations de l'Accord de Paris sur le climat), il deviendra la principale cause de perte de la biodiversité.

> **Et la préservation de la biodiversité représente un levier majeur pour lutter contre le changement climatique.**

Elle favorise la séquestration des gaz à effet de serre (les écosystèmes naturels ont absorbé au cours des 10 dernières années 54 % des émissions de CO₂ liées aux activités humaines), permet à l'Homme de s'adapter et rend nos sociétés plus résilientes face aux événements météorologiques extrêmes (vagues de chaleur, inondations...).

Aujourd'hui la question de l'impact et des dépendances des entreprises à la biodiversité est encore trop peu traitée, contrairement aux émissions de CO₂, dont les leviers de réduction sont mieux maîtrisés par le secteur économique. Il est pourtant urgent et impératif d'agir pour pallier ces deux crises qui sont les deux faces d'une même pièce.



Pourquoi agir ?



Pour lutter contre le changement climatique

Le changement climatique est un défi qui impose aux organisations d'opérer les transformations nécessaires pour que leurs activités soient compatibles avec un monde bas-carbone.

À cette fin, elles ont besoin d'avoir une vision claire et détaillée de leur empreinte carbone, puis de se fixer des objectifs de décarbonation pertinents et de mettre en place des stratégies efficaces pour les atteindre.

Depuis sa création, La Banque Postale construit une stratégie résiliente face au changement climatique avec de multiples objectifs : réduire son impact sur l'environnement, réduire son exposition aux risques climatiques et accompagner ses clients dans leur transition vers un monde bas-carbone.

Pour préserver la nature

La nature décrit globalement l'ensemble du monde physico-chimique et des principes qui l'animent, notamment la « biodiversité » qui désigne, elle, la fraction vivante, c'est à dire l'ensemble des êtres vivants dans toute leur diversité (diversité d'espèces, diversité génétique), ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Si les activités économiques dépendent de la biodiversité, elles sont en même temps les premières causes de son déclin.

La biodiversité est importante pour les acteurs économiques et financiers, car elle leur rend des services qualifiés d'« écosystémiques ». On en distingue plusieurs types :

- > **Services d'approvisionnement** en nourriture, matières premières... ;
- > **Services de régulation** : maintien de la qualité de l'air ou de l'eau, contrôle de l'érosion, régulation climatique... ;
- > **Services culturels** : valeur symbolique / spirituelle, tourisme et activités récréatives ;
- > **Services support** soutenant toutes les fonctions écologiques : photosynthèse, protection des habitats...

Ces services sont complétés par l'approvisionnement par la nature de ressources abiotiques, telles que l'eau ou les minéraux.

La dégradation de la nature et la perte de biodiversité, qui résultent entre autres de la surexploitation des ressources naturelles, du changement climatique ou de la pollution, réduisent d'autant la fourniture de ces services écosystémiques et vont peser de plus en plus lourd sur les acteurs économiques.

La dégradation de ces services écosystémiques et ressources abiotiques génère des risques que l'on appréhende progressivement.

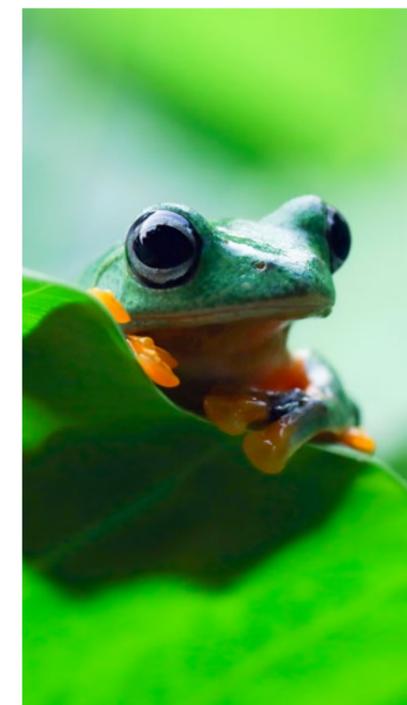
La dégradation de la nature et la perte de biodiversité sont à l'origine de deux grandes catégories de risques :

- > **Les risques physiques** : ces risques sont directement liés au déclin des services écosystémiques et ressources abiotiques (arrêt de la disponibilité de biens naturels, dégradations dues à des catastrophes naturelles...);
- > **Les risques de transition** : ce sont les risques que courent les acteurs dont l'activité devra évoluer pour prendre en compte les changements visant à empêcher la dégradation de la nature ou à la restaurer (politiques publiques, lois, changement de préférences des consommateurs ou changements technologiques).

La dégradation de la nature va peser de plus en plus sur les acteurs économiques.

La majorité des secteurs économiques est dépendante de la biodiversité et des services qu'elle fournit. Elle est donc soumise aux risques physiques liés à la perte de biodiversité.

L'exposition des entreprises aux risques physiques liés à la nature expose également le secteur financier à ces mêmes risques. Cela est déjà visible pour le système financier français : selon une étude menée par la Banque de France⁽⁷⁾ en 2021, **42 % du montant des actions et obligations détenues par des institutions financières françaises sont émis par des entreprises qui sont fortement** ou très fortement dépendantes d'au moins un service écosystémique.



⁷ Bulletin de la Banque de France 237/7 - SEPTEMBRE-OCTOBRE 2021 > voir le document

Comment La Banque Postale a décidé d'agir

01 En construisant une stratégie
climat résiliente



L'engagement de La Banque Postale en faveur du climat s'inscrit dans une approche basée sur la science et se matérialise par la définition de trajectoires de décarbonation et d'alignement sur l'Accord de Paris, dans le cadre de deux initiatives de référence : la Science Based Targets initiative (SBTi) et la Net Zero Banking Alliance (NZBA).

En utilisant des analyses par scénarii

Au-delà des scénarii scientifiques utilisés dans le cadre de la fixation d'objectifs et de trajectoires de décarbonation et d'alignement sur l'Accord de Paris (scénarii « IPCC Special Report on Global Warming of 1.5°C (SR15) », IEA Net Zero by 2050 et Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM) 1.5 °C»), La Banque Postale s'appuie sur des analyses par scénario pour construire une stratégie résiliente face au changement climatique. Ces analyses permettent à la Banque d'envisager l'ensemble des impacts liés au changement climatique échappant au contrôle direct de l'entreprise et de définir le positionnement de la structure en fonction de sa stratégie de décarbonation.

La Banque Postale réalise deux types d'analyses :

> **Des trajectoires d'alignement 1.5 °C sur l'Accord de Paris** construites avec les scénarii cités ci-dessus pour son périmètre opérationnel et pour ses activités de financement et d'investissement ;

> **Des stress tests climatiques sur les portefeuilles de financement et d'investissement** avec les scénarii du Network for Greening the Financial System (NGFS) utilisés dans le cadre des exercices de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et de la Banque Centrale Européenne (BCE), puis à travers un exercice annuel de stress test interne qui permet d'intégrer une quantification du risque climatique dans le processus de capitalisation interne de la Banque (ICAAP).

OBJECTIF ET ORGANISATION	SCÉNARIO UTILISÉ	RÉCHAUFFEMENT ASSOCIÉ ⁽⁸⁾	PRINCIPALES UTILISATIONS AU SEIN DE LA BANQUE POSTALE
	→ Ordonné	1,4 °C - 1,6 °C	→
ANALYSE EXPLORATOIRE Stress Tests Climatiques	Network for Greening the Financial System (NGFS)	→ Désordonné	1,4 °C - 1,6 °C →
	→ Sans transition	2,6 °C - 3 °C+	→
	→ IPCC SR1.5	1,5 °C	→ Trajectoires d'alignement sur son périmètre opérationnel (Scopes 1 et 2) (validation SBTi)
ANALYSE NORMATIVE Trajectoires d'alignement du périmètre opérationnel et des portefeuilles de financement et d'investissement	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)	→ IPCC SR1.5	1,5 °C →
	Carbon Risk Real Estate Monitor	→ CRREM 1.5	1,5 °C → Trajectoires d'alignement (soumission SBTi pour validation des trajectoires actualisées en cours) :
	Agence internationale de l'Énergie (AIE)	→ IEA NZE 2050	1,5 °C → Trajectoires d'alignement sur les portefeuilles suivants : Automobile, aviation, ciment
			Construction des politiques d'exclusion sectorielles : Pétrole, Gaz, Charbon

Tableau - Utilisation de l'analyse par scénario par La Banque Postale

8 « Réchauffement anticipé par le NGFS dans sa documentation technique 2023 »

En s'engageant auprès de la Science Based Targets initiative

Soucieuse d'inscrire ses engagements dans une approche solide, contribuant réellement à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter la hausse des températures en-deçà de 2 °C d'ici la fin du siècle par rapport à l'ère préindustrielle, La Banque Postale s'est engagée en 2017 auprès de la Science Based Targets initiative (SBTi) à développer des trajectoires de décarbonation basées sur la science.

La Banque a contribué au développement de la première méthodologie spécifique au secteur financier et a participé aux road-tests méthodologiques, en juin 2019. Cette étape a été importante pour la Banque à plusieurs titres : développement et renforcement des compétences en interne ; appropriation par les métiers de la banque des enjeux liés à la définition de trajectoires de décarbonation ; premières estimations de la performance de la Banque en matière d'alignement sur l'Accord de Paris. La méthodologie a été publiée en octobre 2020.

Un an plus tard, La Banque Postale est devenue une des trois premières banques mondiales à avoir ses trajectoires de décarbonation validées par la SBTi, tant sur son périmètre opérationnel que sur ses activités de financement et d'investissement. En 2023, la Banque a continué la mise en œuvre de ses trajectoires de décarbonation, avec le développement d'un outil de pilotage pour ses portefeuilles d'immobilier résidentiel et commercial, ainsi qu'avec le développement d'un outil pour les contreparties entreprises (financement et investissement).

En outre, sur le périmètre opérationnel, la trajectoire de La Banque Postale a été revue et intégrée dans un objectif global présenté par le groupe La Poste. Cet objectif a été validé par la SBTi en mars 2024.

PLUS PRÉCISÉMENT, LA BANQUE POSTALE S'ENGAGE POUR SON PÉRIMÈTRE OPÉRATIONNEL :

① **À réduire de 43,6 % ses émissions de GES Scope 1 et 2 sur la période 2021-2030.** Cet engagement porte sur les émissions de GES liées à la flotte de véhicules de la Banque et de ses bâtiments hors Ligne Conseil Bancaire (LCB)⁹ et hors CNP Assurances. À noter que les bâtiments du Réseau La Poste sont intégrés dans cette trajectoire mais au sein du périmètre de la Branche Grand Public et Numérique (BGPN), et que CNP Assurances a soumis ses propres trajectoires à l'initiative. Cette trajectoire, alignée sur un scénario +1,5 °C, a été construite en s'appuyant sur la méthodologie Absolute Contraction Approach (ACA).

② **À s'approvisionner en électricité 100 % d'origine renouvelable d'ici à 2030.**



⁹ Le périmètre LCB regroupe principalement les bâtiments du Réseau La Poste partagés entre La Poste et La Banque Postale, et la flotte de véhicules utilisée par les conseillers et gérée par Véhiposte, qui sont couverts par l'objectif SBTi de La Poste.

A noter qu'à plus long terme, le groupe La Poste a affirmé son engagement à atteindre « Zéro émission nette » à horizon 2040. Cette ambition a été validée en mars 2024 ; elle se traduit par une trajectoire de réduction de 90 % de son empreinte gaz à effet de serre d'ici à 2040 et par la préparation à la compensation des 10 % résiduels par des projets exclusivement de séquestration.

2040
« Zéro émission nette »

POUR SES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET
D'INVESTISSEMENT, LA BANQUE POSTALE S'ENGAGE :

1 à réduire les émissions indirectes de gaz à effet de serre sur le scope 3 – Catégorie 15, relatives à son portefeuille de crédits immobiliers à l'attention de clients particuliers de 73,7 % par m² sur la période 2022-2035, avec un point de passage de -53 % par m² en 2030. Cette trajectoire a été construite en s'appuyant sur la méthodologie Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry (PCAF) et en utilisant le scénario « CRREM 1.5 »⁽¹⁰⁾. Bien que la définition d'un objectif pour cette classe d'actifs soit considérée comme facultative par la SBTi, la Banque a souhaité en proposer un, compte tenu du poids significatif des prêts immobiliers aux clients particuliers dans ses encours totaux de financement. Cet objectif a été soumis pour validation à la SBTi en mai 2024 ; il remplace l'objectif précédent, validé en 2021 sur cette classe d'actifs. Ce nouvel objectif reflète à la fois une évolution dans les données de référence due à une meilleure qualité des données relatives aux biens financés, et l'ambition de la Banque d'un alignement sur un scénario à +1,5 °C ;

2 à réduire les émissions indirectes de gaz à effet de serre sur le scope 3 – Catégorie 15, relatives à son portefeuille d'immobilier commercial de 65 % par m² sur la période 2022-2030. Cette trajectoire a été construite en s'appuyant sur la méthodologie Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry (PCAF) et en utilisant le scénario « CRREM 1.5 ». Cet objectif a été soumis pour validation à la SBTi en mai 2024 ; il remplace l'objectif précédent, validé en 2021 sur cette classe d'actifs. Ce nouvel objectif reflète à la fois une amélioration dans l'accès aux données climatiques des biens financés, et l'ambition de la Banque d'un alignement sur un scénario à +1,5 °C ;

3 à continuer de financer exclusivement des projets énergétiques basés sur les énergies renouvelables ;

4 à aligner la température de son portefeuille d'actions et d'obligations de grandes entreprises de +3,14 °C en 2019 sur l'objectif 2,2 °C en 2025 (scopes 1 et 2) et de 3,18 °C en 2019 sur l'objectif de 1,88 °C en 2025 (scopes 1, 2 et 3). Ces trajectoires ont été construites en s'appuyant sur la méthode Temperature Scoring développée par la SBTi, en utilisant la méthode d'agrégation ROTS. Les scénarios utilisés sont ceux développés dans le rapport « IPCC Special Report on Global Warming of 1.5°C (SR15) » du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ;

5 à aligner la température de son portefeuille de prêts moyen/long terme aux grandes entreprises de 3,14 °C en 2019 sur l'objectif de 2,3 °C en 2025 (scopes 1 et 2) et de 3,11 °C en 2019 sur l'objectif de 2,11 °C en 2025 (scopes 1, 2 et 3). Ces trajectoires ont été construites en s'appuyant sur la méthode Temperature Scoring développée par la SBTi, en utilisant la méthode d'agrégation ROTS. Les scénarios utilisés sont ceux développés dans le rapport « IPCC Special Report on Global Warming of 1.5°C (SR15) » du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Objectifs sur les scopes 1 et 2

INDICATEURS	MÉTRIQUE	DÉPART 2021 > FIN 2023	OBJECTIF (FIN 2030)	SCÉNARIO
Réduire les émissions de gaz à effet de serre absolues	tCO ₂ e	6 778 > 5 897	-43,6 %	→ IPCC SR15
S'approvisionner en électricité 100 % d'origine renouvelable	%	94,5 % > 92,4 %	100 %	→ IPCC SR15

Objectifs sur le scope 3

INDICATEURS	MÉTRIQUE	DÉPART 2022 > FIN 2023	OBJECTIF (en cours de validation par la SBTi)	SCÉNARIO
RÉDUIRE L'INTENSITÉ CARBONE DES SECTEURS				
Immobilier résidentiel	→ kgCO ₂ e/m ²	28 > 27,9	73,7 % en 2035	→ Scénario 1.5°C du CRREM cohérent avec les travaux du GIEC, de l'AIE et de la SBTi
Immobilier commercial	→ kgCO ₂ e/m ²	32,6 > 30,8	65 % en 2035	→

INDICATEURS	MÉTRIQUE	DÉPART 2019 > FIN 2023	OBJECTIF (validé par la SBTi en octobre 2021)	SCÉNARIO
ALIGNER LA TEMPÉRATURE DU PORTEFEUILLE				
<i>Actions et obligations des grandes entreprises</i>				
Scopes 1 et 2	→ Température (°C)	3,14 > 2,24	2,2 °C en 2025	→ IPCC SR15
Scopes 1, 2 et 3	→ Température (°C)	3,18 > 2,57	1,88 °C en 2025	→ IPCC SR15
<i>Crédits moyen / long terme aux grandes entreprises</i>				
Scopes 1 et 2	→ Température (°C)	3,14 > 2,52	2,3 °C en 2025	→ IPCC SR15
Scopes 1, 2 et 3	→ Température (°C)	3,11 > 2,84	2,11 °C en 2025	→ IPCC SR15

¹⁰ Scénario des travaux 2023 de l'Institut de recherche européen Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM Global) ; basé sur le scénario « IEA 1.5°C Net-zero by 2050 ».

En signant la lettre d'engagement de la Net Zero Banking Alliance

En avril 2021, La Banque Postale a signé la lettre d'engagement de la Net Zero Banking Alliance (NZBA), portée par l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (United Nations Environment Program Finance Initiative – UNEP FI), dont l'ambition est que les banques signataires atteignent zéro émission nette au plus tard en 2050.

Dans le cadre de cette alliance, les banques signataires doivent définir des trajectoires de décarbonation scientifiquement crédibles visant à limiter à +1,5 °C l'élévation de la température mondiale d'ici la fin du siècle. Les efforts à faire portent en priorité sur les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre (GES) et jouant un rôle clé dans la transition vers une économie bas-carbone. La NZBA a identifié 9 secteurs prioritaires : agriculture, aluminium, ciment, charbon, fer et acier, immobilier, pétrole et gaz, génération d'électricité, transport. Parmi ces secteurs, les banques signataires doivent présenter des trajectoires pour ceux auxquels elles sont les plus significativement exposées. Cet engagement vient compléter et renforcer l'engagement SBTi pris par la Banque, afin d'y apporter une dimension sectorielle plus granulaire et une ambition de s'aligner sur des scénarii plus exigeants.

LA BANQUE POSTALE S'ENGAGE AINSI À :

1

Réduire les émissions indirectes de gaz à effet de serre sur le scope 3 – Catégorie 15, relative à son portefeuille sur le secteur de l'automobile (exprimées en gCO₂e par véhicule par kilomètre) de 7 % sur la période 2020-2030 ;

2

Réduire les émissions indirectes de gaz à effet de serre sur le scope 3 – Catégorie 15, relative à son portefeuille sur le secteur de l'aviation (exprimées en gCO₂e par passager par kilomètre) de 56 % sur la période 2020-2030 ;

3

Réduire les émissions indirectes de gaz à effet de serre sur le scope 3 – Catégorie 15, relative à son portefeuille sur le secteur du ciment (exprimées en kgCO₂e/t de ciment produite) de 30 % sur la période 2020-2030.

La définition de ces trajectoires repose sur une approche sectorielle basée sur l'utilisation des codes NACE des contreparties du portefeuille Entreprises de la Banque. La Banque Postale a développé une méthode propriétaire basée sur l'analyse approfondie des plans de transition climatiques de ses contreparties et sur l'utilisation du scénario « Net Zero 2050 » de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE). À ces trois trajectoires s'ajoutent les deux trajectoires relatives à l'immobilier (crédit immobilier aux particuliers et crédit immobilier aux personnes morales), soumises à la SBTi.

d'électricité, puisque la Banque ne finance que des projets basés sur les énergies renouvelables. Enfin, concernant le secteur du pétrole et du gaz, la politique qu'elle a mise en œuvre garantit à partir de 2030 un alignement sur la trajectoire +1,5 °C.

La définition et la validation de ces trajectoires constituent une première étape en attendant de nouveaux travaux plus approfondis qui permettront à La Banque Postale d'atteindre son objectif « zéro émission nette » d'ici à 2040.

Concernant le secteur du charbon, la Banque est déjà alignée sur les recommandations scientifiques, n'étant pas exposée. Elle est également déjà alignée pour la génération

Tableau - Trajectoires soumises à la NZBA (octobre 2022)

SECTEURS	DÉPART 2022 > FIN 2023	OBJECTIF	SCOPES ⁽¹⁾	SCÉNARIO
Automobile (gCO ₂ e/v.km)	111 > 160	-7 % en 2030	Scope 3	IEA NZE2050
Aviation (gCO ₂ e/p.km)	143 > 99	-56 % en 2030	Scopes 1 & 2	IEA NZE2050
Ciment (kgCO ₂ e/t de ciment produite)	511 > 376	-30 % en 2030	Scopes 1 & 2	IEA NZE2050

Tableau - Trajectoires en attente de validation (engagement commun auprès de la NZBA et de la SBTi)

SECTEURS	DÉPART 2022 > FIN 2023	OBJECTIF	SCOPES ⁽¹⁾	SCÉNARIO	ÉMISSIONS ABSOLUES SCOPES 1,2 AU 31/12/23
Immobilier résidentiel (kgCO ₂ e/m ²)	28 > 27,9	-73,7 % en 2035	Scopes 1 & 2	Scénario 1.5°C du CRREM cohérent avec les travaux du GIEC, de l'AIE et de la SBTi	627
Immobilier commercial (kgCO ₂ e/m ²)	32,6 > 30,8	-65 % en 2030	Scopes 1 & 2		64

¹ Scopes des entreprises sur lesquels portent l'objectif de la Banque.



Périmètre couvert par les trajectoires de décarbonation

Au 31 décembre 2023, l'ensemble des expositions au bilan et hors bilan de La Banque Postale s'élève à 333 milliards d'euros. De cet encours total, 104 milliards d'euros sont éligibles à une trajectoire de décarbonation, regroupés au sein des portefeuilles de crédits immobiliers (résidentiels et commerciaux), de financement et d'investissement aux entreprises (hors immobilier). Les encours de la banque de détail (hors immobilier), les titres de participation et les expositions auprès des souverains (obligations souveraines, encours à la Banque de France et centralisation des livrets) sont aujourd'hui exclus de ce périmètre, en l'absence de méthodologie et de données suffisantes pour les traiter.

70 milliards d'euros : ce sont les encours de financements et d'investissements couverts par une trajectoire de décarbonation.

Les trajectoires de type Science-based target (SBT) étant adoptées à l'échelle d'un portefeuille, celles-ci sont complétées par des engagements sectoriels, tels que ceux pris envers la NZBA, ciblant des secteurs stratégiques en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

C'est notamment le cas pour les portefeuilles d'obligations de la banque de financement et d'investissement, ainsi que les Crédits moyen-long terme aux grandes entreprises, qui répondent à la fois à une trajectoire SBT en température et à des engagements complémentaires NZBA pour les secteurs de l'automobile, de l'aviation et du ciment. D'autre part, chacun des portefeuilles de crédits immobiliers résidentiels, de crédits immobiliers commerciaux, et de financement de projets d'énergie renouvelable, sont – eux – dotés d'une trajectoire SBT en intensité, respectant l'engagement NZBA applicable à ces secteurs.



Schéma -
Décomposition de bilan et leviers d'actions au 31/12/2023

DÉCOMPOSITION DE L'ENCOURS LA BANQUE POSTALE

333
milliards d'euros

> Total des expositions bilan et hors-bilan de LBPSA

> 100 %

104
milliards d'euros

> Portefeuilles intégrés au calcul du scope 3 :
- Crédit immobiliers résidentiels (hors filiale)
- Crédits immobiliers commerciaux
- Portefeuille Entreprises

> 31 %

80
milliards d'euros

> Expositions couvertes par le Scope 3 (émissions de gaz à effet de serre financées)

> 24 %

70
milliards d'euros

> Total couvert par une trajectoire de décarbonisation SBTi :

> 21 %

TRAJECTOIRES EN INTENSITÉ

- > Portefeuille Immobilier résidentiel
- > Portefeuille Immobilier commercial
- > Financement de projets d'énergies renouvelables

TRAJECTOIRES EN TEMPÉRATURE

- > Portefeuille Obligations de la Banque de Financement et d'investissement
- > Portefeuille de Crédits Moyen-Long Terme aux grandes entreprises

104Mds€ : Assiette totale analysée par La Banque Postale = portefeuilles faisant l'objet d'une analyse détaillée sur le niveau d'émissions de gaz à effet de serre financées.
80Mds€ : Parmi les portefeuilles analysés pour le niveau d'émissions de gaz à effet de serre, 80Mds€ sont couverts par une donnée carbone (couverture carbone).
70 Mds€ : Parmi les émissions financées, la part des portefeuilles pour lesquels La Banque Postale a défini une trajectoire de décarbonation répondant aux critères d'éligibilité du SBTi ou NZBA.

Mise en œuvre des engagements de décarbonation des portefeuilles de financement et d'investissement de La Banque Postale

La Banque Postale porte l'ambition d'atteindre l'état de « zéro émission nette » pour l'ensemble de ses activités, y compris ses portefeuilles de financement et d'investissement d'ici 2040 (sous réserve que les Etats et les entreprises mettent en œuvre les politiques et les actions nécessaires en ce sens). Cet objectif se décline au travers des engagements pris par la banque vis-à-vis de la SBTi et de la NZBA. Pour répondre à ces deux engagements construits selon deux approches différentes avec des horizons de temps différents (2025 et 2030), La Banque Postale a mené en 2023 plusieurs chantiers d'opérationnalisation, selon une approche à la fois par classe d'actifs et par secteur d'activité. Ces chantiers ont permis d'apporter aux différents métiers des éclairages sur les actions à mener pour inscrire les activités de la banque sur une trajectoire « zéro émission nette » et de leur fournir un outil de pilotage de leurs portefeuilles.

Focus sur les crédits immobiliers aux particuliers

Le premier chantier d'opérationnalisation des engagements de La Banque Postale a porté sur ses portefeuilles de financement immobilier. La première étape de ce chantier a porté sur une revue critique de la méthodologie et des données sous-jacentes utilisées dans le cadre de la soumission à la SBTi de son objectif pour les crédits immobiliers aux particuliers, construite sur la base d'estimation de consommation d'énergie des biens financés, et de poser les bases d'une nouvelle méthodologie s'appuyant sur les diagnostics de performance énergétique (DPE).

Cette méthodologie « DPE » présente l'avantage d'être plus précise et de s'appuyer sur une donnée largement disponible (collecte de l'information à la source, au moment d'une demande de financement ; données publiques ; fournisseurs de données). Ainsi, selon l'approche construite sur la base d'estimations, les émissions de CO₂e par m² financé s'établissaient à 22 kg CO₂e/m² en année de référence (2020). Avec la nouvelle approche DPE, elles se sont établies à 29 kg CO₂e/m² en 2022, soit un écart de près de 32 % avec l'année de référence. Cet écart significatif a conduit La Banque Postale à proposer que la trajectoire initialement définie soit ajustée pour prendre en compte cette évolution.

La seconde étape a consisté à formuler différentes hypothèses à l'horizon 2030, année cible de l'objectif de décarbonation du portefeuille : amélioration du parc immobilier français (nouvelles constructions

et rénovation de l'existant) ; décarbonation de la production d'électricité et électrification des usages en s'appuyant sur les travaux du CRREM (Carbon Risk Real Estate Monitor). Ces hypothèses ont été complétées par des hypothèses d'évolution des encours de financement de La Banque Postale. Sur la base de certains leviers identifiés, et en fonction de la stratégie commerciale de la banque (production de nouveaux crédits ; typologie des biens financés ; taux de rénovation des biens en portefeuille ; etc.), La Banque est ainsi capable de suivre au plus près l'impact des nouvelles productions de crédits sur ses objectifs de décarbonation. La Banque Postale a soumis pour validation à la SBTi une nouvelle trajectoire construite scientifiquement et alignée sur un scénario à +1,5 °C : une réduction des émissions de CO₂e/m² de 73,7 % par m² sur la période 2022-2035, avec un point de passage de -53 % par m² en 2030.

Dans un souci de contribuer à la décarbonation de l'économie réelle tout en accompagnant ses clients dans leurs projets, La Banque Postale a progressivement déployé des solutions de financement s'inscrivant dans une volonté de contribuer à une transition juste (voir partie « Une offre de produits et services permettant à nos clients d'être acteurs de la transition juste ») :

- 1 En 2021, La Banque Postale Consumer Finance a repensé intégralement sa gamme de Prêts personnels Auto et Travaux Verts, et lancé les premières offres mondiales de crédit consommation à impact - un moyen pour ses clients de financer leurs projets en prenant soin de la planète. Elle a pour ambition d'étendre sa gamme de crédits consommation à impact à fin 2025 ;
- 2 Le prêt avance rénovation, lancé en février 2022, afin de permettre aux ménages modestes et seniors propriétaires de leur résidence principale d'engager des travaux de rénovation énergétique. Il s'agit d'un prêt hypothécaire qui finance l'intégralité du « reste à charge » avec un remboursement du capital « in fine », lors de la vente du logement ou de la succession. Il conjugue à la fois action pour le climat et inclusion sociale ;
- 3 Le crédit immobilier à impact vise à rendre ses clients acteurs de la transition juste en les incitant à favoriser des projets immobiliers à impact positif, sur les dimensions environnementale, territoriale et d'inclusion sociale, ou à réaliser des travaux de rénovation énergétique ;
- 4 L'Eco Prêt à taux zéro (PTZ) est un prêt immobilier à 0 % (sans frais de dossier et dont les intérêts sont à la charge de l'Etat) pour financer des travaux d'économie d'énergie réalisés par des professionnels, dans la résidence principale de l'emprunteur ou du bien locatif à usage de résidence principale du locataire. L'évolution du prêt à taux zéro en 2024 permettra aux foyers modestes de bénéficier de ce prêt à hauteur de 50 % du montant du bien. De plus, la grille des montants du prêt à taux zéro en fonction de la zone de la commune a évolué (lafinancementpour tous.com, 19 octobre 2023). Le gouvernement a annoncé des conditions d'accès au prêt à taux zéro plus souples au profit de 6 millions de foyers supplémentaires (economie.gouv.fr, 18 octobre 2023).



Le chantier d'opérationnalisation relatif aux portefeuilles de prêts immobiliers aux personnes morales a été conduit avec une approche similaire. Ce chantier a permis d'améliorer la donnée sous-jacente, en passant d'une approche construite sur base d'estimation de consommations énergétiques par type de bien à une approche par DPE.

Ainsi, les émissions de CO₂e par m² financé s'établissaient à 23,6 kg CO₂e/m² en année de référence (2020) selon l'approche estimée. Avec la nouvelle approche DPE, elles se sont établies à 32,6 kg CO₂e/m² en 2022, soit un écart de près de 44 % avec l'année de référence. Cet écart a conduit à la définition d'une nouvelle trajectoire, soumise pour validation à la SBTi, et qui prévoit un objectif de 65 % de réduction des émissions par m² financé à l'horizon 2030.



De la définition d'un objectif à la mise en œuvre d'un plan d'action : le zéro émission nette, un chemin pavé de défis.

Le rôle des institutions financières est clé pour la transformation de l'économie vers un modèle bas-carbone et résilient face aux changements climatiques qui s'annoncent. Se fixer des objectifs scientifiques et des trajectoires de décarbonation, classe d'actifs par classe d'actifs, secteur d'activité par secteur d'activité, est essentiel. Jusqu'à présent, La Banque Postale n'a pas pu fixer des cibles pour l'ensemble de ses activités.

Sont notamment exclus :

- 1 **Les clients particuliers** (5 % du total bilan + hors bilan au 31/12/2023) : l'ensemble des prêts non affectés. Il est en effet impossible d'avoir une évaluation directe des émissions de CO₂e générées par ces crédits sans connaître précisément l'usage qu'il en est fait. À titre d'exemple, un client à qui une banque octroierait un crédit consommation pourrait l'utiliser sans l'informer pour financer ses dépenses quotidiennes, pour un achat d'équipement électronique, pour un voyage, etc... Sans connaître l'usage in fine des fonds, seul un ensemble d'hypothèses permettrait d'estimer l'impact climat de cette typologie de crédit ;
- 2 **Les clients petites et moyennes entreprises** (2,4 % du total bilan + hors bilan au 31/12/2023) : la plupart des entreprises de petite

et moyenne taille ne réalisent pas systématiquement de bilan carbone et ne communiquent pas toujours leurs émissions de CO₂e. S'il est possible de s'appuyer sur des estimations sectorielles, il est en revanche particulièrement difficile aujourd'hui de construire une trajectoire de décarbonation, étant donné que la plupart de ces acteurs économiques n'en disposent pas. Il est donc nécessaire de collecter des données directement auprès de ces clients pour accompagner leur transition et construire progressivement des plans de transition. Elle se fera par ailleurs naturellement au fur et à mesure que l'économie se décarbonera : décarbonation du mix énergétique, décarbonation de la chaîne de valeur amont (ex. : les fournisseurs), décarbonation des processus de fabrication, etc...

- 3 **Les souverains** (40 % du total bilan + hors bilan au 31/12/2023) :

si les émissions de CO₂e des États sont calculées chaque année, elles correspondent à l'agrégation de l'ensemble des émissions de CO₂e générées sur le territoire national. Cette approche présente plusieurs limites comme :

> **Le multiple comptage**, qui consiste à comptabiliser une même tonne de CO₂e plusieurs fois. Par exemple, une tonne de CO₂e générée à la production d'une pièce automobile apparaîtra dans le bilan carbone d'un équipementier automobile, mais aussi dans le bilan carbone d'un constructeur automobile, et in fine cette tonne de CO₂e est comptabilisée deux fois avant d'apparaître dans le bilan carbone du pays, et potentiellement 3 fois en tant qu'émissions financées pour une banque si elle finance à la fois l'équipementier et le constructeur automobile, et si elle

investit en obligation souveraine ;
> **La question des émissions importées** : cette approche d'agrégation de l'ensemble des émissions de CO₂e générées sur le territoire national ne prend pas en compte les émissions importées, c'est à dire celles liées aux biens ou aux services consommés sur le territoire national mais produits à l'international.

À ces difficultés à la fois méthodologiques (absence de méthodologie pour estimer les émissions financées) et d'accès à la donnée (absence de données relatives aux émissions de CO₂e émises par certains acteurs économiques), se pose la difficulté des scénarii disponibles. Établis sur des bases scientifiques robustes, ces scénarii sont essentiels aujourd'hui pour que l'ensemble des entreprises puissent se fixer des caps solides en matière de décarbonation.

Toutefois, ces scénarii n'apportent pas encore des visions suffisamment micro, d'un point de vue sectoriel (tous les secteurs d'activité ne disposent pas d'un scénario de référence pour fixer des objectifs de décarbonation) et d'un point de vue géographique (absence de scénario à la fois sectoriel et par zone géographique).

Consciente du défi que représentent ces travaux pour les scientifiques, La Banque Postale fait le choix, depuis plusieurs années, de contribuer aux différents travaux de référence menés notamment par la Science Based Targets initiative, la Net Zero Banking Alliance, l'ADEME, ainsi que par les initiatives de place (Fédération des Banques Françaises ; Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ; etc...) (voir partie « Une participation active aux initiatives de place »).

Comment La Banque Postale a décidé d'agir

02 En s'alignant sur le Cadre
mondial pour la biodiversité



L'année 2022 a été marquée par l'adoption du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM).

Cet accord ambitieux définit des objectifs et cibles précis afin d'enrayer la perte de biodiversité d'ici à 2030 :

- > **Réduire** de moitié le risque global lié aux pesticides ;
- > **Restaurer** 30 % des écosystèmes terrestres et maritimes dégradés d'ici à 2030 ;
- > **Protéger** 30 % du territoire national, terrestre et marin ;
- > **Diminuer** de moitié l'établissement des espèces exotiques envahissantes ;
- > **Stopper** l'extinction des espèces due aux activités anthropiques d'ici 2050.

Pleinement consciente des grands enjeux et orientations de ce nouveau Cadre mondial, La Banque Postale souhaite mobiliser l'ensemble des leviers d'action dont elle dispose pour aligner sa feuille de route sur cet accord, sous un angle de « double matérialité » :

- > **Matérialité financière** : les entreprises sont dépendantes du capital naturel et des services écosystémiques ;
- > **Matérialité d'impact** : les activités des entreprises ont un impact sur la nature.

Comprendre ses relations avec le vivant et mesurer les impacts, les dépendances, les risques et les opportunités de son activité en lien avec la nature tout au long de sa chaîne de valeur devient incontournable dans ce contexte. C'est la première étape pour concevoir une feuille de route robuste, alignée sur la politique biodiversité de la Caisse des Dépôts, visant tout à la fois à réduire ses impacts sur les écosystèmes naturels en se plaçant sur une trajectoire scientifique, à protéger et à restaurer la biodiversité, à maîtriser les risques et à saisir les opportunités associées à ces sujets.

En devenant «Early Adopter» de la TNFD

La Banque Postale est la 1^{ère} banque commerciale française à avoir décidé de publier un rapport nature en 2024 en suivant les recommandations de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD).

La Banque est un «early adopter» de la TNFD, c'est-à-dire l'une des 320 organisations mondiales (entreprises et institutions financières) à avoir adopté la TNFD à un

stade précoce, à avoir décidé d'anticiper les changements provoqués par l'érosion de l'état de la nature et d'évaluer comment l'entreprise pourrait être impactée, positivement ou négativement par ces changements. La Banque Postale rendra ainsi compte dans ce rapport de l'intégration des risques, opportunités, impacts et dépendances liés à la nature dans sa gouvernance, sa stratégie, sa gestion des risques et la définition de ses objectifs.



2022,
adoption du Cadre
mondial pour la
biodiversité de
Kunming-Montréal

2024,
La Banque Postale
est la 1^{ère} banque
commerciale française
à avoir décidé de
publier un rapport
nature

En évaluant les impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la nature

La nature est un sujet complexe qui doit être abordé dans l'ensemble de ses aspects. Il est ainsi important de considérer les impacts des portefeuilles sur la biodiversité : ceux-ci peuvent porter sur l'intégrité des écosystèmes, sur l'extinction des espèces ou encore sur la diminution de la diversité génétique au sein des espèces. Par ailleurs, l'importance des écosystèmes et des ressources dépend de leur localisation : il est

nécessaire d'analyser les risques liés à la nature au prisme de la présence d'aires protégées, d'écosystèmes à forte intégrité ou encore de l'existence d'espèces en danger. Ainsi, les différents standards (TNFD, CSRD) préconisent une approche plurielle des enjeux liés à la nature, cohérente avec cette complexité intrinsèque. Ces cadres intègrent des indicateurs très variés afin de refléter correctement la complexité du sujet et notamment son aspect local.

Afin de réaliser un premier exercice le plus complet possible vis-à-vis de cette complexité, La Banque Postale a réalisé une analyse détaillée de ses impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la nature, en suivant les quatre étapes recommandées par l'approche LEAP (Localiser, Evaluer, Analyser, Préparer) de la TNFD. Cette analyse est réalisée en englobant au maximum l'ensemble des sujets liés à la nature, mais en particulier en analysant les impacts sur la biodiversité.

Au 31 décembre 2023, l'ensemble des expositions au bilan et hors bilan de La

Banque Postale s'élève à 333 milliards d'euros. De cet encours total, 129,4 milliards d'euros sont couverts par l'évaluation des impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la nature. Ce qui représente 39 % des expositions au bilan et hors bilan, regroupés au sein des portefeuilles de crédits immobiliers (résidentiels et commerciaux), de financement aux entreprises et de financement du secteur public et économie sociale.

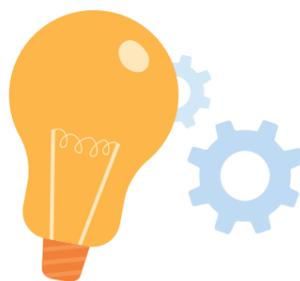
La Banque Postale a choisi d'élargir le périmètre du rapport climat 2022 en intégrant les activités de financement du Secteur public et économie sociale. Premier prêteur bancaire des collectivités locales et des hôpitaux publics depuis 2015, acteur de référence des établissements de soin publics ou privés non lucratifs, La Banque est aussi partenaire bancaire de huit bailleurs sociaux sur dix, partenaire de référence des Entreprises Publiques Locales (une sur quatre) et partenaire engagé de près de 4 000 associations gestionnaires.

Mais l'ensemble des activités de La Banque Postale n'est pas couvert par ce premier rapport nature. Les encours de la banque de détail (hors immobilier), les titres de participation et les expositions auprès des souverains (obligations souveraines, encours à La Banque de France et centralisation des livrets) sont aujourd'hui exclus de ce périmètre, en l'absence de méthodologie et de données suffisantes pour les traiter.

PLUS PARTICULIÈREMENT, SONT EXCLUS :

- > **L'ensemble des prêts non affectés aux clients particuliers :** il n'est pas possible d'évaluer les impacts et dépendances à la nature de ces crédits sans connaître précisément l'usage qu'il en est fait ;
- > **Les souverains :** l'analyse des impacts des souverains est moins prioritaire car La Banque Postale ne possède pas de leviers d'actions sur ces impacts.

Cela est rendu possible par l'utilisation de facteurs d'impacts monétaires, permettant de convertir des données de chiffres d'affaires en facteurs d'impact par K€ sur la biodiversité (ex : pour 1 000 € de CA dans tel secteur dans tel pays, on a en moyenne X consos d'eau, de bois, de terres agricoles, etc.) et induit certaines limites d'interprétation des résultats. Ces limites sont présentées au chapitre 4, partie 4.2.2.



① Localiser

Une analyse des localisations des financements et des zones à risques a été réalisée.

L'objectif de cet exercice est d'identifier les activités financées par La Banque Postale qui se situent dans des zones sensibles, c'est-à-dire ayant des enjeux nature

② Évaluer

Une évaluation des impacts et des dépendances des financements de La Banque Postale a été réalisée grâce au Global Biodiversity Score (GBS), un outil développé par CDC Biodiversité permettant d'utiliser un large spectre de données d'entrées, du chiffre d'affaires par secteur à des données physiques précises. Cette première mesure a été réalisée pour une grande partie à l'aide de facteurs d'impacts sectoriels, combinés à des montants de financement. Une analyse combinée a été réalisée entre les résultats des phases « Localiser » et « Evaluer », permettant d'évaluer dans quelle mesure des activités financées par la Banque pouvaient avoir un impact ou une dépendance forte dans des localisations particulièrement sensibles. Les résultats de ces analyses sont également disponibles dans le chapitre 4.

En complément, des grilles qualitatives sectorielles ont été construites afin de définir, identifier et qualifier les impacts et dépendances liées à la nature de secteurs prioritaires pour La Banque Postale. Cette analyse qualitative a permis de creuser plus en profondeur les résultats obtenus lors de la mesure d'empreinte quantitative, en particulier sur les pressions ou périmètres peu couverts par les outils de mesure d'empreinte.

Cet exercice a été mené sur 5 secteurs identifiés comme prioritaires pour la Banque :

- > **Immobilier,**
- > **Manufacture de produits alimentaires et de boissons,**
- > **Transports et entreposage,**
- > **Production et distribution d'énergie,**
- > **Santé et secteur pharmaceutique.**

L'analyse combinée de l'impact, des dépendances et des localisations des activités financées permet de nourrir l'évaluation des risques liés à la nature de La Banque Postale.

importants, impliquant un risque particulier pour les activités présentes. Par exemple, des travaux de construction dans des zones dans lesquelles sont présentes des espèces en voie d'extinction pourraient contribuer à la disparition de l'espèce, ou des activités agricoles pourraient être mises en péril dans des zones de stress hydrique particulièrement fort. Les conclusions de cette analyse sont disponibles dans le chapitre 4 de ce rapport.

Ainsi, des activités ayant des impacts particulièrement élevés dans des zones sensibles pourront être exposées à des risques de transition élevés. De même, des activités dépendant fortement de la nature étant exercées dans des zones dans lesquelles l'état de la nature est endommagé font face à des risques physiques importants.

PISTES D'AMÉLIORATION

La mesure ayant été réalisée en majorité à partir de données financières, elle gagnerait à être enrichie pour gagner en précision, notamment en y intégrant des indicateurs physiques propres aux financements de La Banque Postale. Une première réflexion sur des indicateurs physiques à collecter par la Banque a donc été menée, et vise à avoir des indicateurs sur chaque pression exercée sur la biodiversité, y compris le changement climatique, afin de mieux piloter les enjeux associés. **Comme cela se fait par étape, la Banque commencera pas intégrer les pressions les plus matérielles en priorité.**

Certains indicateurs pourraient être implémentés uniquement sur certains secteurs clés pour La Banque Postale, ayant des enjeux spécifiques sur les sujets environnementaux. À date, ces données sont très peu voire pas du tout disponibles, et cette collecte d'indicateurs supplémentaires dépendra également de la montée en maturité de l'ensemble des acteurs économiques.

③ Analyser

Une analyse qualitative des risques liés à la biodiversité a également été menée. Cette étude, décrite au chapitre 3, a permis à La Banque Postale de compléter l'approche quantitative précédemment décrite par une évaluation qualitative de ses risques physiques et de transition liés à la nature. Dans le cadre de cette analyse, des premières réflexions ont eu lieu sur les actions à mettre en place dans les années à venir, pour enrichir la politique biodiversité de la Banque.

Exemple de pistes d'opportunités identifiées lors de l'analyse par La Banque Postale. Elles sont catégorisées en deux typologies :

Opportunités de développement économique :

Permettre à la Banque d'accroître son résultat, que ce soit en développant de nouveaux marchés, en réduisant les impacts et dépendances sur la nature, en créant des produits protégeant et restaurant la nature, en améliorant les conditions pour les financements à impact positif ou en limitant les financements à impact négatif sur la nature ;

Opportunités de réduction des impacts :

Réduire les impacts sur la biodiversité de La Banque Postale en utilisant de façon plus durable des ressources naturelles et en soutenant la protection, la régénération ou la restauration des écosystèmes.



Quelques exemples d'opportunités de développement économique et de réduction des impacts de secteurs clefs de financement de la Banque sont présentés ci-dessous :

Transports et entreposage : La décarbonation du secteur du transport est une opportunité, tant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre que pour minimiser les impacts sur la biodiversité (fragmentation des écosystèmes, utilisation de matières premières pour la construction du matériel, pollution atmosphérique). Les développements de nouvelles technologies sur ce double-enjeu peuvent créer des besoins de financement pour les acteurs du secteur. Cela peut ainsi se traduire par une opportunité pour La Banque Postale d'accompagner les financements dans des véhicules bas-carbone produits de façon plus respectueuse de l'environnement (limitation de l'extraction de certaines matières, limitation de la pollution, chaîne de valeur tournée vers l'économie circulaire...).

Immobilier : Le déploiement de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) introduit des contraintes en limitant les consommations d'espaces naturels et forestiers, et en interdisant l'artificialisation nette des sols à horizon 2050. Cet objectif tend à réduire les volumes de nouveaux bâtis et risque d'impacter les activités des entreprises du secteur de la construction. En parallèle, il existe aussi différentes opportunités sur l'immobilier pour La Banque Postale, qui peuvent se matérialiser par des obligations de rénovation thermique des bâtiments et de création d'îlots de fraîcheur urbains (LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ces efforts) ou des opportunités de réduction d'impacts, comme la lutte contre la propagation des espèces exotiques envahissantes sur les chantiers.

Comment La Banque Postale a décidé d'agir

03 En réduisant ses impacts
sur le périmètre opérationnel

Au-delà de son empreinte indirecte liée à ses activités de financement et d'investissement, La Banque Postale souhaite agir sur la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et de son impact opérationnel.

Le Fonds Impact Climat et Biodiversité

Afin d'agir concrètement sur ses émissions de gaz à effet de serre (GES), la Banque a lancé en 2015 sa première édition du « Fonds Impact Climat et Biodiversité » (précédemment « Fonds Carbone »).

Il s'agit d'un dispositif interne de monétisation de l'empreinte carbone de La Banque Postale agissant en faveur de la décarbonation de la Banque. Pour les sept premières éditions, une enveloppe financière totale de plus de 3 millions d'euros a permis de financer des projets internes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que des projets externes (nationaux et internationaux) de séquestration et de compensation des émissions résiduelles. Cette enveloppe est calculée sur la base des émissions de gaz à effet de serre en tonnes de CO₂e, générées par les trois principaux postes d'émissions de la Banque sur son périmètre opérationnel : les déplacements (professionnels et domicile-travail), les bâtiments et l'IT, et la consommation de papier (interne et externe).

Chaque année, les projets internes font l'objet d'un appel à candidatures et sont sélectionnés sur la base de plusieurs critères, dont la rentabilité économique et les émissions carbone potentiellement évitées.

Ainsi, les 103 projets financés depuis le lancement du « Fonds Impact Climat et Biodiversité » participent directement à l'atteinte de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de La Banque Postale. Ils ont permis d'éviter l'émission de plus de 7 529 tonnes de CO₂e. Les projets financés sont, par exemple : des travaux de rénovation et d'efficacité énergétique des bâtiments ; des campagnes de sensibilisation au développement durable, organisées en partenariat avec des ONG et associations ; la mise en place de flottes de vélos et trottinettes à assistance électrique ; ou encore l'installation de chauffe-eau solaire, de récupérateurs d'énergie sur les systèmes de production de froid, de panneaux photovoltaïques pour couvrir une partie de la consommation électrique d'un bâtiment ; la végétalisation du toit d'un restaurant d'entreprise ; ou encore la création d'une plateforme de covoiturage destinée aux collaborateurs pour leurs déplacements domicile-travail. La Banque Postale, une des premières banques à avoir mis en place un « Fonds Impact Climat et Biodiversité », est également pionnière dans le financement de projets de compensation sur le territoire national. Depuis 2015, dans le cadre du programme « Climat + Territoires », co-porté avec la Branche Services Courrier Colis (BSCC) et la Branche Grand Public et Numérique (BGPN) du groupe La Poste, la Banque a financé 16 projets innovants en France agissant en faveur de la reforestation,

de la gestion forestière améliorée, de l'agroforesterie, de l'agriculture durable et de la nature en ville. Depuis 2018, le Fonds Impact Climat et Biodiversité finance également des projets de compensation carbone dans le respect des standards de certification internationaux dont le « Verified Carbon Standard » et le « Gold Standard ». Depuis 2018, sept projets ont bénéficié du soutien de La Banque Postale.

Le Fonds est au cœur de la politique de décarbonation de la Banque. Afin de maintenir son niveau d'ambition et d'en faire un outil innovant contribuant à ces engagements, trois nouveaux objectifs sont intégrés à partir de 2023 :

- > **Accélération de la réduction de l'empreinte carbone** en finançant des travaux de rénovation de grande ampleur sur l'ensemble des locaux. Ces travaux, menés en collaboration étroite avec La Poste Immobilier, permettent ainsi des optimisations importantes dans nos consommations énergétiques. À titre d'exemple, il s'agit du passage au chauffage urbain sur certains sites ou encore, la mise en place d'une GTB (Gestion Technique du Bâtiment) lorsque cela permet des gains significatifs ;
- > **Contribution climatique et biodiversité** : se doter de crédits carbone en finançant des projets nationaux et internationaux vertueux permettant la séquestration de CO₂ et la protection/restauration de la biodiversité ;
- > **Sécurisation et maîtrise du prix des crédits carbone** en investissant dans des puits de séquestration du CO₂ propres à la Banque.

Le fonds a donc enrichi son action avec deux nouveaux soutiens, en 2023 : au programme Nature 2050 et à l'initiative Nature Impact. Initié en 2016 par CDC Biodiversité, le programme Nature 2050 a pour objectif de promouvoir, co-financer et accompagner jusqu'en 2050 des actions de restauration à partir de solutions fondées sur la nature sur l'ensemble du territoire français. L'initiative Nature Impact, lancée en mai 2023 par le WWF France, est le premier fonds basé sur la logique des Paiements de pratiques bénéficiant aux Services Écosystémiques (PSE) qui combine protection de la biodiversité et séquestration de carbone. L'initiative finance des projets de terrain dédiés à la préservation, la restauration et la gestion durable des forêts à haute valeur de biodiversité, en France métropolitaine.

L'atteinte du niveau de décarbonation, en ligne avec les objectifs de la Banque, a nécessité la revalorisation du prix interne de la tonne de CO₂e. Davantage corrélé au prix du marché, le prix interne de la tonne de CO₂e a été revalorisé à 60 euros / tCO₂e en 2023 (contre 10,5 euros / tCO₂e en 2022).



La décarbonation du périmètre opérationnel de La Banque Postale

La Banque s'est notamment fixé un objectif ambitieux, aligné sur un scénario à +1,5 °C, de réduction de ses émissions sur les scopes 1 et 2 pour son périmètre opérationnel, ainsi que de recourir à une électricité 100 % d'origine renouvelable.

Une politique de performance énergétique pour les bâtiments

En 2023, la part des émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations énergétiques des bâtiments représentait 21 % de l'empreinte carbone opérationnelle totale du groupe La Banque Postale (vs. 30 % en 2022). La Banque et son bailleur principal, La Poste Immobilier, ont engagé diverses démarches et des projets immobiliers structurants, qui s'inscrivent de manière concrète dans la politique de performance énergétique des bâtiments.

CETTE POLITIQUE
S'ARTICULE AUTOUR
DES TROIS GRANDS
AXES SUIVANTS :

①

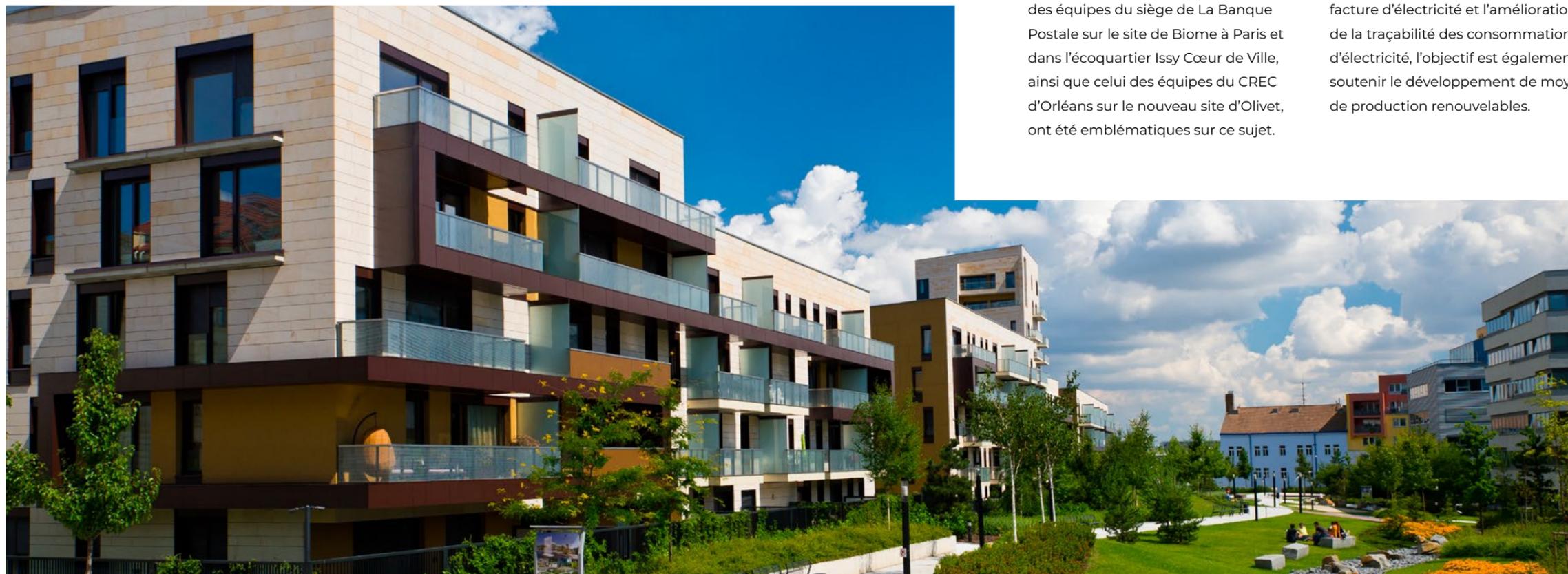
Favoriser les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment. La Banque Postale commande régulièrement des travaux d'isolation thermique de locaux, de réfection de toiture, de changement d'énergie (passage du gaz au chauffage urbain par exemple), de régulation de chauffage, de remplacement de climatisations obsolètes, de chaudières ou encore d'installation d'éclairages LED avec détection de présence dans les parties communes. Pour son parc patrimonial, la programmation pluriannuelle de travaux est réalisée par les équipes de La Poste Immobilier, qui appliquent les recommandations de sa politique immobilière durable. Des choix de relocalisation peuvent aussi être faits. En 2023, le transfert des équipes du siège de La Banque Postale sur le site de Biome à Paris et dans l'écoquartier Issy Cœur de Ville, ainsi que celui des équipes du CREC d'Orléans sur le nouveau site d'Olivet, ont été emblématiques sur ce sujet.

②

« Mieux acheter » : Optimiser au quotidien la gestion énergétique de son parc. Depuis 2015, La Banque Postale achète de l'électricité d'origine 100 % renouvelable pour l'approvisionnement de l'ensemble de ses sites majeurs (puissance supérieure à 36 KVA). Cela représente plus de 92 % de la consommation totale en électricité. Cette décision exemplaire s'inscrit dans le cadre de l'adhésion du groupe La Poste à l'initiative RE 100 qui s'engage à approvisionner en électricité 100 % d'origine renouvelable l'intégralité de son parc immobilier géré par La Poste Immobilier. Concernant les Green Corporate Power Purchase Agreements¹², outre la recherche de sécurisation d'une partie de la facture d'électricité et l'amélioration de la traçabilité des consommations d'électricité, l'objectif est également de soutenir le développement de moyens de production renouvelables.

③

« Mieux consommer ». La mise en place d'un système de management de l'énergie (SMÉ), mutualisé avec Le groupe La Poste permet de définir pour les sites concernés des plans d'actions de réduction des consommations d'énergie générés par l'outil SOBRE, outil de pilotage de performance énergétique. L'objectif est de mesurer, suivre et piloter la consommation énergétique des quelque 10 000 bâtiments postaux (projet « Puissance 10 000 »). Le projet « Puissance 10 000 » vient compléter le « Dispositif Éco Énergie Tertiaire », qui concerne 52 bâtiments dans lesquels La Banque Postale est occupante. Découle de cette démarche, l'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments occupés par la Banque, ainsi qu'une réduction des charges d'exploitation. Des actions de sensibilisation aux écogestes, l'optimisation des équipements de l'immeuble et une programmation de travaux tenant compte, systématiquement, de la performance énergétique... sont les principaux vecteurs de réussite de ce projet. Sur les 13 bâtiments patrimoniaux de La Banque Postale couverts par le dispositif, une baisse de la consommation énergétique de 13 % entre 2022 et 2023 a été constatée (répartie ainsi : - 13,5 % pour l'électricité, - 23 % pour le gaz, - 13 % sur le fioul et + 1 % pour le chauffage urbain). Cette baisse s'explique par les actions menées telles que le relamping et la baisse des consignes de température à la suite du plan de sobriété mis en place dès fin octobre 2022. À septembre 2024, 2 sites patrimoniaux de La Banque Postale sont équipés d'une Gestion Technique des Bâtiments.



¹² Le Green Corporate Power Purchase Agreement correspond à l'achat d'électricité avec des certificats de garantie d'origine. Ces certificats émis par un organisme indépendant du fournisseur d'énergie, visent à prouver au client final (La Banque Postale) qu'une part de sa consommation d'électricité est réinjectée dans le réseau électrique sous forme d'électricité verte.

Une politique de performance numérique responsable

+ de 80 %

des ordinateurs de
La Banque Postale
sont labellisés EPEAT

La Banque Postale s'engage pour des pratiques numériques responsables dans une démarche d'amélioration continue. Portée par la Direction des systèmes d'information (DSI), cette démarche « Numérique responsable » allie sobriété numérique au service de l'efficacité, et technologies inclusives au service du progrès humain.

La Banque a pris un ensemble de mesures en faveur de pratiques responsables :

> Pour les acquisitions de matériel

IT, mais aussi pour les services numériques sur lesquels elle s'appuie, une grille d'achats responsables questionne désormais ses soumissionnaires sur leur engagement, leur maturité RSE, mais également sur des critères plus approfondis sur l'offre spécifique et la chaîne de valeur associée. La notation RSE peut compter jusqu'à 20 % dans le choix final ;

> La Banque s'assure que les ordinateurs fixes et portables, ainsi que les écrans, soient labellisés EPEAT (Electronic Product Environmental Assessment), un label qui permet de mesurer l'impact environnemental d'un produit électronique. 83 % des ordinateurs et 95 % des écrans du parc de La Banque Postale sont labellisés, la majeure partie au niveau GOLD, le plus haut niveau d'exigence ;

> Tous les ans, la mesure de l'empreinte environnementale du parc est renouvelée. Chaque édition permet d'améliorer les indicateurs mesurés ou d'élargir le périmètre ;

> La Banque est particulièrement attentive au prolongement de l'utilisation de son matériel,

notamment autour du Workplace (Terminaux utilisateurs) qui représente une part majeure de l'empreinte de l'IT. Elle veille ainsi, même en fin d'utilisation pour ses propres usages, à maximiser le réemploi du matériel par des dons à des acteurs de l'ESS ou auprès des jeunes de son programme d'égalité des chances : l'Envol ;

> Concernant le matériel qui n'est plus réemployable en l'état, La Banque Postale collabore avec des entreprises maximisant la réutilisation de pièces, le recyclage des matières et favorisant la filière déchet ;

> La consommation énergétique des data centers est aussi surveillée.

De nombreuses actions comme le réglage des températures, le confinement des zones à refroidir, la gestion des volumétries ou encore l'optimisation de l'allocation des espaces au sein même des data centers permettent de mieux maîtriser l'empreinte qui en découle ;

> La Banque veille à la conception responsable de ses services numériques en prenant en compte les impacts environnementaux et sociétaux. Divers éléments sont intégrés dans les processus-projets sur l'ensemble du cycle de vie.

Une politique de mobilité responsable pour les collaborateurs

La Banque Postale met en œuvre diverses mesures visant, d'une part à favoriser la réduction de l'impact des déplacements des collaborateurs, et d'autre part à promouvoir l'utilisation de modes de transport moins émetteurs.

La politique de mobilité responsable concerne aussi bien les déplacements professionnels (train, avion, véhicules) que les déplacements domicile-travail des collaborateurs. Une enquête est réalisée tous les deux ans auprès des collaborateurs pour évaluer l'empreinte de leurs déplacements domicile-travail.

La politique voyage de La Banque Postale encadre les modes de transport utilisés par les collaborateurs pour leurs déplacements professionnels. Cette politique favorise les déplacements moins émetteurs de gaz à effet de serre, soit le train pour tous les déplacements en France métropolitaine - sauf exception. L'avion est réservé aux déplacements vers les départements d'outre-mer ou à l'étranger.

En 2023, une nouvelle politique d'attribution des véhicules de fonction, incitant les collaborateurs bénéficiaires à choisir exclusivement des véhicules électriques et hybrides, a été mise en place. La flotte de véhicules de fonction sera composée exclusivement de voitures électriques ou hybrides à horizon 3 ans, soit 2026 (durée nécessaire au renouvellement total de la flotte). La transformation de la flotte contribuera fortement à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions sur les scopes 1 et 2 de -43,6 % sur la période 2021-2030.

En 2023,
une nouvelle
politique incite les
collaborateurs à
s'équiper de véhicules
électriques



La réduction de l’empreinte biodiversité opérationnelle de La Banque Postale

L’action de la Banque sur son périmètre opérationnel s’est également déployée en faveur de la préservation de la biodiversité. La Banque Postale a mesuré en 2023 pour la première fois l’empreinte biodiversité de ses activités, via le Global Biodiversity Score⁽¹³⁾. L’outil propose une approche quantitative des impacts sur la biodiversité avec une première vision globale de son empreinte, une hiérarchisation de ses impacts et une gestion à moyen terme.

Impact statique, la « dette écologique » générée par les activités du groupe sur 50 ans

L’impact statique représente l’ensemble des impacts négatifs cumulés du groupe La Banque Postale : en 2023, cet impact est équivalent à la destruction de 99 km² d’écosystèmes terrestres intacts et 3 km² d’écosystèmes aquatiques intacts, via ses activités opérationnelles. 96 % des impacts statiques de la Banque sont sur le scope 3 amont et liés notamment à l’amont agricole (occupation des sols et pollutions notamment) des chaînes de valeur des achats selon l’outil.

La Banque Postale SA est l’entité du groupe La Banque Postale générant le plus d’impacts, ce qui est cohérent avec le fait qu’elle ait le plus fort chiffre d’affaires et le volume d’achats le plus conséquent.



¹³ Consultez la page 124 du rapport pour comprendre comment une mesure d’empreinte biodiversité est réalisée avec le GBS

Impact dynamique de l’année

En 2022, l’empreinte dynamique des activités opérationnelles du groupe La Banque Postale correspond à la destruction d’un espace naturel intact de 900 m².

Les impacts de la Banque, en dynamique et en statique, sont majoritairement dus à l’occupation des sols, les gaz à effet de serre et les pollutions liées aux achats. L’occupation des sols est un impact non négligeable, donc à adresser.

Les achats de biens et de services (scope 3 amont) concentrent la très grande majorité des impacts.

Les achats IT sont le poste d’impact le plus important du scope 3 amont, principalement du fait que La Banque Postale ait une activité de bureau et donc n’achète pas de prestation véhicules / transport, matériel... La prise en compte de la biodiversité passe prioritairement par un travail sur les achats, pour la Banque.

En 2023, La Banque Postale a intégré pour la première fois des critères biodiversité dans un appel d’offre de restauration d’entreprise pour son siège parisien, situé au 115 rue de Sèvres, en accord avec la Politique biodiversité de la Caisse des Dépôts :

- > **Tendre vers des approvisionnements en produits 100 % issus de la pêche et de l’aquaculture responsables**, y compris pour les crustacés et mollusques. La mise à disposition d’alternatives végétariennes est aussi utilisée comme levier de réduction de la surexploitation de certains organismes vivants ;
- > **Favoriser systématiquement les méthodes et produits de nettoyage écologiques** (naturels et/ou labellisés) pour les besoins d’entretien ;
- > **Réduire l’usage des plastiques et plastiques à usage unique**, et agir en faveur de la collecte et du recyclage du plastique.

En 2023,
La Banque Postale
intègre pour la
première fois des
critères de biodiversité
dans un appel d’offre

Des engagements forts envers la société et les clients



Charte de financement et d'investissement responsable, politiques d'exclusion et politiques sectorielles

La Banque Postale est convaincue par l'importance de l'intégration des enjeux ESG dans ses activités de financement et d'investissement.

La Banque s'appuie notamment sur une charte de financement et d'investissement responsable pour encadrer ses activités d'octroi de crédits aux personnes morales et de financement, déclinée de sa politique de maîtrise des risques (PMR). Cette charte précise notamment que les organisations opérant dans des secteurs des énergies fossiles ou ayant enfreint la législation sur l'environnement se verront refuser leurs demandes de crédits (exclusions normatives).

Cette charte précise que les entreprises opérant dans des secteurs sensibles (tabac, armes controversées et non conventionnelles, pornographie, jeux d'argent, pesticides, fourrure, expérimentation animale) font l'objet d'une exclusion en matière de financement ou d'investissement. De plus, les entreprises impliquées dans des cas de controverses sérieuses ou répétées concernant des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance, pourront également faire l'objet d'une exclusion en matière de financement et d'investissement. Une procédure dédiée assure que les entreprises opérant dans des secteurs sensibles ou impliquées dans des cas de controverses graves et/ou répétés sont identifiées et les cas, évalués. Un Comité des controverses et d'exclusion décide du traitement des cas de controverses. Il peut s'agir de mise sous surveillance de l'entreprise, d'engagement et, dans les cas les plus graves ou dans les cas où l'engagement ne serait pas fructueux, alors une exclusion pourrait être décidée.

En complément, La Banque Postale et ses filiales s'appuient sur des politiques sectorielles exigeantes, afin d'encadrer les secteurs d'activité qui présentent des enjeux climatiques importants. Les politiques sectorielles établies par la Banque ont pour objectif d'accompagner les clients dans la transition tout en renforçant la résilience de son bilan face aux transitions à venir.

Politiques sectorielles charbon, pétrole et gaz

La Banque Postale s'est dotée en 2021 de politiques sectorielles charbon, pétrole et gaz qui répondent aux spécificités de son activité de financement et d'investissement, et qui sont alignées sur l'Accord de Paris. Ces politiques ont été mises à jour au cours du premier semestre 2023. La Banque s'engage ainsi à ne jamais financer de projets de mines et centrales au charbon, ni d'infrastructures liées au secteur, telles que les voies ferrées ou terminaux d'importation et d'exportation de charbon. Sont notamment concernées par cette politique d'exclusion toutes les entreprises listées dans la Global Coal Exit List (GCEL) de l'ONG Urgewald et leurs filiales, ainsi que, pour les industries extractives, toutes les entreprises dont l'activité est

identifiée par le code NACE B5. La Banque Postale encourage fortement ses clients à fermer et non à vendre les actifs, afin de participer réellement à la décarbonation du mix mondial.

La politique de la Banque pour le secteur du pétrole et du gaz a pour objectif de définir les principes applicables au niveau de la banque, pour atteindre un engagement de sortie totale des secteurs du pétrole et du gaz à horizon 2030. La Banque aligne sa politique de financement et d'investissement dans ces secteurs sur les recommandations scientifiques. Ainsi, La Banque Postale s'engage à ne pas financer de projet énergétique basé sur le pétrole et le gaz. Concernant les entreprises du secteur, et notamment celles listées dans la Global Oil and Gas Exit List (GOGEL) de l'ONG Urgewald, la Banque s'engage en particulier à ne plus leur fournir de services financiers (crédits, tenue de compte, moyens de paiements, affacturage...), à gérer en extinction les services et encours existants jusqu'en

2030, à ne pas investir et à désinvestir progressivement de ces dernières jusqu'en 2030.

Toutefois, soucieuse d'accompagner la transition des entreprises de ces secteurs, La Banque Postale pourra financer les projets d'énergie renouvelable de ces entreprises, accompagner leurs filiales dont l'activité porte sur les énergies renouvelables, ou encore celles disposant de plan de transition scientifiquement crédible. La Banque évalue son exposition nette aux secteurs du charbon, du pétrole et du gaz conformément à ses politiques climatiques sectorielles. Elle a en effet pris comme engagement d'avoir une exposition nette nulle sur le secteur des énergies fossiles à l'horizon 2030.

Cet objectif est quasiment atteint, dans la mesure où l'exposition nette de La Banque Postale aux énergies fossiles représente 0,01 % au dernier trimestre de l'année 2023

un souci de décarbonation de l'économie réelle, La Banque Postale pourra participer au financement des compagnies aériennes ne disposant pas de plan de transition, dès lors que l'objet du financement favorisera le développement et l'usage des carburants durables (Sustainable aviation fuels ou SAF) ou de motorisation électrique.

En matière d'infrastructures, la Banque s'abstiendra de financer les nouveaux aéroports à l'exception, en France, de ceux explicitement prévus par la loi Climat et Résilience. En revanche, dans une volonté d'accompagner la transition de tous les acteurs. La Banque Postale financera les projets concernant des infrastructures déjà existantes dès lors qu'ils sont en lien avec la transition énergétique et écologique des plateformes aéroportuaires (par exemple : l'alimentation électrique au sol, la motorisation bas-carbone des navettes passagers...) ou avec la préservation de la biodiversité sur ces sites.

Principes d'intervention dans les secteurs à risque déforestation et conversion des écosystèmes

L'urgence à protéger les écosystèmes et les communautés de la déforestation et de la conversion des écosystèmes a amené La Banque Postale à définir une stratégie d'engagement pour accompagner ses prospects / clients / émetteurs éligibles à notre portefeuille obligataire.

Cette stratégie :

> Est alignée sur le règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE) :

- Les trois conditions avant que les produits ne puissent être mis sur le marché européen ou exportés à partir du marché européen : zéro déforestation, respect de la législation pertinente du pays de production, déclaration de diligence raisonnée ;
- Les matières premières auxquelles le règlement s'applique (ainsi qu'à certains de leurs produits dérivés) : café, cacao, caoutchouc, huile de palme, soja, bœuf et bois ;
- Les acteurs auxquels le règlement s'applique : tous les opérateurs et négociants qui placent, mettent à disposition ou exportent ces produits à partir du marché européen ;

> Va au-delà du règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE) :

- En intégrant dès maintenant la conversion des écosystèmes à son analyse de risques. La conversion des écosystèmes correspond au changement d'un

écosystème naturel en un autre usage du sol ou à un changement profond dans sa composition en espèces, sa structure ou sa fonction. La conversion comprend la dégradation grave ou l'introduction de pratiques de gestion qui entraînent un changement important et durable de la composition en espèces, de la structure ou de la fonction de l'écosystème. Ainsi, la déforestation est une forme de conversion des écosystèmes ;

- En analysant la façon dont les activités de ses clients contribuent à la déforestation pour mener ensuite une stratégie d'engagement, là où le RDUE n'impose pas au secteur financier de diligence vis-à-vis des entreprises impliquées dans la déforestation.

> Cette stratégie d'engagement est complétée par une exclusion du financement et de l'investissement dans les exploitants et négociants, sauf si l'entreprise a mis en place une politique reconnue de prévention de la déforestation.

> La mise en œuvre de ces principes fait l'objet d'une procédure interne dédiée, formulée dans une documentation précisant les rôles et responsabilités de chaque partie, ainsi que les différentes étapes de la procédure. La Banque s'appuie sur les bases de données déforestation et conversion des écosystèmes, FOREST IQ à date, pour identifier les clients potentiellement exposés à des risques élevés de déforestation, de conversion ou de violation des droits de l'Homme associés. Tout client potentiellement exposé fera l'objet d'une évaluation approfondie des risques et des engagements (diagnostic de conformité, au regard des principes d'intervention de La Banque Postale) par la Direction de l'engagement citoyen, afin de confirmer/infirmer le niveau d'exposition et d'engagement du client. Cette analyse permettra de structurer avec les équipes grands corporate de la banque de financement et d'investissement et les équipes de la salle des marchés la démarche à adopter vis-à-vis du client/émetteur.

Principes d'intervention de la Banque dans le secteur de l'aéronautique

La Banque Postale s'engage à soutenir et à encourager la décarbonation du secteur aéronautique. Les principes d'intervention s'appliquent depuis janvier 2023 à tous les financements et investissements de la Banque, relatifs au transport aérien de passager civils et de marchandises. Au travers de ces principes, la Banque aligne son activité de financement et d'investissement dans ce secteur sur les exigences de l'Accord de Paris. Notamment, elle ne financera que les avions les plus récents et, à partir de 2025, uniquement pour les entreprises du secteur (compagnies aériennes et compagnies de leasing) qui s'engagent à définir puis publier une stratégie d'alignement à +1,5 °C, et des cibles fondées sur une méthodologie reconnue. Toutefois, dans

de pesticides (herbicides, fongicides et insecticides dédiés à l'agriculture). Cette politique discriminatoire est en place depuis début 2024.

En parallèle, la Banque encouragera aussi les entreprises qu'elle finance ou dans lesquelles elle investit à réduire l'utilisation de pesticides, engrais de synthèse et produits d'entretiens non écologiques dans leurs usages directs et à influencer leurs fournisseurs, pour réduire l'usage de ces produits dans toute leur chaîne de valeur.

L'intégration des enjeux climat-nature dans la construction de l'offre

Pour garantir la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la conception de ses produits et services, La Banque Postale a créé dès 2008 une « checklist ESG », révisée en 2021. Alignée avec les nouveaux enjeux RSE de la Banque, elle intègre désormais 29 questions, s'articulant autour de deux piliers : le leadership dans l'expérience et la satisfaction client (clarté des offres, service client, parcours client, traçabilité), et l'ambition citoyenne au service de la transition juste (réduction des inégalités, écosystèmes plus vertueux, mesure des impacts positifs et/ou contributifs, amélioration de la responsabilité sociétale des clients).

La « checklist ESG » est utilisée par tous les chefs de produits, avec comme objectif de les accompagner lors de la conception des offres, pour tous les nouveaux produits, ou dans l'ajustement de l'offre pour ceux ayant subi une transformation significative. Elle permet de mesurer la part de produits et de services qualifiés de « citoyens » pour la faire progresser.

La « checklist ESG » permet ainsi à La Banque Postale de disposer d'un référentiel normalisé pour mesurer le seuil minimal requis pour définir si une offre peut être considérée comme responsable. D'autres référentiels s'appliquent pour les offres apportant une valeur ajoutée extra-financière complémentaire :

- > **Pour qu'une offre soit qualifiée de « verte »**, il faut qu'elle réponde à l'un des six objectifs de la Taxonomie verte européenne ;
- > **Pour qu'une offre soit qualifiée de « sociale »**, il faut qu'elle réponde au concept AAAQ (Availability, Accessibility, Acceptability, Quality) tel que défini par le rapport sur la taxonomie sociale de la plateforme sur la finance durable de l'Europe ;
- > **Pour qu'une offre soit qualifiée d'offre « à impact »**, il faut qu'elle soit alignée au cadre conceptuel relatif à l'impact tel que défini par l'Institut pour la Finance Durable, et donc qu'elle réponde aux notions d'intentionnalité, de mesurabilité et d'additionnalité.

La « checklist ESG » répond directement aux exigences fixées par la qualité d'entreprise à mission, dont l'un des objectifs est de transformer le modèle de bancassurance par la culture de l'impact environnemental, social et territorial. C'est un outil indispensable pour y parvenir : à l'horizon 2025, 80 % des offres devront être identifiées comme citoyennes via la « checklist ESG » (voir partie « Indicateurs et objectifs de La Banque Postale »).

L'Indice d'Impact Global

En 2021, La Banque Postale a lancé le chantier de la création de son Indice d'Impact Global (IIG), indicateur extra-financier propriétaire de mesure d'impact. Ce projet

est central dans l'accompagnement de la transition juste, qui est au cœur de la stratégie de la Banque. Les travaux en cours visent à construire un outil multi-usage mesurant, pour chaque décision d'octroi de crédit et d'investissement par La Banque Postale, son impact sur les domaines environnemental, social et territorial (empreinte carbone, impact sur la biodiversité, accompagnement des clients fragiles), en complément de la mesure du risque et du rendement financier.

Schéma - Focus sur les trois piliers de l'Indice d'Impact Global

1 Environnement : Ce pilier reprend les éléments du **Pacte Vert Européen**, par conséquence, le pilier Environnement est **aligné avec les réglementations européennes** en matière de durabilité (e.g. Taxonomie et SFDR) à minima au niveau des thématiques adressés.

2 Territorial : Ce pilier est spécifique à La Banque Postale en raison de sa présence dans le Territoire avec un **focus sur ses caractéristiques économiques et sociales** (approche fonctionnelle). Le périmètre du territoire est limité à celui de la France et l'UE.

3 Impact : Ce pilier adresse les **sujets sociaux concernant les différents parties prenantes** composant la société : salariés, fournisseurs, citoyens.

Domaines

- Atténuation du changement climatique (réduction des émissions CO₂ actuelles et compensation)
- Adaptation du changement climatique
- Protection des ressources aquatiques et marines
- Transition vers une économie circulaire
- Prévention de la pollution
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Domaines

- Contribution au développement économique des territoires (emplois créés, notamment dans des territoires « fragiles », promotion des ETI/PME/TPE, promotion du made in France)
- Soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS)
- Accessibilité géographique des services essentiels
- Aménagement pérenne des territoires

Domaines

- Respect des droits humains (salariés et fournisseurs)
- Diversité et inclusion (égalité femmes/hommes, handicap, diversité socio-économique) (salariés et fournisseurs)
- Bien être et développement des collaborateurs (formation continue)
- Accessibilité universelle des produits/services (e.g. prix, adaptabilité dans l'usage pour personnes en situation d'handicap)

Les indicateurs et les règles de calcul sont définis pour répondre à chaque spécificité de chaque ligne métier. Les usages sont également spécifiques, en fonction des métiers. Le fonctionnement de l'IIG est basé sur un moteur unique : les données d'entrée (internes ou externes) permettent d'alimenter les outils de calcul, pour aboutir à la note IIG. Ces scores sont ensuite diffusés dans les outils métiers de La Banque Postale. Cet indice contribue ainsi à encourager les investissements et les financements dans les secteurs ayant un impact environnemental et social positif, et à réduire l'exposition à des activités ou à des contreparties générant des impacts négatifs (énergies fossiles, clients polluants...).

En 2022, des indicateurs relatifs aux trois domaines d'impact (environnemental, social, territorial) ont été définis pour les métiers :

- > **du crédit immobilier aux particuliers ;**
- > **de financement d'actifs et de projets ;**
- > **de financement de biens immobiliers commerciaux ;**
- > **et « grandes entreprises ».**

Cinq niveaux d'impact sont associés à chaque indicateur (de 1, pour un impact très négatif, à 5, pour un impact très positif). Un test opérationnel a été réalisé en 2022 dans deux maisons de l'habitat sur l'application de l'IIG au crédit immobilier aux particuliers, avec une vingtaine de conseillers formés et 369 dossiers de financement évalués entre

septembre et fin novembre. Depuis le mois de décembre 2023, l'IIG est pleinement appliqué et intégré au processus d'octroi de crédits immobiliers aux particuliers. Sur les dossiers de financement d'actifs et de projets, et sur les dossiers de financement de biens immobiliers commerciaux, l'IIG a été généralisé en novembre 2023. Il est pris en compte lors d'une demande de financement, c'est une composante de la décision d'octroi. Sur le périmètre des grandes entreprises, un test opérationnel a été initié en mars 2024 en vue de généraliser son usage, courant 2024. À terme, l'IIG permettra à la Banque de transformer son bilan, en orientant notamment les financements et investissements vers des secteurs ayant un impact environnemental et social positif, tout en ayant une exposition moindre à des activités ou des contreparties générant des impacts négatifs (énergies fossiles, clients polluants, ...). Il lui permettra également de quantifier son impact sur la société, tout en anticipant les exigences réglementaires existantes et futures en matière de transparence, d'évaluation et de pilotage des risques climatiques (transition, physiques), environnementaux, sociaux et de gouvernance. Parce qu'il contribuera fortement à la transformation du bilan de La Banque Postale, l'IIG constituera un des indicateurs de suivi de l'objectif n°3 de l'entreprise à mission (« faire progresser les meilleurs standards et les pratiques réglementaires dans le secteur de la banque et de l'assurance par l'exemple de notre action »).

Une offre de produits et services permettant à nos clients d'être acteurs de la transition juste

Tableau - Description et impacts de la gamme d'offres vertes de La Banque Postale à destination des particuliers



OFFRE	OFFRE VERTE	DESCRIPTION	IMPACT
FINANCEMENT CRÉDITS IMMOBILIERS	Éco-prêt à taux zéro	→ L'Eco PTZ est un prêt à 0 % pour financer des travaux d'économie d'énergie réalisés par des professionnels, dans la résidence principale de l'emprunteur ou du bien locatif à usage de résidence principale du locataire.	→ L'Eco PTZ permet de favoriser l'accès à la rénovation énergétique et donc de réduire l'impact environnemental des habitats. Plusieurs travaux peuvent être réalisés, ceux-ci sont éligibles lorsqu'ils sont réalisés par des professionnels qualifiés « Reconnus garants de l'environnement » (RGE).
	Éco-prêt à taux zéro « Habiter mieux »	→ Depuis 2019, La Banque Postale propose également l'Eco PTZ Habiter Mieux à destination des publics éligibles au programme d'aides « Habiter Mieux » de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH). Cela concerne les propriétaires bailleurs qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique.	→ L'Eco PTZ « Habiter Mieux » a la même visée que l'Eco PTZ.
	Prêt Avance Rénovation (PAR)	→ Depuis février 2022, La Banque Postale propose également le Prêt Avance Rénovation pour permettre aux familles les plus modestes de réaliser des travaux de rénovation énergétique dont le coût sera remboursé au moment de la cession du bien.	→ Le Prêt Avance Rénovation permet également un accès facilité à la rénovation énergétique et donc une meilleure performance énergétique des habitats.
	Crédit immobilier à impact	→ Le Crédit Immobilier à Impact se base sur l'Indicateur d'Impact Global. Il permet de faire bénéficier les futurs acquéreurs d'un taux de crédit immobilier bonifié, en fonction de l'impact positif de leur projet d'acquisition. Les clients qui font l'acquisition d'un bien peu performant et qui réalisent des travaux de rénovation énergétique seront également accompagnés, via un taux bonifié, un accès gratuit à un simulateur « Mon Simulateur Énergétique » (diagnostic) et à une plateforme d'aide à la réalisation de travaux d'économie d'énergie : « Mon Projet Énergétique ».	→ Le Crédit Immobilier à Impact permet d'accompagner la transition énergétique du parc immobilier français.
FINANCEMENT CRÉDITS À LA CONSUMMATION	Prêt Personnel Auto à Impact	→ Depuis 2021, La Banque Postale propose la première offre crédits consommation à impact. Taux modulé de manière avantageuse pour favoriser les projets d'écomobilité ; accompagnement des clients pour leur permettre d'adopter des pratiques plus durables au quotidien.	→ Le Prêt Personnel Auto à Impact incite les clients à privilégier une solution d'écomobilité grâce à un taux modulé et permet donc de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la mobilité. LBPCF (La Banque Postale Consumer Finance) prend en charge la compensation des émissions de GES des véhicules financés pendant deux ans.
	Prêt Personnel Travaux à Impact	→ Depuis 2021, La Banque Postale propose la première offre crédits consommation à impact. Taux modulé de manière avantageuse pour favoriser les travaux d'économie d'énergie réalisés par un artisan RGE ; et accompagnement des clients pour leur permettre d'adopter des pratiques plus durables au quotidien.	→ Le Prêt Personnel Travaux à Impact incite les clients à faire réaliser leurs travaux de rénovation par un artisan RGE et permet donc une meilleure performance énergétique des habitats. LBPCF reverse un don de 20 € au programme Habitat de la Fondation de France (lutte contre la précarité énergétique) pour chaque prêt accordé.
ÉPARGNE	Épargne réglementée Livret Développement Durable et Solidaire (LDDS)	→ En 2020, La Banque Postale a mis en place un dispositif de dons sur livrets, les détenteurs de LDDS ont la possibilité d'effectuer des donations de manière simplifiée (ce qui inclut trois associations environnementales).	→ Les dons réalisés grâce au Livret Développement Durable et Solidaire (LDDS) permettent notamment aux associations environnementales de développer leurs activités.
	Épargne fléchée (titre de créance vert émis par La Banque Postale)	→ Diversification de l'offre d'épargne en 2021 avec l'émission par La Banque Postale de titres de créance structurés « à thématique « verte » (EMTN) ; La Banque Postale Eurogreen 80 Autocall mars 2029 et BPE Green Finance 2031. Financements ciblés : mobilité durable, énergie renouvelable.	→ L'accès à une épargne fléchée vers des titres de créance verts permet d'augmenter le financement de projets de mobilité durable et d'énergie renouvelable, qui œuvrent à une réduction des émissions de gaz à effet de serre dans leur domaine d'activité.
SERVICES EXTRA- FINANCIERS	Bilan Carbone	→ Partenariat avec Carbo depuis 2021. Estimation de l'empreinte carbone à partir des dépenses bancaires et conseils personnalisés afin de réduire les impacts.	→ La réalisation d'un bilan carbone permet aux particuliers de mesurer et de piloter leurs émissions de gaz à effet de serre.
	Programme de cashback	→ Le programme de cashback permet aux clients de bénéficier de remises sur leurs achats effectués auprès d'une sélection de commerçants, tant en ligne qu'en magasin. Après les achats, le cashback est crédité dans une cagnotte personnelle. Dès que cette cagnotte atteint 5 euros, les clients peuvent choisir de verser l'argent sur leur propre compte, sur celui d'un proche, de faire un don à une association ou de contribuer à un projet de reforestation, en France. Les trois associations bénéficiant des dons sont Reforest'Action, Les Restos du Cœur et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO).	→ Le programme inclut des offres de commerçants responsables, encourageant ainsi une consommation plus consciente et durable. En effet, pour poursuivre sa mission de banque citoyenne, La Banque Postale a fait le choix d'exclure de son programme de cashback toutes les enseignes de e-commerce se situant hors du territoire européen.

Le crédit immobilier à impact

Lancé en juin 2023, le crédit immobilier à Impact est une offre de financement unique dans le paysage bancaire.

Cette nouvelle offre vise à rendre les clients de La Banque Postale acteurs de la transition juste, en les incitant à favoriser des projets immobiliers à impact positif sur les dimensions environnementale, territoriale et d'inclusion sociale ; ou à réaliser des travaux de rénovation énergétique. Cette offre de crédit à impact se base sur « l'Indice d'Impact Global » développé par la Banque, indice qui fait l'objet d'une revue critique par le WWF France et qui vise à promouvoir de nouveaux modes de consommation plus inclusifs et responsables.

Cette offre permet de faire bénéficier les futurs acquéreurs d'un taux de crédit immobilier bonifié en fonction du type de bien qu'ils souhaitent acquérir et des travaux de rénovation énergétique qu'ils sont prêts à réaliser.

Accompagnement à la rénovation énergétique

La Banque Postale accompagne les projets d'amélioration thermique et énergétique des logements pour tous ses clients particuliers, en mobilisant différents outils de financement : le Prêt Personnel Travaux à Impact et l'Eco-prêt à taux zéro, dont le montant maximal peut aller jusqu'à 50 000 euros, selon la nature des travaux envisagés.

Sur conditions de ressources des foyers emprunteurs, ces dispositifs sont complétés par : l'Eco-prêt à taux zéro « Habiter Mieux », développé en partenariat avec la fédération SOLIHA, qui permet un recours simplifié aux aides du programme « Habiter Mieux » de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat ; et depuis 2022, le Prêt Avance Rénovation, qui ouvre la possibilité pour les emprunteurs d'un remboursement du capital à la mutation du bien (la vente ou la succession déclenche la levée de l'hypothèque et le remboursement du prêt). Selon l'âge des clients, les intérêts peuvent être mensualisés ou remboursés in fine.

Prêts Personnels à Impact

En 2021, La Banque Postale Consumer Finance a repensé intégralement sa gamme de Prêts personnels Auto et Prêts Personnel Travaux Verts et lancé les premières offres mondiales de crédit consommation à impact.

Ces crédits sont un moyen pour ses clients de financer leurs projets en prenant soin de la planète :

- > **Le taux est modulé de manière avantageuse pour favoriser les projets d'écomobilité** et les travaux d'économie d'énergie réalisés par un artisan RGE ;
- > **Les clients bénéficient d'un accompagnement leur permettant d'adopter des pratiques plus durables au quotidien.** Ils reçoivent des conseils et de l'information sur l'impact des modes de consommation ;
- > **Enfin, La Banque Postale Consumer Finance prend en charge la compensation des émissions de gaz à effet de serre des véhicules financés**, en phase de roulage, pendant deux ans et, pour chaque Prêt Personnel Travaux Verts, elle reverse un don de 20 euros au programme Habitat de la Fondation de France, dont l'objet est la lutte contre le mal-logement.

Des solutions d'épargne solidaire

Pour tous ses clients détenteurs de livrets réglementés, la Banque propose deux dispositifs qui favorisent la redistribution au profit de structures d'intérêt général :

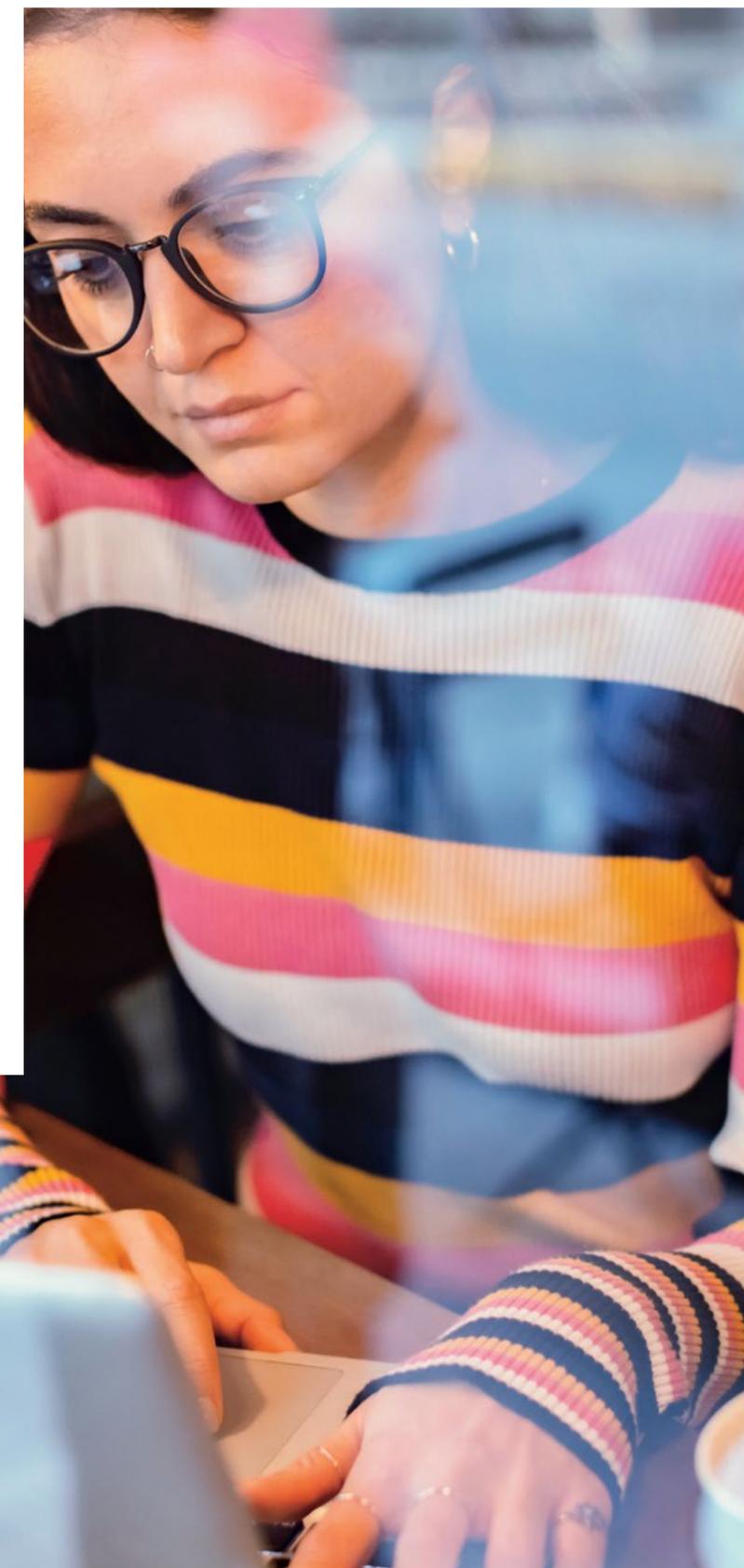
- > Le « Service Intérêts Solidaires » permet aux possesseurs d'un Livret A, d'un Livret Développement Durable et Solidaire (LDDS) ou d'un Livret d'Epargne Populaire (LEP) **de reverser tout ou partie de leurs intérêts à une association ou à une fondation ;**
- > Une campagne de dons Livret Développement Durable et Solidaire (LDDS) a également lieu chaque année, et permet aux clients détenteurs d'un Livret Développement Durable et Solidaire **de verser tout ou partie du capital détenu sur leur livret aux associations du Club de l'Initiative, ainsi qu'à trois associations engagées pour la cause environnementale.**

Démocratiser l'accès au calcul de l'empreinte carbone avec Carbo

La Banque Postale accompagne la start-up Carbo depuis juin 2020 et l'a intégré au programme d'incubation de 12 mois de Platform58.

La mission de Carbo est d'amplifier la prise de conscience des individus pour réduire leur empreinte carbone. Carbo mobilise à cet effet les leviers technologiques et pédagogiques. La solution « particuliers » de Carbo propose, à partir de l'analyse des dépenses bancaires, une estimation de l'empreinte carbone associée. Les utilisateurs peuvent également comparer leurs impacts avec ceux de leurs pairs et bénéficier de conseils personnalisés afin de les réduire.

Depuis 2021, l'offre est proposée à titre gracieux à tous les clients de la Banque, depuis leur espace personnel.



Une offre au service du développement de l'économie responsable de tous les territoires



Tableau - Description et impacts de la gamme d'offres vertes de La Banque Postale à destination des personnes morales

OFFRE	OFFRE VERTE	DESCRIPTION	IMPACT
FINANCEMENT MOYEN-TERME STANDARD	Crédit à impact	→ C'est le nom au sein de la Banque de Financement et Investissement (BFI) du «prêt lié au développement durable» (ou Sustainability-Linked Loan) dont les principes sont fixés à l'échelle internationale par les associations de marché Loan Market Association, Loan Syndication and Trading Association et Asia Pacific Loan Market Association. Crédit moyen-long terme généraliste, non fléché, permettant d'accompagner de façon incitative les entreprises qui d'année en année progressent dans leur démarche ESG. Clièntèle cible : entreprises, associations.	→ Le crédit à impact contribue à améliorer les indicateurs ESG les plus matériels de l'emprunteur en l'incitant à atteindre les objectifs convenus, au titre du contrat (dont a minima un indicateur environnemental).
	Prêts Verts	→ Offre de financement fléché vers des activités et/ou des actifs verts, qui vise l'alignement avec les critères de contribution substantielle de la Taxonomie verte européenne. Projets et actifs visés : efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain, énergies renouvelables, mobilité durable et transports propres, gestion de l'eau, assainissement et valorisation des déchets, industrie manufacturière. Clièntèle cible : collectivités (en partenariat avec SFIL), entreprises, associations, secteur public local.	→ Les prêts verts contribuent à l'atténuation du changement climatique par le biais des critères environnementaux à respecter.
	Financement d'actif vert / Financement de projet vert / Financement immobilier vert	→ Prêt bancaire destiné au financement de projets (EnR, Infrastructures, Immobilier) à impact environnemental positif. Vise l'alignement avec les critères de la taxonomie verte européenne. Clièntèle cible : Grandes Entreprises, Pure players, Entreprises, SPL, Associations.	→ Les prêts verts permettent de financer les projets de nos clients qui contribuent à l'atténuation au changement climatique.
	Émissions obligataires vertes	→ Obligation dont les fonds sont fléchés vers les projets verts, de nos clients émetteurs. Ces projets verts doivent avoir un bénéfice environnemental clair. Clièntèle cible : Entreprises, institutions financières, États.	→ Les émissions obligataires vertes impliquent un reporting de l'émetteur portant, en particulier, sur la liste des projets dans lesquels les fonds ont été investis, les montants concernés et l'impact attendu de ces investissements.
FINANCEMENT MOYEN-TERME STRUCTURÉ	Émissions obligataires liées au développement durable	→ Plus connu sous son nom anglais «Sustainability-Linked Bond», c'est une obligation dont les caractéristiques financières sont indexées sur des cibles environnementales, sociales ou de gouvernance. Cette obligation répond aux principes applicables aux obligations liées au développement durable de l'International Capital Market Association. Clièntèle cible : grandes entreprises, ETI.	→ Les obligations liées au développement durable incitent l'émetteur à atteindre des objectifs de durabilité (ESG) significatifs, quantifiables, prédéterminés, ambitieux, régulièrement contrôlés et vérifiés de manière indépendante, sur la base d'indicateurs clés de performance (KPIs) et d'objectifs de performance de durabilité. Les émetteurs s'engagent expressément sur des améliorations futures de leurs résultats en matière de durabilité selon un calendrier prédéfini.
	Crédit-bail mobilier ou immobilier vert	→ Solution de financement locatif responsable permettant au client d'adopter une démarche en faveur de la transition énergétique. Actifs éligibles sont regroupés en 2 catégories : mobilité douce et transports propres / transport de fret - Informatique et télécommunications. Vise l'alignement avec la taxonomie européenne. Clièntèle cible : Entreprises, SPES.	→ Le crédit-bail mobilier ou immobilier vert permet aux entreprises de financer du mobilier ou de l'immobilier en ligne avec la transition énergétique. Il peut s'agir de matériel professionnel à faibles émissions ou d'immeubles professionnels à faibles émissions.
PLACEMENT	Titres de créance verts émis par La Banque Postale	→ Titres de créances structurés à thématique « verte » (EMTN). Clièntèle cible : associations, fondations, mutuelles, entreprises.	→ La souscription à des titres de créance verts par les entreprises leur permet de flécher leurs placements vers des projets à impact environnemental positif.
SERVICES EXTRA-FINANCIERS	Bilan Carbone	→ Partenariat avec Carbo depuis 2021. Établissement d'un bilan carbone certifié et pistes d'actions de réduction des émissions des gaz à effet de serre. Clièntèle cible : Entreprises.	→ La réalisation d'un bilan carbone permet aux entreprises de mesurer et de piloter leurs émissions de gaz à effet de serre.

Accompagner le secteur public et l'économie sociale

Premier prêteur bancaire des collectivités locales et second prêteur des hôpitaux publics depuis 2015, acteur de référence des établissements de soin publics ou privés non lucratifs, la Banque est aussi partenaire bancaire de huit bailleurs sociaux sur dix, partenaire de référence des Entreprises Publiques Locales (EPL) (une sur quatre) et partenaire engagé de près de 4 000 associations gestionnaires.

Parce que les collectivités jouent un rôle de premier plan dans la transformation environnementale et énergétique des territoires, La Banque Postale leur propose depuis 2019 des « prêts verts », destinés à financer des projets à fort impact environnemental (valorisation des déchets, rénovation énergétique des bâtiments publics, production d'énergie renouvelable, transports propres). Depuis 2022, ces prêts verts ont été alignés sur les critères de contribution de la Taxonomie verte européenne.

Le « prêt vert » est refinancé par des obligations « vertes » (green bonds) émises par le groupe SFIL (banque 100 % publique, filiale du groupe Caisse des dépôts). Cette offre s'inscrit en faveur d'une finance vertueuse sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

En termes de répartition géographique, des prêts verts ont été octroyés dans toutes les régions de France, y compris dans les départements d'outre-mer.

EXEMPLE DE PROJET BIODIVERSITÉ FINANCÉS AVEC UN PRÊT VERT :

> L'offre « prêt vert » permet de financer des projets liés à la gestion du petit et du grand cycle de l'eau et de l'assainissement (équipements et infrastructures) ;

- Réseaux d'eau et d'assainissement, équipements de production d'eau potable et de traitement des eaux usées ;
- Des porteurs de projets en lien avec la gestion des eaux pluviales (équipements, infrastructures, gestion alternative) ;
- Des porteurs de projets GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations) dont ceux dédiés à la « protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ».

La Banque Postale commercialise aussi un crédit-bail mobilier (CBM) « vert », solution de financement locatif responsable permettant au client d'adopter une démarche en faveur de la transition énergétique. Basée sur les actifs standards finançables en CBM classique ou en location financière, son objet doit répondre aux critères de contribution de la Taxonomie verte européenne : la mobilité douce/transport propre ou l'informatique/télécommunications.

Accompagner les entreprises

Clientèle au cœur des ambitions de développement de la banque de financement et d'investissement (BFI), la Banque compte actuellement plus de 11 700 clients Petites et Moyennes Entreprises / Entreprises de Taille Intermédiaire (PME / ETI), 55 % des sociétés du CAC 40, et 44 % de celles du SBF 120.

Banque citoyenne, pleinement engagée dans la transition juste, La Banque Postale propose une offre complète de solutions bancaires et d'ingénierie financière sur mesure, afin de soutenir l'investissement productif, l'innovation écologique, sociale et technologique.

Afin d'accompagner l'ensemble de ses clients « entreprises », quelle que soit leur taille, avec des solutions exigeantes et de qualité, la Banque a développé une gamme de financements bancaires responsables (prêts verts et sociaux, crédits à impact / prêts liés au développement durable). Le HUB Sustainable Banking a été créé en 2022 afin d'accompagner le financement des projets via des produits de finance durable et les efforts de transformation environnementale et sociale des clients de la banque de financement et d'investissement. En collaboration avec l'ensemble des équipes de la banque de financement et d'investissement (BFI), le HUB Sustainable Banking conseille les clients sur leurs enjeux ESG, en particulier lors de structuration ESG de prêts et d'obligations vertes, sociales, durables ou liés au développement durable (dits « sustainability-linked »).

Des expertises spécifiques ont été développées au sein des équipes de financement d'actifs et de projets (FAP) sur le financement des énergies renouvelables (EnR), du matériel roulant de transport collectif et d'infrastructures nécessaires à la transition. Un bouquet de services spécifiques est également proposé pour mesurer l'empreinte carbone des entreprises et monétiser les certificats d'économie d'énergie. Parmi les faits notables de la BFI en 2023 figure le lancement, conjointement avec CNP Assurances et LBP AM, d'un fonds de dette infrastructures à impact, souscrit par CNP Assurances à hauteur d'un milliard d'euros. Cette initiative d'envergure vise à financer des infrastructures européennes contribuant à limiter le réchauffement global bien en dessous de 2 °C, en ligne avec l'objectif de l'Accord de Paris.

Elle constitue une nouvelle illustration des synergies développées au sein du grand pôle financier public grâce aux expertises combinées des équipes de La Banque Postale, de LBP AM et de CNP Assurances.

La Banque Postale compte actuellement plus de 11 700 clients Petites et Moyennes Entreprises / Entreprises de Taille Intermédiaire (PME / ETI), 55 % des sociétés du CAC 40, et 44 % de celles du SBF 120.

La Banque Postale est partenaire engagé auprès de 4 000 associations gestionnaires

Une participation active aux initiatives de place



La Banque Postale est consciente à la fois de l'urgence à pouvoir disposer de cadres de référence et d'outils pour que les institutions se décarbonent et diminuent leur impact sur la biodiversité, et de la difficulté à les mettre en œuvre.

Elle est également convaincue par la nécessaire coopération entre tous les acteurs pour parvenir à réduire efficacement les émissions de gaz à effet de serre, les impacts sur la biodiversité et atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et de Kuning-Montréal⁽¹⁴⁾.

¹⁴ Recommendation adopted by the working group on the post-2020 global biodiversity framework (cbd.int) > voir le document

En lien avec son troisième objectif statutaire d'entreprise à mission « faire progresser les meilleurs standards et les pratiques réglementaires de la bancassurance par l'exemple de notre action », la Banque a ainsi fait le choix, depuis plusieurs années, de collaborer activement aux réflexions de place, et de participer aux différentes initiatives de référence :

La Science Based Targets initiative (SBTi) : La Banque Postale s'est engagée, en 2017 auprès de la SBTi à développer des trajectoires de décarbonation alignées sur la science. La Banque a participé activement aux groupes de travail pour la définition du cadre méthodologique applicable aux institutions financières. Elle s'est également portée volontaire pour tester les méthodologies proposées en 2019. Ce travail de fond a permis à la Banque d'être la première banque en France et l'une des trois premières au monde à avoir fait valider ses trajectoires par la SBTi, seul cadre robuste basé sur la science à ce jour, dès octobre 2021. La Banque Postale fait partie depuis août 2022 de l'« Expert Advisory Group », un groupe composé d'experts du climat pour conseiller la SBTi dans la définition du prochain cadre zéro émission nette applicable au secteur financier ;

La Net Zero Banking Alliance (NZBA) : engagée de longue date auprès de l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP FI), la Banque a rejoint, en tant que membre fondateur, la NZBA en avril 2021. Éluë au Comité de pilotage (« Steering Group ») de l'alliance en juillet 2021 pour un premier mandat de deux ans, puis réélue en juillet 2023 pour représenter les banques européennes, La Banque Postale a participé aux différents travaux de mise en œuvre de l'engagement, et notamment à la rédaction du guide « NZBA Transition Finance Guide » ;

ACT 4 Finance : l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et le CDP ont initié le projet ACT – Accelerate Carbon Transition – en 2015 avec l'objectif d'encourager et d'évaluer le niveau de préparation des entreprises en matière de transition vers une économie bas-carbone. En 2022, La Banque Postale a souhaité participer aux groupes de travail techniques pour le développement de la méthodologie applicable au secteur financier, ACT 4 Finance, ainsi qu'au test méthodologique pendant les deuxième et troisième trimestres 2023 ;

Finance for Biodiversity Pledge : depuis 2021, La Banque Postale est signataire du Finance for Biodiversity Pledge. Via cette initiative internationale, la Banque s'engage à : partager les connaissances acquises avec d'autres investisseurs ;

mesurer son impact sur la biodiversité ; se fixer des objectifs pour diminuer cet impact ; engager le dialogue avec les entreprises investies sur le sujet de la biodiversité ; rapporter publiquement ses actions ;

Les Principes for Responsible Banking (PRB) : en signant les « Principes for Responsible Banking » (PRB) en 2019, La Banque Postale s'est engagée à aligner sa stratégie en cohérence avec les cadres de référence internationaux et nationaux, notamment les Objectifs de Développement Durable et l'Accord de Paris pour le climat. La gestion d'actifs est également concernée par ces cadres. Cette signature est une lettre de soutien pour un secteur bancaire responsable, une initiative mondiale lancée par UNEP FI (United Nations Environment Programme - Finance Initiative). Il s'agit de la transposition au secteur bancaire des UNPRI destinés aux acteurs de la gestion d'actifs, que la Banque a signés en 2009 ;

L'Institut de la Finance Durable (IFD) : La biodiversité et le capital naturel font partie des 6 priorités de l'Institut de la Finance Durable pour l'année 2023. L'IFD souhaite favoriser une montée en compétences des acteurs sur les sujets financement de la biodiversité et partager l'information sur des initiatives en faveur du vivant, dans lesquelles les membres du groupe de travail s'inscrivent ;

Le Roquelaure Entreprises et biodiversité du Ministère de la transition écologique : dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale biodiversité, adoptée à la fin de l'année 2023, le Ministère de la transition écologique a souhaité mettre en place 8 groupes de travail : agroalimentaire, bâtiment/construction, cosmétique, énergie, matériaux, textile, financement et gouvernance. La Banque Postale fait partie du groupe de travail dédié au financement ;

La coalition Finance et Economie Circulaire organisé par Circul'R : un groupe de réflexion et d'actions qui a pour but de développer des produits et services pour financer et assurer la transition circulaire.

Une stratégie climatique intégrée dans le dispositif d'appétit au risque de La Banque Postale

Le dérèglement climatique génère divers risques et opportunités pour les établissements financiers. Leur prise en compte est clé afin de construire une stratégie résiliente.

De manière globale, les risques climatiques s'appréhendent dans une perspective de double matérialité :

- > **Les institutions financières peuvent être impactées par les risques climatiques** : on parle de matérialité financière (approche outside-in) ;
- > **Les institutions financières peuvent avoir un impact sur les facteurs climatiques** : on parle de matérialité environnementale (approche inside-out).

Incidences en matière de durabilité

Inside - out

INCIDENCES NÉGATIVES

Émissions de gaz à effet de serre, Consommation d'eau, Gestion des déchets, Droits de l'homme, Diversité et Inclusion, Rémunération des dirigeants, Corruption...

INCIDENCES POSITIVES

Énergies renouvelables, Efficacité énergétique, Réduction consommation d'eau, Inclusion populations locales, Intégration travailleurs handicapés...

Incidences financières

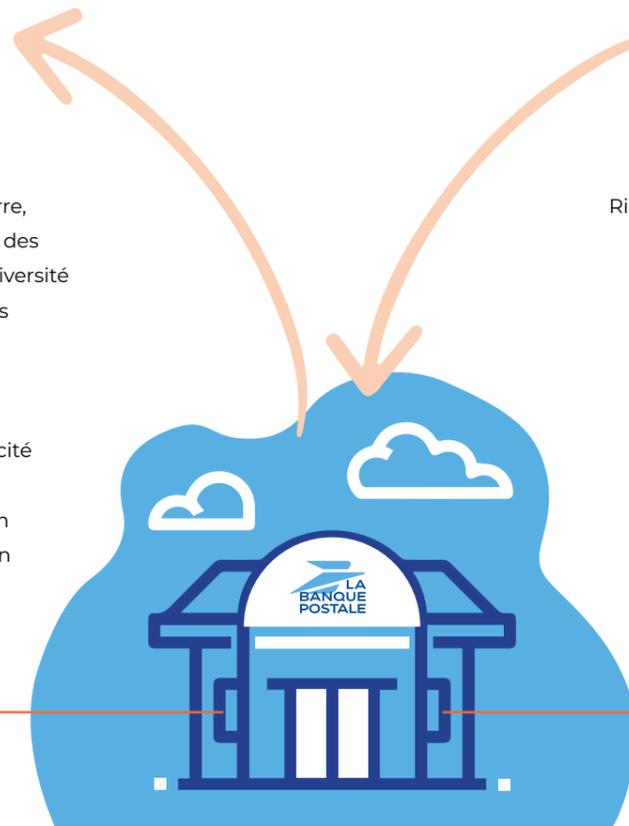
Outside - in

RISQUES IMPORTANTS

Risque climatique, Risque physique, Risques de transitions, Risque de perte de la biodiversité, Risques sociaux, Risques de corruption...

OPPORTUNITÉS IMPORTANTES

Développement d'activités et nouveaux produits : Prêts verts, Produits d'impacts, Plateforme Kiss Kiss Bank Bank...



Cette perspective de double matérialité permet, d'une part, de maîtriser l'impact du changement climatique sur les activités de La Banque Postale et, d'autre part, de maîtriser l'impact de la Banque et de ses activités sur l'environnement et la transition vers une économie plus durable.

La matérialité environnementale, recouvre l'impact des activités de La Banque Postale sur son environnement et le climat. Sont pilotées ici les externalités négatives au niveau des scopes 1, 2 et 3. À travers sa stratégie climat, la Banque a pour objectif de renforcer et d'accroître son impact positif sur l'environnement (offres dédiées, financement des secteurs de la transition juste...), ainsi que de maîtriser et réduire au maximum ses externalités négatives (trajectoires de décarbonation, politiques et principes d'intervention sectoriels). La matérialité financière recouvre l'impact du risque climatique sur les activités de la Banque. Les facteurs

de risques climatiques menacent le périmètre opérationnel de l'établissement : sa capacité à maintenir une continuité de services, la stabilité de ses infrastructures immobilières et de son système d'information... Le portefeuille bancaire est également vulnérable aux risques physiques et de transition, qui pourraient se traduire par une augmentation des défauts clients ou une capacité de recouvrement dégradée à la suite de la matérialisation de ces risques.

En réponse à l'identification de ces menaces, La Banque Postale se dote d'un dispositif de maîtrise des risques solide, afin de maîtriser leur importance par rapport au niveau maximal de risque qu'elle est prête à prendre. La stratégie climat de la Banque a ainsi été progressivement intégrée dans son dispositif d'appétit aux risques, afin d'assurer une surveillance régulière de sa mise en œuvre.

03 Identification et gestion des risques climat et nature

Les points clés

- 1 Les risques climat et nature sont inclus dans le cadre général de gestion des risques du groupe.** Ils ont été insérés dans les organisations et instances existantes, plutôt que dans des instances dédiées, afin d'infuser la culture du risque climatique et environnemental au sein de toute La Banque Postale.
- 2 La Banque Postale a identifié les différents risques climatiques qui pourront impacter son activité.** Ceux-ci sont considérés comme des risques majeurs dans la cartographie des risques du groupe. La Banque a également effectué, pour la première année, un travail d'identification des risques nature pouvant impacter son activité qui a permis d'identifier des zones et des secteurs présentant des risques « nature » potentiellement importants pour La Banque Postale. Ainsi, la Banque pourra porter une attention particulière à ces secteurs et à ces zones, dans la conduite de ses activités de financement et d'investissement.
- 3 La Banque Postale considère le risque climatique et le risque nature à la fois comme des familles de risque à part entière et comme des facteurs aggravant des autres risques liés aux activités bancaires (marché, crédit, opérationnel, liquidité).** Les dispositifs de gestion des risques implémentés pour y répondre peuvent prendre la forme de revues et d'ajustements des processus internes de la Banque ou de renforcement des dispositifs de contrôle et de surveillance.
- 4 Au vu du caractère innovant de cette première analyse des risques nature et de la complexité de ce sujet, des limites méthodologiques ont été identifiées par La Banque Postale.** Cet exercice fera donc l'objet d'améliorations dans les années à venir. Certaines limites découlent des outils utilisés et sont détaillées au chapitre 4. D'autres portent sur le périmètre étudié, que ce soit via l'analyse quantitative ou qualitative des risques. Enfin, les liens complexes entre la localisation des financements, les impacts et dépendances associés, et les risques pour la Banque doivent être approfondis.



À travers ce Rapport Climat & Nature 2024, La Banque Postale souligne la nécessité pour les institutions financières de prendre en compte les risques environnementaux dans leur ensemble et plus particulièrement ceux liés à la perte de biodiversité. L'exercice innovant de mesure des impacts et des dépendances des activités de la Banque aux services écosystémiques, mené dans le cadre de ce rapport, est un premier pas important dans la maîtrise de cette thématique complexe et de son insertion dans le dispositif de maîtrise des risques. En alliant ces travaux quantitatifs exploratoires à une politique concrète de prévention dans ses décisions de financement et d'investissement, La Banque Postale met le climat et la biodiversité au centre des priorités de sa mission citoyenne.

THOMAS GUTTET
Directeurs des risque Groupe

La Banque Postale intègre le risque ESG au processus global de gestion des risques



Cadre réglementaire

La maîtrise des risques ESG s'appuie sur un cadre réglementaire national et européen qui s'étoffe progressivement.

Le guide de la Banque Centrale Européenne (BCE), publié en novembre 2020, définit les attentes prudentielles en matière de gestion et de déclaration des risques liés au climat et à l'environnement. En complément, l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) a publié un rapport sur la gestion et la supervision des risques ESG en juin 2021. Enfin, le règlement d'exécution (UE) 2022/2453 publié au journal officiel de l'Union européenne le 19 décembre 2022, présente des exigences de publication qualitatives et quantitatives relatives au risque ESG au titre du pilier 3. Ces textes posent le cadre des activités de la Direction des risques sur le volet ESG.

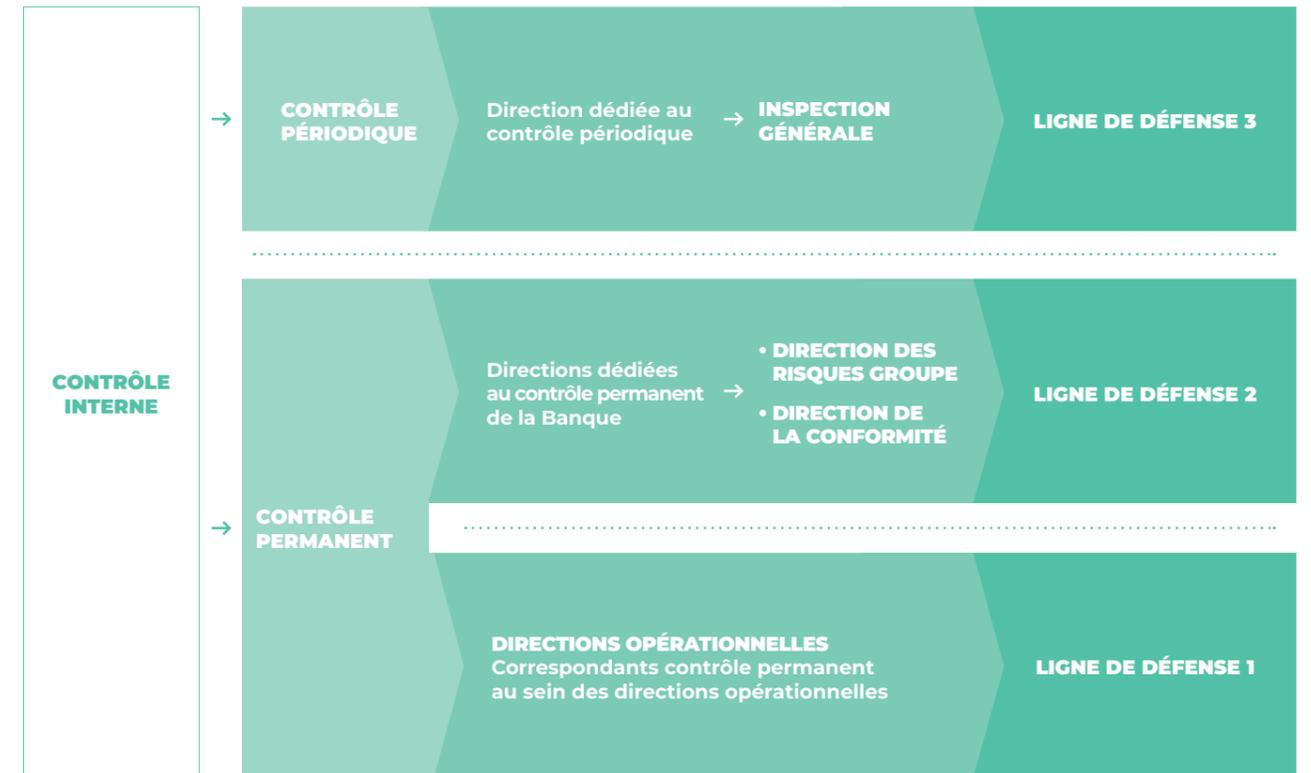
Gouvernance

Les risques ESG sont une thématique majeure intégrée par le Conseil de surveillance et le Directoire dans la définition de la stratégie de La Banque Postale et de ses objectifs opérationnels.

Dans le cadre de son dispositif de maîtrise des risques, le Directoire ainsi que le Conseil de surveillance sont régulièrement informés des enjeux en matière de risques ESG pour La Banque Postale et prennent en compte ce volet dans leur prise de décision. Une information régulière est également adressée au Comité exécutif et au Comité de pilotage des risques groupe (CPRG).

Le dispositif de gestion des risques ESG est déployé par les équipes. Afin de les piloter efficacement, il est pleinement inséré dans le cadre de maîtrise des risques internes. Le contrôle interne et la surveillance du risque climatique et environnemental au sein de La Banque Postale reposent ainsi, à l'instar des autres risques de la cartographie, **sur le modèle des trois lignes de défense** : →

Schéma - Dispositif de contrôle interne



1 1^{ère} ligne de défense :

Chaque entité du groupe est responsable de la mise en œuvre d'un dispositif de maîtrise des risques conforme aux exigences internes sur son périmètre. Chaque collaborateur est garant à son niveau de la bonne gestion des risques ESG par ses connaissances, son expérience, son analyse et le respect des règles mises en place au sein de chaque entité. La Direction de l'engagement citoyen est responsable du pilotage de la déclinaison opérationnelle du Plan stratégique de La Banque Postale sur ce volet. Les métiers opérationnels et les experts ESG constituent la 1^{ère} ligne de défense.

2 2^{ème} ligne de défense :

Les filières risques, contrôle et conformité ont pour mission de définir le dispositif de gestion des risques et de contrôle de second niveau ; de garantir la conformité des processus en place vis-à-vis de la réglementation en vigueur ; de conseiller l'organe de direction sur les mesures à adopter pour garantir la conformité aux règles applicables et de surveiller les évolutions réglementaires. Dans ce cadre, le département dédié à la gestion du risque ESG au sein de la Direction des risques groupe définit le cadre global de gestion du risque climatique et environnemental, au sein du groupe, et accompagne sa mise

en œuvre. La Direction du contrôle permanent s'assure du déploiement d'un dispositif de contrôle de second niveau sur les risques ESG, et la Direction de la conformité veille à la prise en compte des réglementations afférentes dans le cadre des activités de La Banque Postale.

3 3^{ème} ligne de défense :

Le risque climatique et environnemental fait partie intégrante du programme de contrôle de l'Inspection générale, qui assure le contrôle périodique de l'ensemble des entités du groupe et représente, à ce titre, l'ultime ligne de défense.

Plus particulièrement, le risque climat et nature est encadré de la manière suivante :

- > **Le département dédié à la gestion du risque ESG au sein de la Direction des risques groupe** définit le cadre général de gestion du risque climatique et nature (politique de maîtrise des risques climatiques et règles de gestion des risques spécifiques) et le soumet au schéma de validation prévu au sein de la filière risques (Comité de pilotage des risques groupe, Comité de validation des règles de gestion du risque, Directoire, Conseil de surveillance etc.) en s'appuyant sur les expertises internes (Direction de l'engagement citoyen notamment) et externes ;
- > **Il accompagne la mise en œuvre de ce cadre et mène des études et analyses visant à certifier que l'exposition au risque climatique et environnemental** est acceptable et conforme aux engagements pris par La Banque Postale, avant d'en rendre compte sous forme de reporting réguliers aux instances concernées, en interne (Directoire, Conseil de surveillance, Comité Exécutif, Comité de pilotage des risques groupe etc.) et en externe ;
- > **Il produit des rapports et analyses sur le risque climatique et environnemental**, à destination des parties prenantes internes et externes ;
- > **Il coordonne et harmonise, avec les filiales et au sein du groupe**, les travaux autour du dispositif de gestion des risques climat et nature ;
- > **Enfin, il œuvre à diffuser la culture risque climat et nature** auprès de l'ensemble des collaborateurs du groupe.



La Banque Postale identifie et cartographie les risques liés au climat et à la nature



La définition du risque climatique et nature adoptée par La Banque Postale repose sur le principe de double matérialité. Le changement climatique et la dégradation de la biodiversité peuvent impacter directement les activités économiques et menacer la stabilité financière des particuliers et des entreprises.

Les risques climatique et nature associés pourraient donc entraîner des pertes sur les contreparties de La Banque Postale ou sur ses actifs.

Les risques climat et nature sont identifiés et déclinés au sein de la cartographie des risques de La Banque Postale, afin de garantir une vision d'ensemble et permettre une gestion complète de ces risques. Cette cartographie est mise à jour chaque année afin d'évaluer la criticité des risques, grâce à une règle commune appliquée à l'ensemble des catégories de risques dans le groupe. Ce niveau de criticité est le résultat de la combinaison de la mesure de l'impact et de sa fréquence. Elle est évaluée sur une échelle de 1 à 4 (risque mineur, modéré, majeur, critique). Depuis 2022, la cartographie des risques intègre davantage les dimensions sociales, sociétales et de gouvernance du risque ESG. En 2023, le volet environnement a été complété par l'intégration des risques liés à la biodiversité. Compte tenu des effets désormais visibles et quantifiables du changement climatique, des attentes réglementaires pesant sur cette thématique et de l'engagement fort du groupe La Banque Postale en la matière, le risque ESG est qualifié de « majeur ».

¹⁵ https://www.financeforbiodiversity.org/wp-content/uploads/FFBL_Ronde-13_FinanceForBiodiversity_Pledge.pdf. [> voir le document](#)

Tableau - Cartographie des risques climat et nature

RISQUE CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENTAL	DÉFINITION & DESCRIPTION
RISQUE CLIMATIQUE PHYSIQUE	<p>Le risque climatique physique correspond au risque de pertes financières directes (perte de productivité, dommage sur les actifs physiques) ou indirectes (impact sur les chaînes d'approvisionnement) potentiellement subies par La Banque Postale, résultant des effets du changement climatique (multiplication des événements climatiques extrêmes et modifications progressives du climat) et de la dégradation de l'environnement (pollution de l'air, de l'eau et de la terre, stress hydrique, perte de biodiversité et déforestation).</p> <p>Le risque physique peut être qualifié :</p> <ul style="list-style-type: none">> d'aigu, quand il découle d'événements extrêmes (sécheresse, inondations, tempêtes, perte d'un écosystème) ;→ > et de chronique, lorsqu'il résulte de changements graduels (hausse des températures, élévation du niveau de la mer, stress hydrique, perte de biodiversité, changement d'utilisation des sols, destruction de l'habitat, pénurie de ressources). <p>Ces événements pourraient avoir différents impacts pour La Banque Postale :</p> <ul style="list-style-type: none">> Interruption d'activité ou dysfonctionnement des systèmes (coupures d'électricité en raison d'un réseau endommagé, communication perturbée, etc.) sur les activités propres de La Banque Postale ;> Exposition au risque de dommages sur ses actifs corporels ;> Exposition aux risques physiques de ses portefeuilles, notamment d'actifs immobiliers (inondation notamment).
RISQUE CLIMATIQUE DE TRANSITION	<p>Le risque de transition désigne la perte financière que La Banque Postale peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable, d'un point de vue environnemental. Ces risques peuvent provenir, par exemple, de l'adoption relativement brutale de politiques climatiques et environnementales, du progrès technologique ou de variations du sentiment et des préférences de marché.</p> <p>→ Ces événements pourraient avoir un impact pour La Banque Postale :</p> <ul style="list-style-type: none">> La Banque Postale s'expose à des risques en cas de non-respect des engagements liés aux émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes du groupe (sur les scopes 1 et 2), notamment du fait de potentielles sanctions ou d'un risque de réputation vis-à-vis de ses parties prenantes ;> Les portefeuilles de La Banque Postale sont également exposés au risque de transition, en tant qu'entreprises évoluant dans la même économie.
RISQUE PHYSIQUE LIÉ À LA NATURE	<p>Le risque physique lié à la nature correspond au risque de pertes financières pour La Banque Postale résultant d'une dégradation des milieux naturels.</p> <p>→ Ces événements peuvent prendre la forme de dommages directs aux actifs, pertes de services écosystémiques essentiels aux processus de production ou perturbation des chaînes d'approvisionnement. Ils touchent aussi bien La Banque Postale (périmètre opérationnel) que les contreparties dans ses portefeuilles. Les activités économiques sont exposées aux risques physiques en fonction de leur degré de dépendance aux services écosystémiques.</p> <p>Ils peuvent être causés par des événements ponctuels (risques aigus) ou liés à des transformations graduelles sur le long terme (risques chroniques).</p>
RISQUE DE TRANSITION LIÉ À LA NATURE	<p>Le risque de transition lié à la nature correspond au risque de pertes financières pour La Banque Postale résultant de la transition vers une économie positive pour la nature et pénalisant les impacts négatifs sur les milieux naturels (changements politiques, juridiques, technologiques ou commerciaux importants).</p> <p>→ Les facteurs de risque peuvent toucher le périmètre opérationnel de La Banque Postale, mais aussi se manifester via ses portefeuilles.</p> <p>Ce risque peut se matérialiser à travers différents canaux : réputation, conformité, contentieux ou actifs échoués, ou encore à travers le risque de non-respect de nos engagements Finance for Biodiversity Pledge⁽¹⁵⁾.</p>

En ce qui concerne la nature, l'analyse des impacts, des dépendances et des localisations des activités financées par La Banque Postale constitue un préalable indispensable pour l'évaluation des risques.

Ainsi, l'analyse quantitative menée avec le Global Biodiversity Score a permis d'évaluer un impact statique sur la biodiversité terrestre, c'est-à-dire l'ensemble des impacts négatifs cumulés, équivalent à la destruction totale de 2 m² d'écosystèmes naturels par millier euro d'encours pour les portefeuilles Immobiliers résidentiels et commerciaux. Ce résultat est de 25 m² pour le portefeuille Secteur public et économie sociale, et de près de 100 m² pour le portefeuille Entreprises.

Le risque de transition apparaît ainsi plus élevé pour les entreprises, même si cela peut également être lié :

> à des limites sur les données utilisées pour le Secteur public et économie sociale :

- Les facteurs d'impact du secteur NACE « administrations publiques » associés comptabilisent essentiellement les impacts liés aux bureaux – soit des facteurs moins impactants que ceux du portefeuille Entreprises.

> et à la faible part de constructions neuves financées pour les prêts immobiliers (l'impact de l'exploitation est compté) :

- L'impact de la construction est attribué à La Banque Postale, uniquement pour les biens neufs ;
- L'impact des matériaux de construction est estimé, ainsi que l'impact sur le scope 1 - mineur - lié à l'artificialisation des sols.

Ce risque de transition est particulièrement élevé pour les secteurs financés ayant un impact important, comme par exemple les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, ou encore l'exploitation minière et les ressources fossiles... Peu d'évaluations ayant été menées sur des portefeuilles de financement à date, il est compliqué de juger de la criticité de l'exposition de La Banque Postale par rapport à un niveau de référence. Toutefois, La Banque Postale étant moins exposée aux secteurs les plus impactants sur la nature, il est raisonnable de considérer qu'elle a un impact sur la nature limité.

De même, le risque physique peut être approché via l'analyse des dépendances des portefeuilles aux services écosystémiques. Ces dépendances sont présentées sous forme de scores de dépendance, qui incluent 21 services écosystémiques, qui va de 0 % (aucune dépendance connue) et 100 % (très forte dépendance).

Deux méthodologies de calcul du score de dépendance coexistent :

- > **Le score de dépendance moyen** : dépendance moyenne à l'ensemble des services écosystémiques ;
- > **Le score de dépendance critique** : part d'une activité dépendante de manière critique, i.e. non substituable, à au moins un service écosystémique.

Comme pour les impacts, la décomposition sectorielle des portefeuilles Entreprises et Secteur public et économie sociale est responsable des différences de résultats dans les dépendances des 2 portefeuilles. Les dépendances du portefeuille Entreprises sont plus élevées que celles du Secteur public et économie sociale, les secteurs les plus impactants étant souvent plus dépendants de la biodiversité.

Au global, 62 % de l'encours de financement aux entreprises correspondent à des activités fortement ou très fortement dépendantes à au moins un service écosystémique (dépendance critique), contre 58 % de l'encours de financement du Secteur public et économie sociale. Cela est dû à la décomposition sectorielle des portefeuilles, le portefeuille Entreprises comprenant des secteurs plus fortement dépendants à la biodiversité, notamment sur les activités directes (immobilier, construction, transports...), tandis que le Secteur public et économie sociale comprend une part importante d'administration publique. Cette part monte à 100 % pour les encours des portefeuilles de crédits immobiliers, car le secteur est dépendant à de nombreux services écosystémiques, tels que le maintien de l'érosion des sols ou l'approvisionnement en eau pour la production des matières premières.

Enfin, l'analyse des risques physique et de transition liés à la nature est enrichie par l'analyse de la localisation des financements. En effet, un impact sur le changement d'usage des sols pourra être associé à un risque de transition exacerbé si cet impact a lieu dans une zone à forte intégrité écologique. De même, une dépendance élevée aux services écosystémiques liés à l'eau engendrera un risque physique plus important si la région connaît un fort stress hydrique. Dans le cas du crédit immobilier, 63 % des surfaces financées ont été identifiées comme localisées dans des zones à risque biodiversité moyen à fort.

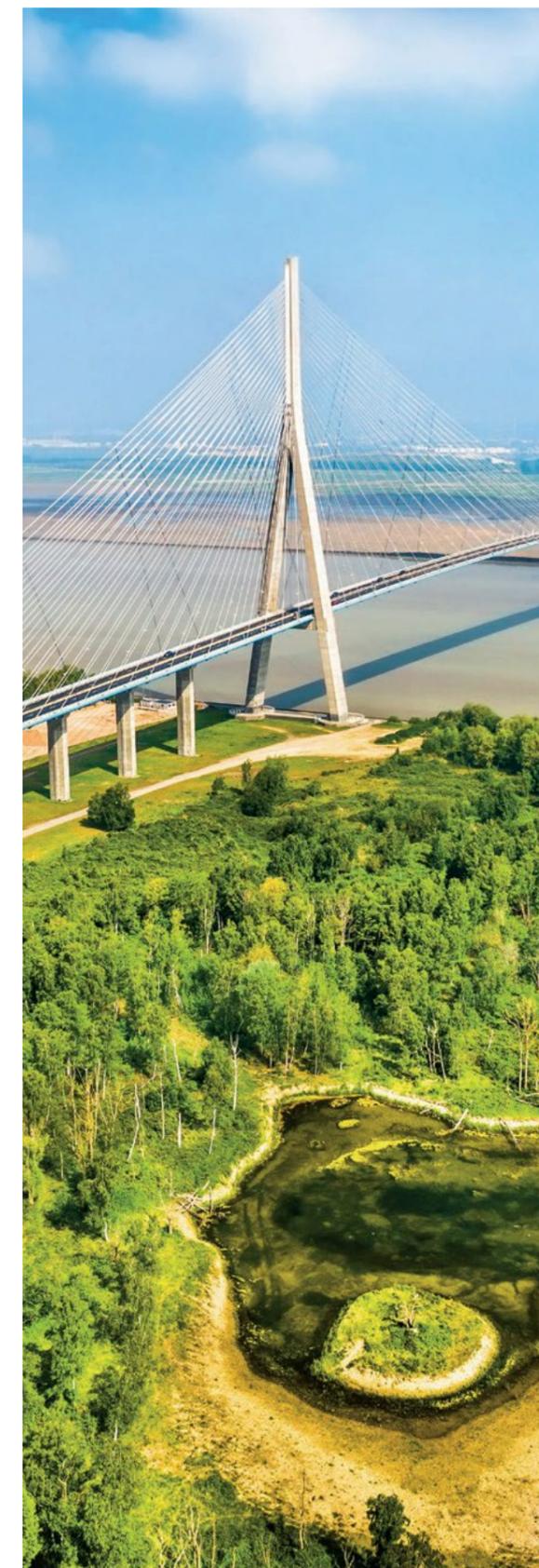
De même, plus de 80 % de l'impact des portefeuilles Entreprises et Secteur public et économie sociale se situe dans des zones ayant plus de deux risques forts liés à la biodiversité (nombre élevé d'espèces menacées, présence d'aires protégées ou de zones clés pour la biodiversité, intégrité élevée des écosystèmes ou encore stress hydrique).

Ces analyses, détaillées dans le chapitre 4, permettent ainsi d'alimenter à la fois la cartographie et l'évaluation des risques de La Banque Postale. L'analyse quantitative réalisée avec le Global Biodiversity Score a notamment permis d'identifier cinq secteurs prioritaires pour l'analyse des risques, soit parce qu'ils représentent une part significative (en volume) des encours de financement, soit parce qu'ils constituent un enjeu majeur pour la nature.

Les cinq secteurs clés identifiés sont :

- > **Immobilier ;**
- > **Activités financières ;**
- > **Manufacture de produits alimentaires et de boissons ;**
- > **Transports et entreposage ;**
- > **Production et distribution d'énergie.**

Pour chaque secteur clé, La Banque Postale a réalisé une étude qualitative approfondie des principaux risques physiques et de transition liés à la nature, et leurs liens avec les risques pour les métiers de La Banque Postale, ainsi que les opportunités éventuelles. Cette analyse a également permis de nourrir l'évaluation des risques liés à la nature. À terme, dans une démarche itérative, l'ambition est d'étendre ce travail d'analyse qualitative à d'autres secteurs financés par La Banque Postale.



Les risques climatiques et nature sont des facteurs aggravants des risques métiers

La Banque Postale considère également les risques climatiques et nature comme un facteur impactant les risques relatifs au métier bancaire : **risque de crédit, risque opérationnel, risque marché, risque de liquidité, risque stratégique et d'activité (y compris sur le plan réputationnel).**

La supervision des risques climatiques et nature au sein de La Banque Postale a donc pour double rôle de réduire l'impact direct de ces risques et leur transmission aux risques métiers.

Différentes chaînes de transmission sont identifiées par La Banque Postale. Elles lui permettent d'évaluer l'exposition de ses différents métiers aux risques environnementaux (climat, nature).

Schéma - Transmission des risques environnementaux aux risques métiers

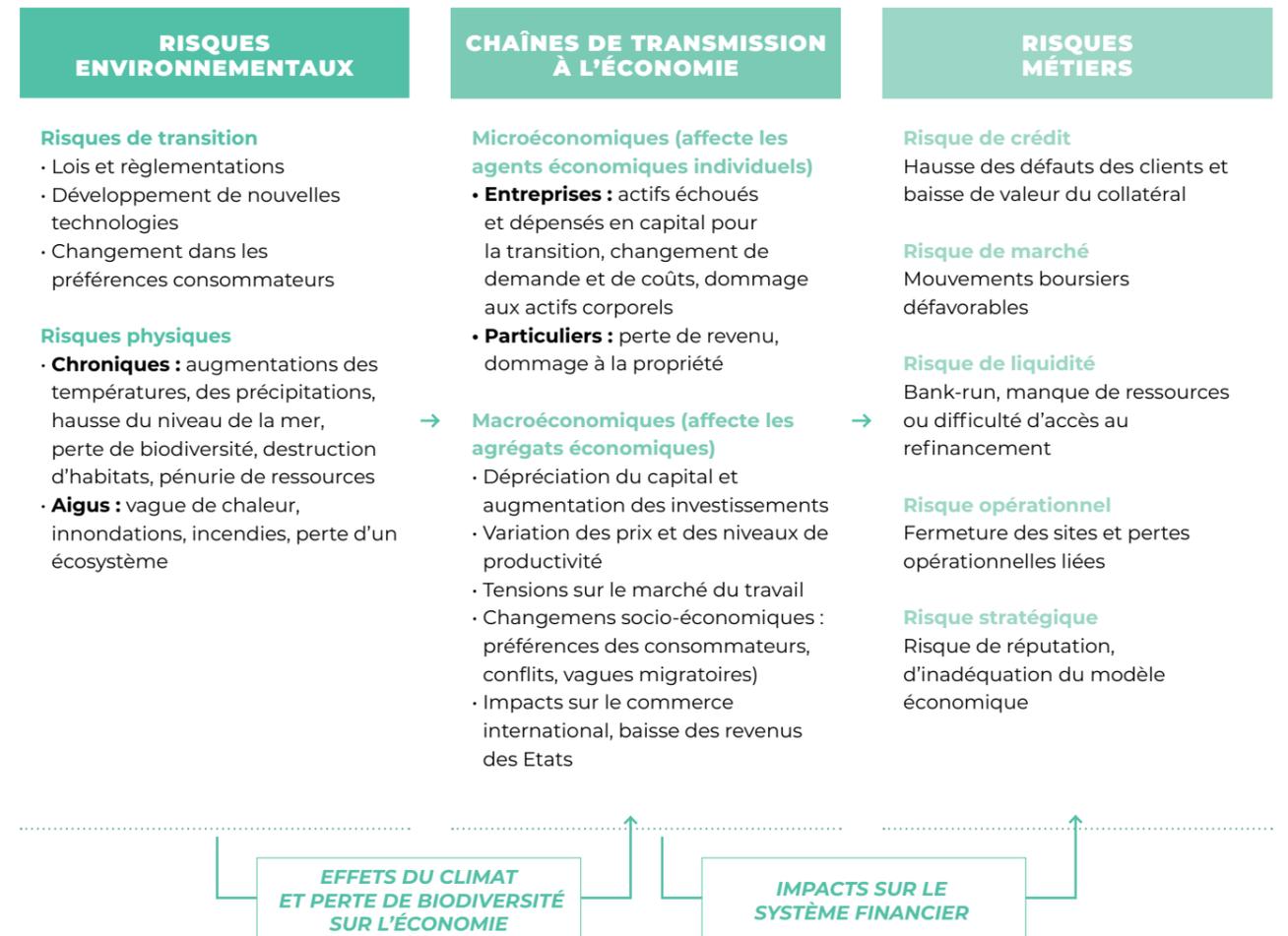


Tableau - Contagion des risques climatiques aux risques métiers du secteur bancaire et prise en compte par La Banque Postale

RISQUE MÉTIER	RISQUE PHYSIQUE	RISQUE DE TRANSITION
<p>RISQUE CRÉDIT Risque de pertes financières encourues par la Banque en cas de baisse de la solvabilité de l'emprunteur ou l'impossibilité pour la Banque de recouvrer la totalité du montant de la créance en cas de défaut.</p>	<p>→ Le risque physique peut engendrer un risque de crédit des particuliers et des entreprises.</p> <p>Il peut avoir pour conséquence une baisse de la solvabilité des ménages dont les biens ont été touchés par des événements climatiques graves et localisés : inondations, incendies, tempêtes... Côté entreprises, la solvabilité est réduite par un appareil productif/de chaînes logistiques dégradés ou détruits impactant négativement l'activité.</p> <p>Une dévalorisation des actifs pris en garantie par la Banque peut survenir à la suite d'un phénomène climatique majeur ou chronique.</p>	<p>→ Le risque de transition peut également engendrer un risque de crédit pour la Banque en cas de changement de législation (ex : indécence des biens aux DPE F et G qui remettrait en question des revenus locatifs clients), d'évolutions technologiques, ou de retournement du sentiment de marché (ex : en cas d'exposition sur certains secteurs fortement émissifs, menacés notamment par le changement de demande, le risque technologique et le risque de controverse).</p>
<p>RISQUE MARCHÉ Risque de perte de valeur sur les instruments financiers impactant la solvabilité et risque de perte de profitabilité actuelle et future résultant des variations de paramètres de marché. Ces paramètres incluent les taux d'intérêt, les taux de change, les prix des actions et autres actifs tels que les actifs immobiliers</p>	<p>→ Des événements physiques graves peuvent engendrer une augmentation de la volatilité, du fait des revirement des attentes des marchés, une baisse de la liquidité de certains instruments financiers ou encore une décorrélation du cours des actifs et de la valorisation des sous-jacents touchés par un sinistre.</p>	<p>→ Les facteurs de transition peuvent également entraîner une dévaluation brutale des titres et des produits dérivés, par exemple pour les produits associés à des industries touchées par l'échouement des actifs.</p> <p>Exemples de revirement du sentiment de marché : produits fortement émissifs, produits alimentaires ayant un fort impact sur la biodiversité comme l'huile de palme...</p> <p>L'introduction de nouvelles réglementations peut favoriser les chocs de marchés. Les modèles internes de la Banque pourraient également souffrir du risque de décorrélation des modèles prévisionnels internes, basés sur un historique de prix ne prenant pas en compte les impacts climatiques et environnementaux.</p>
<p>RISQUE OPÉRATIONNEL Risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs. La Banque Postale considère également le risque de non-conformité</p>	<p>→ Des événements physiques pourraient avoir un impact sur les sites de La Banque Postale et sur la capacité du groupe à continuer à fournir des services à ses clients.</p>	<p>→ La non-conformité aux obligations de reporting liées à la transition pourrait entraîner des poursuites judiciaires ou des amendes.</p>

RISQUE MÉTIER	RISQUE PHYSIQUE	RISQUE DE TRANSITION
<p>RISQUE DE LIQUIDITÉ Risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncratiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable.</p>	<p>→ La multiplication des événements physiques causant des dommages matériels aux propriétés des clients pourrait avoir un impact sur le risque de liquidité en poussant les clients à retirer de l'argent de leurs comptes ou utiliser leurs lignes pour financer la réparation des dommages ou compenser une baisse de revenus.</p>	<p>→ L'impact du risque de transition sur la liquidité pourrait se matérialiser par une difficulté d'accès au refinancement accrue pour la Banque suite à une dégradation de sa note par les agences de notation, menant à un changement du sentiment de marché.</p> <p>Il pourrait prendre la forme d'une fuite des dépôts des contreparties fortement émissives pourrait être causée par la prise d'engagements de la Banque.</p> <p>Un changement de réglementation de la Banque centrale européenne (BCE), imposant des critères plus stricts et liés à l'ESG pour les garanties éligibles qui pourrait réduire la capacité du groupe à nantir certains actifs pour les opérations monétaires de la BCE.</p>
<p>RISQUE STRATÉGIQUE ET D'ACTIVITÉ Risque de pertes de valeur liées à l'incapacité de mettre en œuvre des décisions stratégiques ou liées à des mauvaises décisions en lien avec son business (acquisitions, cession de portefeuille, etc.). Le risque de pertes financières suite à la dégradation de la réputation de La Banque Postale est intégré dans le risque stratégique.</p>	<p>→ Les impacts de ce risque, qui est la résultante des autres risques étudiés ici, sont à rapprocher des impacts considérés dans le risque opérationnel. Une perte d'activité causée par un sinistre et donc l'augmentation du risque opérationnel aura une conséquence directe sur le risque stratégique.</p>	<p>→ Une décorrélation entre la stratégie de la Banque et les attentes du marché en termes d'engagements, de produits verts et de bonne conduite pourrait augmenter le risque stratégique par une baisse de l'activité, une augmentation de la pression concurrentielle et une réduction de la capacité de rétention des salariés eux-mêmes.</p> <p>Le non-respect des engagements publics en faveur de la transition vers une économie bas-carbone, comprenant les impacts liés à la nature, pourrait engendrer une perte de confiance et un risque de détérioration de la réputation de la Banque, ainsi qu'une perte de revenus due à l'attrition de la clientèle. Un risque de réputation supplémentaire pourrait également exister si un engagement sur le climat ou la nature est perçu comme inapproprié ou insuffisant par les parties prenantes externes.</p> <p>Le facteur réglementaire du risque de transition pèse lourdement sur les établissements bancaires et pourrait pénaliser les éléments les moins réactifs et adaptatifs.</p>

Analyse de l'impact des facteurs climatiques sur les risques de la Banque

La Banque Postale a conçu une matrice d'évaluation qualitative des catégories de risque métier vis-à-vis des risques climatiques, en prenant en compte trois horizons temporels : court terme (1 à 3 ans), moyen terme (4 à 10 ans), long terme (plus de 10 ans). Cette évaluation qualitative représente l'impact résiduel des risques climatiques après la prise en compte du dispositif d'atténuation des risques mis en place, sur le périmètre des expositions bancaires de La Banque Postale, hors activités d'assurance.

L'évaluation de l'impact du facteur climat tient compte de la diversité des activités de La Banque Postale. Leur niveau d'exposition est évalué grâce aux indicateurs développés en interne, au regard de leur taille relative et de leur niveau de vulnérabilité au facteur climat.

IMPACT SUR LE RISQUE DE CRÉDIT

La composition du portefeuille de La Banque Postale et son exposition géographique sont analysées pour établir l'impact des facteurs physiques sur tous les horizons. Les analyses de sensibilité mises en place en interne, via analyses de scénarios, montrent un impact plus restreint du risque physique sur les maturités courtes, et plus important sur les maturités moyennes à longues. L'implantation européenne et française des expositions de La Banque Postale, rend le groupe particulièrement sensible au risque de transition et aux législations issues du Green Deal européen. Partenaire des ménages, notamment sur l'immobilier résidentiel, La Banque Postale anticipe les applications futures de la transition bas-carbone sur le parc français.

IMPACT SUR LES RISQUES FINANCIERS : MARCHÉ, TAUX, CHANGE, GESTION ACTIF-PASSIF ET LIQUIDITÉ

La Banque Postale estime faible le niveau d'impact du risque climatique physique et de transition, à court et moyen terme sur ses risques financiers. Elle pilote étroitement son exposition au risque de taux et de change ainsi que la répartition de ses expositions obligataires. Les analyses de sensibilité menées par les équipes de La Banque Postale permettent de conclure à une couverture efficace sur les

horizons les plus courts. La Banque Postale souligne qu'en cas de matérialisation de facteurs de risque climatiques, hausse de la sinistralité ou conséquences de la transition bas-carbone, elle sera inévitablement touchée par la façon dont son environnement macroéconomique réagira. Par mesure de prudence, les impacts à long terme sont considérés moyens et réhaussés, pour le risque de liquidité à moyen terme.

IMPACT SUR LES RISQUES OPÉRATIONNELS, STRATÉGIQUES ET D'ACTIVITÉ

Opérant majoritairement en France, La Banque Postale est peu exposée aux manifestations du risque climatique physique sur ses actifs, qui pourraient menacer sa continuité d'activité. Au niveau groupe, l'étendue internationale des opérations de CNP Assurances renforce l'exposition et la sensibilité à une augmentation des sinistres physiques à plus long terme.

À travers son action en faveur du climat et de la nature, qui forme la pierre angulaire de sa stratégie, La Banque Postale a amorcé sa transition vers une économie décarbonée, se dotant d'engagements forts et mettant en œuvre sa stratégie de réduction des émissions sur son périmètre opérationnel. Le risque climatique de transition est considéré comme un facteur aggravant d'importance moyenne du risque stratégique et d'activité de La Banque Postale.

La Banque Postale ne minimise pas l'impact de son environnement économique et réglementaire, qui fait peser des exigences fortes sur son modèle économique. L'augmentation du risque réputationnel lié à son positionnement comme acteur de la transition juste est surveillé par les équipes, suivi par les Comités risques dédiés dans ses multiples facettes - notamment celle du risque de « greenwashing » ou écoblanchiment (stratégie de communication donnant une image d'engagement écologique trompeuse, sans qu'aucune action réelle ne soit pour autant mise en œuvre). La Banque Postale considère que son positionnement responsable et ses engagements d'entreprise à mission, ainsi que son objectif de mener les meilleures pratiques de place sur ce sujet ne mettront pas la Banque dans une situation qui la pousserait à reconsidérer sa stratégie pour faire face aux enjeux climatiques. L'importance du suivi des engagements et trajectoires de La Banque Postale fait évaluer l'impact du climat en niveau moyen à court, moyen et long terme.



RISQUES CLIMATIQUES IDENTIFIÉS PAR LA BANQUE POSTALE	RISQUES PHYSIQUES			RISQUES DE TRANSITION		
	COURT TERME (<3 ans)	MOYEN TERME (4 à 10 ans)	LONG TERME (> 10 ans)	COURT TERME (<3 ans)	MOYEN TERME (4 à 10 ans)	LONG TERME (> 10 ans)
Risque de crédit et de contreparties	Moyen	Fort	Fort	Moyen	Fort	Fort
Risque de marché et de gestion actif/passif	Faible	Faible	Moyen	Faible	Faible	Moyen
Risque de liquidité	Faible	Faible	Moyen	Faible	Moyen	Moyen
Risque opérationnel (y/c juridique & réputation)	Faible	Faible	Moyen	Faible	Faible	Moyen
Risques stratégiques et business	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen

Légende :

Impact Nul	Pas de relation entre le risque métier et le facteur climat. Aucun risque concerné dans l'analyse.
Impact Faible	Il existe un lien entre les facteurs de risque climatique et le risque métier. La matérialisation de ces facteurs peut avoir pour conséquence une dégradation du niveau de risque, estimée faible , sur le domaine métier concerné.
Impact Moyen	Il existe un lien entre les facteurs de risque climatique et le risque métier. La matérialisation de ces facteurs peut avoir pour conséquence une dégradation du niveau de risque, estimée moyenne , sur le domaine métier concerné.
Impact Fort	Il existe un lien entre les facteurs de risque climatique et le risque métier. La matérialisation de ces facteurs peut avoir pour conséquence une dégradation du niveau de risque, estimée significative , sur le domaine métier concerné.

La Banque Postale porte une attention particulière à la mesure et à la qualification du niveau d'impact de ces risques sur ses différentes activités.

Évaluer précisément la matérialité des risques permet de bâtir une stratégie cohérente et résiliente, en réponse à ces impacts.

Analyse du niveau d'impact des facteurs nature sur les risques de la Banque

À partir de l'évaluation quantitative des impacts et dépendances à la biodiversité, de l'analyse de la localisation des financements et enfin du travail de qualification des risques, une matrice d'évaluation qualitative des catégories de risques métier liés à la nature a été élaborée, en prenant en compte deux horizons temporels : court-moyen terme (3 à 10 ans) et long-terme (plus de 20 ans).

Cette évaluation qualitative représente l'impact résiduel des risques liés à la nature, après la prise en compte du dispositif d'atténuation des risques mis en place, sur le périmètre des expositions bancaires de La Banque Postale. L'évaluation de l'impact du facteur nature tient compte de la diversité des activités de La Banque Postale.

Leur niveau d'exposition est évalué grâce aux indicateurs développés en interne, en tenant compte de leur taille relative et de leur niveau de vulnérabilité au facteur nature.

- > **Les risques de crédit et de contrepartie sont en partie dus à la détérioration croissante des écosystèmes terrestres et d'eau douce ayant de forts impacts sur les chaînes de valeur des clients**, ainsi qu'aux risques de transition tels que l'introduction et la mise en application de réglementations, avec des impacts potentiels et une influence sur l'augmentation des coûts et la rentabilité des entreprises.
- > **Les risques de marché et de gestion actif-passif sont principalement dus à des augmentations de risques de rupture sur des chaînes d'approvisionnement**, à des controverses et à une hausse des coûts sur les matières premières sensibles, entraînant des surcoûts et une hausse globale des prix.
- > **Les risques stratégiques et business sont la résultante des autres risques et de la possible décorrélacion entre la stratégie de la Banque** et les attentes du marché en termes d'engagements sur la nature, à la réglementation sur les institutions financières et à la réputation.

Des indicateurs quantitatifs seront également mis en place au sein de La Banque Postale, sur la base des résultats de l'analyse des impacts et dépendances avec des évaluations de tendances et des comparaisons avec les résultats qui pourraient être publiés par ailleurs.

Les processus de gestion des risques liés au changement climatique et à la nature

Le suivi et la maîtrise du risque ESG, une mission prioritaire pour La Banque Postale

Les risques ESG sont intégrés au dispositif d'appétit au risque de La Banque Postale et intégrés dans le Cadre d'appétence au risque de l'établissement.

À ce titre, ils font l'objet d'un reporting interne dans le cadre du tableau de bord remonté au Comité de pilotage des risques groupe. Ce reporting permet d'éclairer l'exposition de La Banque Postale aux risques physiques et de transition selon les indicateurs mis en place. Des analyses globales sur les portefeuilles de La Banque Postale sont menées pour évaluer et piloter de manière consolidée l'exposition de La Banque Postale aux risques ESG, ainsi que des études ad hoc permettant de répondre à des besoins spécifiques sur la thématique.

Les filiales du groupe La Banque Postale définissent leur cadre de gestion des risques ESG conformément à celui de La Banque Postale, en l'adaptant aux spécificités de leurs activités. Celles-ci contribuent aux reportings consolidés du groupe et participent à la construction d'un dispositif harmonisé. Un pilotage groupe est mis en place sur des thématiques spécifiques, comme la mise en œuvre de la Taxonomie verte européenne.

Les publications externes sur la thématique ESG sont communiquées par La Banque Postale, conformément à ses ambitions internes ainsi qu'aux exigences réglementaires, et permettent de garantir la transparence sur ses activités et son exposition aux risques ESG. La Banque Postale participe par ailleurs aux exercices de place menés par les corps de supervision mais aussi par des initiatives interbancaires (stress-tests, exercices de mesure d'alignement des portefeuilles...), et communique dans ce cadre les rapports nécessaires.

Les données, un enjeu primordial pour l'évaluation et la maîtrise du risque

L'accès à la donnée est déterminant dans le cadre de la réalisation de l'ensemble de ces reportings. Pour mener à bien ces exercices, La Banque Postale collecte des données spécifiques auprès de ses clients et s'appuie sur différents fournisseurs externes, afin d'obtenir des informations fiables et une couverture suffisante de ses portefeuilles. Un projet de plateforme ESG a également été lancé pour centraliser l'ensemble des données relatives au sujet ESG et garantir une homogénéité dans les usages qui en sont faits.

Un dispositif de gestion des risques robuste pour la thématique ESG

Afin de surveiller les risques ESG sur différents horizons temporels, une politique de maîtrise de ces risques a été définie par la Direction des risques groupe de La Banque Postale.

L'objectif est double : maîtriser, d'une part, l'impact du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité sur les activités de La Banque Postale, et d'autre part, l'impact de La Banque Postale et de ses activités sur l'environnement et la transition vers une économie plus durable, conformément au principe de double matérialité.

La mesure et l'évaluation des risques ESG s'appuient, selon les risques quantifiés, sur les dispositifs de mesure existants mais aussi sur des dispositifs dédiés.

Une
politique
de maîtrise

des risques ESG
a été définie

Des principes d'intervention ambitieux pour orienter nos financements au service d'une économie durable

La Banque Postale a défini sa politique de sortie du charbon, du pétrole et du gaz à horizon 2030 (voir chapitre 2.3.1 Charte de financement et d'investissement responsable, politique d'exclusion et politiques sectorielles). En 2022, les politiques de la Banque relatives au secteur de l'aéronautique ont été adoptées, afin d'encadrer le financement et l'investissement de la Banque dans ce secteur clé de la transition.

Sur le volet de la biodiversité, La Banque Postale a signé en 2021 le Finance for Biodiversity Pledge en faveur de la nature, elle a adopté fin 2023 des principes d'intervention dans les secteurs à risque de déforestation et de conversion des écosystèmes, et elle s'engage à ne pas financer les entreprises dont plus de 20 % du chiffre d'affaires provient de la fabrication ou de la vente de pesticides (herbicides, fongicides et insecticides dédiés à l'agriculture).

La Banque Postale prend ainsi des engagements en matière de transition écologique et de protection de la biodiversité, à travers notamment ses principes de financement qui restreignent son horizon de développement sur les entreprises les plus contributrices au dérèglement climatique et à l'appauvrissement de la biodiversité. En contrepartie, une gamme complète de produits citoyens est mise en place pour contribuer à la transition énergétique et accompagner ses clients (cf chapitre 2).

Un dispositif d'analyse du risque à l'octroi

Ces principes d'intervention sont le premier volet d'une politique de maîtrise du risque de crédit, déclinée au niveau de la contrepartie ou de la transaction, dans le cas des financements spécialisés.

La Banque Postale déploie un dispositif d'analyse du risque ESG à l'octroi sur l'ensemble de ses portefeuilles, via deux méthodologies qui se complètent :

- > **Analyse de la matérialité d'impact via l'Indice d'Impact Global** : décliné pour les financements immobiliers aux clients particuliers, sur l'immobilier commercial, sur les financements de projets et en phase de déploiement sur les prêts aux grandes entreprises, cet indicateur permet d'évaluer l'impact du financement par La Banque Postale sur le climat et la biodiversité ;
- > **Analyse de la matérialité financière via l'analyse risque climatique** : déclinée sur les grandes entreprises et en phase d'extension à l'ensemble du périmètre entreprises, elle regroupe différents critères permettant aux analystes crédit de statuer sur la présence ou non d'un risque de crédit spécifique lié à la potentielle matérialisation d'événements climatiques (physique ou de transition). La maturité du client face aux enjeux climatiques y est appréciée, dans un objectif d'orientation du dialogue du côté des équipes commerciales et de maîtrise des risques du côté des équipes risques et engagements.

Graphique - Les outils mis en place par La Banque Postale



Surveiller le portefeuille, en accord avec nos trajectoires de décarbonation

La Banque Postale mesure son exposition aux différents facteurs de risque ESG en tant qu'entreprise et à travers ses activités de financement.

Les indicateurs de suivi du portefeuille et de ses engagements sont présentés en détail dans la partie suivante du présent rapport.

Ces indicateurs sont suivis de manière trimestrielle ou annuelle, présentés aux instances dirigeantes du groupe, au superviseur, et publiés dans les rapports externes de la Banque. Les méthodologies, les données utilisées ainsi que les hypothèses prises font l'objet d'un processus d'amélioration continue afin d'aboutir aux calculs et aux évaluations les plus précis possibles. Le cas échéant, des plans de remédiation sont définis afin de maîtriser les impacts potentiels identifiés. Ils peuvent prendre la forme de revues et d'ajustements des processus internes, ou encore de renforcement des dispositifs de contrôle et de surveillance.

Promouvoir la culture risque ESG

La gestion des risques ESG passe également par la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs du groupe, y compris au sein de l'organe de Direction. À ce titre, le pourcentage des collaborateurs ayant suivi une formation RSE est un des indicateurs de performance suivi dans le cadre de l'objectif 1 de l'entreprise à mission et inscrit dans les statuts de la Banque : « Transformer notre modèle de bancassurance par la culture de l'impact environnement, social et territorial ».

Plusieurs formations sont proposées aux collaborateurs, notamment un module obligatoire présentant les fondamentaux de la gestion du risque climatique et biodiversité, créé par la Direction des risques groupe. L'offre comprend également « La Fresque du Climat », proposée à l'ensemble des collaborateurs - afin de permettre une meilleure compréhension du changement climatique et de ses impacts sur le groupe - ou encore des sessions spécifiques, adaptées aux responsabilités des collaborateurs. Ainsi, entre fin 2023 et début 2024, les collaborateurs de la banque de financement et d'investissement ont suivi une série de formations à l'analyse climatique sectorielle, animée par le cabinet Carbone 4.



Une vision prospective de la sensibilité de La Banque Postale grâce à l'analyse de scénarios : stress tests

Dans le cadre d'un exercice de stress test, les banques mesurent leur capacité de résistance à plusieurs scénarios adverses d'intensité variable. Les hypothèses sont choisies afin de rendre les scénarios extrêmes, mais plausibles.

EXERCICES RÉGLEMENTAIRES DE PLACE

Les exercices de stress tests climatiques auxquels La Banque Postale a participé sont ceux menés respectivement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en 2020, orienté sur le risque physique, puis par la Banque Centrale Européenne (BCE) au premier semestre 2022, mêlant risque physique et risque de transition sur plusieurs horizons. Leur objectif est d'évaluer le coût du risque climatique et le besoin d'augmenter les provisions associées. Les résultats de ces exercices positionnent La Banque Postale dans la moyenne des banques de la zone Euro. Son portefeuille est, d'une part, peu exposé aux secteurs les plus carbo-intensifs et, d'autre part, peu concentré sur les contreparties les plus émettrices de gaz à effet de serre.

DISPOSITIF INTERNE DE LA BANQUE POSTALE

L'expérience acquise lors de ces exercices permet à La Banque Postale de développer un cadre de stress test interne, en s'adaptant au contexte propre à La Banque Postale et à ses engagements. Ces données, associées aux travaux de pilotage de ces risques, ont été utilisées pour intégrer un volet climatique au processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne de la Banque (ICAAP), avec un renforcement des fonds propres pour faire face aux risques climatiques - renforcement toutefois limité, à ce jour. Dans le cadre de son dispositif de stress test interne, La Banque Postale s'appuie sur les scénarios du Network for Greening the Financial System (NGFS).

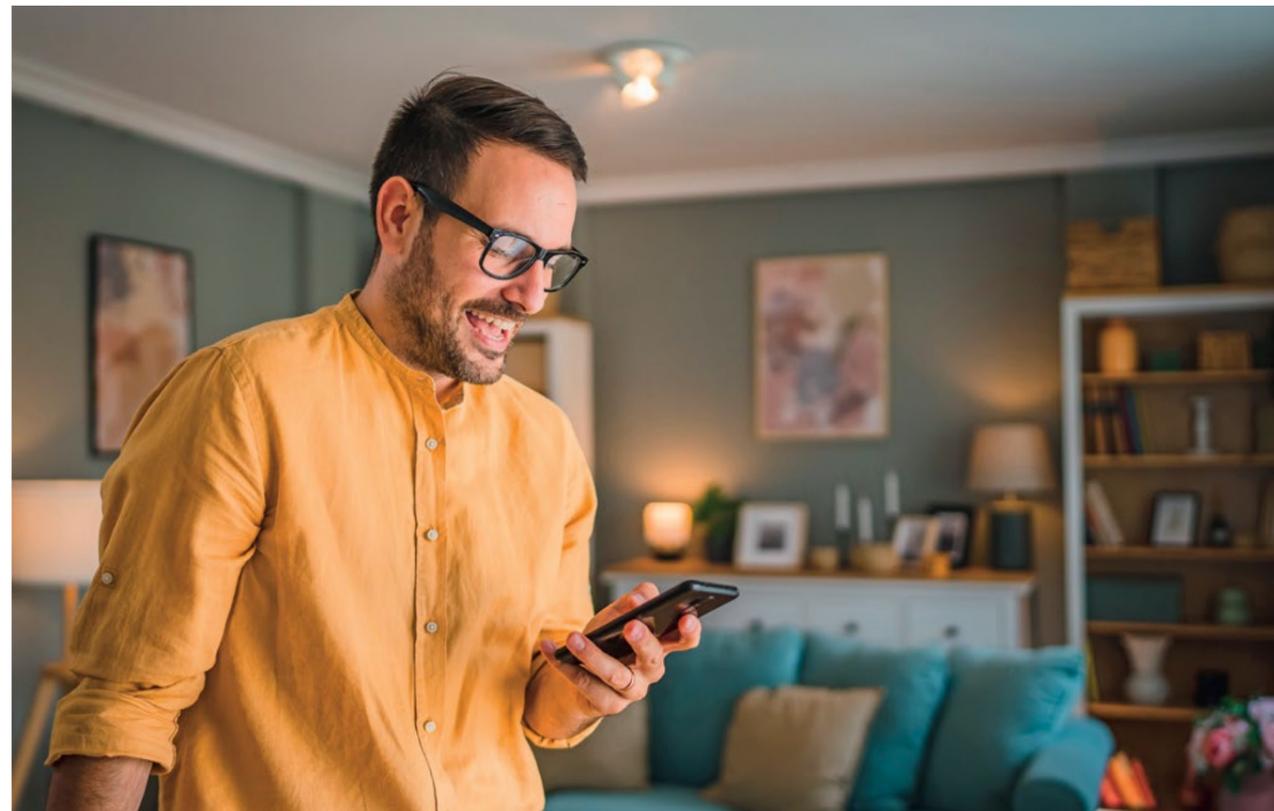
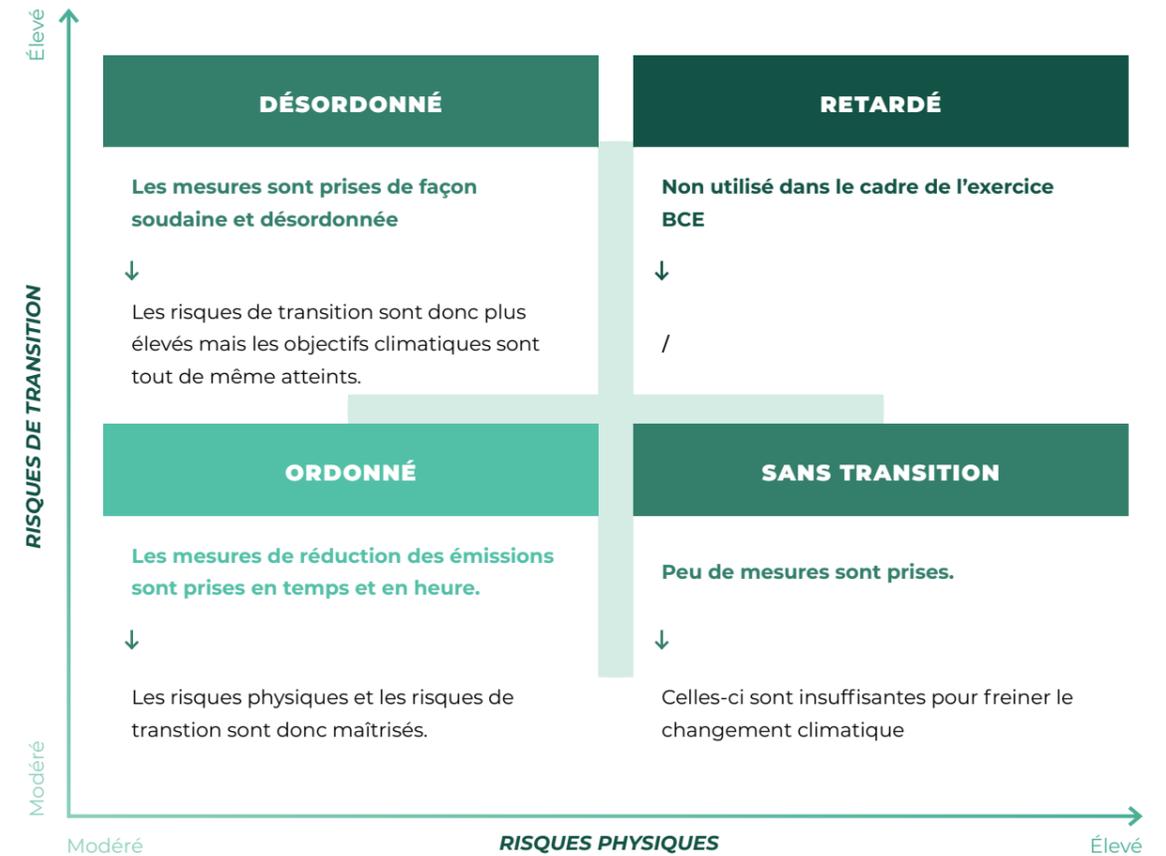


Tableau - Scénarios NGFS



Ces exercices de stress tests climatiques ont permis de sensibiliser les équipes en interne (Comité des risques, Conseil de surveillance, Directoire), de structurer les processus en place (création de modèles de stress tests en interne) et de structurer la collecte de données. **En 2023, La Banque Postale a enrichi son dispositif avec deux nouveaux scénarios permettant d'évaluer la matérialité de l'impact du risque climatique sur le risque de marché et opérationnel.**

LES STRESS TESTS « QUALITATIFS » LIÉS À LA BIODIVERSITÉ, DANS LE CADRE DES RECOMMANDATIONS DE LA TNFD

La Banque Postale a réalisé une première analyse de scénarios selon les recommandations de la TNFD, pour identifier les risques et opportunités qui pourraient se poser pour La Banque Postale à horizon 2030 (court-moyen terme) et 2050 (long-terme), et surtout en

vue d'identifier les stratégies de gestion de risques et opportunités à mettre en place en conséquence. La méthodologie utilisée pour cette analyse de scénario est uniquement qualitative, et diffère en ceci du stress test climatique. **En effet, il n'existe pas à date de scénario chiffré, consensuel, concernant l'évolution des enjeux nature, et l'utilisation de scénarios qualitatifs est en ligne avec les recommandations de la TNFD.**

Les points clés

1

Pour suivre ses ambitions climatiques et piloter les risques afférents, **La Banque Postale s'est dotée d'indicateurs spécifiques, en ligne avec ses objectifs stratégiques.**

2

Les indicateurs climat et nature se déclinent en deux périmètres - opérationnel et financements - et intègrent la notion de double matérialité européenne : matérialité d'impact et matérialité financière :

> Périmètre opérationnel

- La Banque Postale a mis en place des indicateurs et objectifs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à son périmètre opérationnel ; La Banque Postale a mis en place un plan d'action pour améliorer son efficacité énergétique, verdir son approvisionnement énergétique et promouvoir des comportements vertueux au sein de ses métiers. Un fonds Impact climat et biodiversité a été lancé en 2015, financé par une taxe carbone interne (60 €/tCO₂e depuis 2023). Ce fonds permet de soutenir des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre en interne et en externe, en France et à l'international.
- La Banque Postale a mesuré pour la première fois en 2023, dans le cadre d'une initiative menée par le groupe La Poste, l'empreinte biodiversité de ses activités via le Global Biodiversity Score.

> Périmètre des activités de financement et d'investissement

- La Banque Postale est l'une des premières banques au monde à disposer de trajectoires de décarbonation et d'alignement sur l'Accord de Paris validées par la Science Based Targets initiative (SBTi). Ces premières trajectoires couvrent ses portefeuilles de financements immobiliers (clients particuliers et personnes morales), de financements court et moyen-long terme aux grandes entreprises et obligataires (entreprises cotées), ainsi que sur ses activités de financements de projets d'énergie (génération d'électricité). Elle s'est également engagée, au travers de la Net Zero Banking Alliance (NZBA), sur des trajectoires d'alignement +1,5 °C sur 5 des secteurs les plus carbo-intensifs à l'horizon 2050 : aviation, automobile, ciment, immobilier résidentiel et immobilier commercial. Elle est déjà alignée sur +1,5 °C pour la production d'électricité (financement exclusif de projets énergétiques basés sur les énergies renouvelables) et pour le charbon (aucune exposition au code NACE B5). Elle le sera d'ici 2030, au plus tard, pour le secteur du pétrole et du gaz. La Banque Postale renforcera au cours des prochaines années la mesure de ses émissions financées, avec l'objectif de couvrir 100 % de son bilan dès que les méthodologies et les données nécessaires seront disponibles.
- L'analyse nature inspirée de la TNFD, innovante et ambitieuse, représente pour La Banque Postale la première étape de l'étude de ses interactions avec la nature. Certaines limites subsistent : des proxys sectoriels et régionaux sont utilisés pour calculer les impacts sur la biodiversité et tous les aspects de la biodiversité ne sont pas couverts de manière quantitative. Les développements méthodologiques et l'amélioration des données au cours des prochaines années permettront de renforcer les évaluations et, à terme, de définir des objectifs pour à la fois limiter les impacts des activités de la Banque sur la nature et réduire les risques pour La Banque Postale.

Indicateurs et objectifs de La Banque Postale

3

Le pilotage et le suivi des liens de La Banque Postale avec la nature nécessitent la définition d'indicateurs pertinents et mesurables. La Banque Postale se dote progressivement de tels indicateurs, tant pour ses impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité que pour ses risques et opportunités liés à la nature.

4

La définition d'indicateurs liés aux impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité repose principalement sur un exercice de mesure d'empreinte biodiversité, réalisé via l'outil Global Biodiversity Score, développé par CDC Biodiversité, qui a conduit à identifier les sources d'impacts principales en termes de pressions et de secteurs d'activités. Le Global Biodiversity Score a également permis d'évaluer dans les portefeuilles un certain nombre d'indicateurs physiques sur les différentes pressions exercées sur la biodiversité.

5

Ces résultats ont été croisés avec des indicateurs localisés complémentaires, afin d'identifier des zones à risque pour les clients de La Banque Postale.

Des indicateurs et des objectifs sur le climat

Des indicateurs pour mesurer et améliorer l'impact positif de La Banque Postale



90 %

C'est l'objectif de formation des collaborateurs sur la période 2022-2025

64,9 %

C'est le taux de collaborateurs formés fin 2022

La culture de l'impact

Part des collaborateurs ayant suivi au moins deux formations RSE / Finance durable

L'accompagnement des collaborateurs passe en priorité par la compréhension des enjeux sociaux et environnementaux, afin de leur donner la capacité de mieux appréhender l'ensemble des actions réalisées par l'ensemble des institutions financières.

Ainsi, la formation est un axe essentiel pour conduire la transformation du modèle de la Banque et répondre aux impératifs de transition juste. La Banque Postale possède un nombre de formations conséquent et a développé un parcours de formation en lien avec la transition juste : stratégie d'engagement citoyen, risques climatiques, cycle des écogestes, Fresque du climat, etc. En lien avec son premier objectif statutaire d'entreprise à mission - «Transformer son modèle de bancassurance par la culture de l'impact environnemental, social et

territorial" - La Banque Postale a défini un indicateur de pilotage relatif au nombre de collaborateurs ayant suivi au moins deux formations sur les sujets de l'engagement citoyen. L'objectif est qu'au moins 90 % des collaborateurs aient suivi ces deux formations (a minima) sur la période 2022 - 2025. À fin 2023, le taux réalisation pour cet indicateur s'élève à 69,7 %.

Cet indicateur permet d'analyser le déploiement de la culture de l'impact auprès des collaborateurs, pour assurer la compréhension des enjeux RSE au sein de l'ensemble de l'organisation.

Il contribue aux Objectifs de développement durable 8 (ODD 8 - Travail décent et croissance économique) et 13 (ODD 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) des Nations-Unies.



Part des collaborateurs du groupe ayant un objectif extra-financier dans leur rémunération

La politique de rémunération de La Banque Postale est fondée sur un dispositif qui vise à attirer, fidéliser et accompagner les parcours de carrière, à associer les collaborateurs aux performances de l'entreprise et à reconnaître la contribution de chacun au développement de la Banque.

La présence d'objectifs extra-financiers dans la rémunération contribue, de façon incitative, à la transformation du modèle de La Banque Postale.

Des critères ESG sont intégrés à plusieurs niveaux de la rémunération de tous les collaborateurs (et pas uniquement des dirigeants et des cadres stratégiques) :

> en matière de rémunération variable collective, le schéma d'intéressement intègre le poids des critères extra-financiers dans la formule de calcul. Ils déterminent l'attribution de 50 % de l'enveloppe ;

> en matière de rémunération variable individuelle, les objectifs extra-financiers représentent en 2023 20 % des objectifs des collaborateurs applicables à 48 % de l'effectif du groupe La Banque Postale. L'objectif est de déployer ce cadre ambitieux pour 100 % des collaborateurs du groupe d'ici à 2025. La part des collaborateurs ayant un objectif extra-financier dans leur rémunération constitue un indicateur qui participe au suivi du premier objectif statutaire d'entreprise à mission. Cet indicateur permet de mesurer le déploiement de l'intégration d'objectifs extra-financiers dans la détermination de la rémunération variable de chaque collaborateur.

Il contribue à l'Objectif de développement durable 13 (ODD 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) des Nations-Unies.



Les indicateurs liés aux offres et produits citoyens de La Banque Postale via la « check-list ESG »

La « check-list ESG » est utilisée pour tous les nouveaux produits ou ceux ayant subi une transformation significative. Elle permet de mesurer la part de produits et de services qualifiés de « citoyens », pour la faire progresser (voir chapitre 2.2.2 L'intégration de l'enjeu climatique dans la construction de l'offre).

En 2023, 39 % des offres passées en Comité d'examen des produits ont été identifiées comme citoyennes. En cumul, depuis septembre 2021 et le lancement de la dernière version de l'outil, ce sont 59 % des offres qui ont été identifiées comme telles. L'objectif est d'atteindre 80 % d'ici 2025.

La part des offres identifiées comme citoyennes via la « check-list ESG » est un indicateur de suivi du premier objectif statutaire de l'entreprise à mission. Il contribue aux Objectifs de développement durable 10 (ODD 10 - Inégalités réduites) et 13 (ODD 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) des Nations-Unies.



39 %
des offres passées en Comité d'Examen des Produits en 2023 ont été identifiées comme citoyennes

Fin 2023,
le nombre de clients utilisateurs de Carbo s'élevait à 14 553, pour une cible de 66 150 en 2025

Nombre de clients de La Banque Postale utilisateurs de l'outil Carbo

La Banque Postale accompagne la start-up Carbo depuis juin 2020. La mission de Carbo est d'amplifier la prise de conscience des individus pour réduire leur empreinte carbone. Carbo mobilise à cet effet des leviers technologiques et pédagogiques (voir chapitre 2.2.4 Une offre de produits et services permettant à nos clients d'être acteurs de la transition juste).

À fin 2023, le nombre de clients utilisateur de Carbo s'élevait à 14 553, pour un objectif cible de 66 150 en 2025. Cet indicateur contribue à l'Objectif de développement durable 13 (ODD 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) des Nations-Unies.

En outre, il existe une solution « entreprises » de Carbo, qui permet aux organisations de réaliser leur bilan carbone certifié par l'ADEME et de piloter leur trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre.



Les indicateurs liés aux activités financées

Production annuelle de crédit verts aux collectivités locales

La banque de financement et d'investissement de La Banque Postale est leader dans le financement des collectivités locales et des hôpitaux publics. Ces collectivités locales jouant un rôle de premier plan dans la transition énergétique, la banque de financement et d'investissement a développé une offre de financements responsables, notamment sous la forme de prêts verts.

Ces derniers sont destinés à financer des projets à fort impact environnemental (valorisation des déchets, rénovation énergétique des bâtiments publics, production d'énergie renouvelable, transports propres). Depuis 2022, ces prêts verts sont alignés sur les critères de contribution de la Taxonomie verte européenne.

La Banque Postale s'est engagée à accroître sa production annuelle de prêts verts et sociaux en faveur des collectivités locales. L'objectif est

d'atteindre 1,1 milliard d'euros en 2025. Au 31 décembre 2023, cet objectif a été dépassé puisque ce montant s'élevait à 1,6 milliard d'euros.

La comptabilisation de la production annuelle de ces prêts verts et sociaux est un indicateur de suivi du deuxième objectif statutaire de l'entreprise à mission – « Développer et promouvoir dans l'offre de bancassurance de La Banque Postale des services répondant aux enjeux environnementaux, sociaux et territoriaux ». Cet indicateur contribue aux Objectifs de développement durable 3 (ODD 3 - Bonne santé et bien-être), 7 (ODD 7 - Energie propre et d'un coût abordable), 9 (ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure), 10 (ODD 10 - Inégalités réduites) et 13 (ODD 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) des Nations-Unies.



Engagements de financement des projets d'énergie renouvelable

En matière de financement de projets énergétiques, La Banque Postale a historiquement fait le choix de ne financer que des projets basés sur les énergies renouvelables.

Elle a défini un indicateur qui mesure la production de financements octroyés pour la construction et l'exploitation de projets d'énergie renouvelable - qu'ils soient éoliens, solaires, biomasses ou hydroélectriques - en cumulé, depuis 2017. Cet indicateur de pilotage est nommé « Production FAP (financements d'actifs et de

projets) déployée pour les projets d'énergie renouvelable ». Au 31 décembre 2023, il s'élevait à 4,6 milliards d'euros pour un objectif cible de 5,6 milliards d'euros à fin 2025. Cette production cumulée constitue un indicateur de suivi du deuxième objectif statutaire de l'entreprise à mission. En outre, financer des projets basés sur les énergies renouvelables contribue aux Objectifs de développement durable 7 (ODD 7 - Energie propre et d'un coût abordable), 9 (ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure) et 13 (ODD 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) des Nations-Unies.



La Taxonomie verte européenne

La Taxonomie verte européenne a pour objectif la mise en place d'un cadre favorisant la réallocation des flux financiers vers des activités durables. Elle définit pour cela un système de classification associé à des critères permettant d'évaluer la contribution d'une activité à l'un des six objectifs environnementaux définis dans ce cadre (atténuation et adaptation au changement climatique, eau, économie circulaire, pollution et biodiversité).

Cette réglementation est en cours de mise en œuvre et doit faire l'objet d'une interprétation et d'une adaptation aux spécificités des activités financières. À date, les indicateurs produits concernent essentiellement une analyse de la structure des portefeuilles de la Banque, afin d'identifier ceux qui sont éligibles à cette analyse technique d'alignement aux critères de la Taxonomie verte européenne. Ces indicateurs sont complétés par le taux d'alignement des portefeuilles à la Taxonomie verte européenne en 2024.

Des travaux sont en cours au sein des métiers et des filiales de la Banque afin de collecter les informations nécessaires à l'analyse de l'alignement de ses financements et en vue d'harmoniser les méthodologies de calcul mises en place.

Au 31 décembre 2023, le ratio d'éligibilité du portefeuille de La Banque Postale aux objectifs climatiques de la Taxonomie verte européenne (atténuation et adaptation) s'élevait à 54,7 % en vision obligatoire (contre 50 % en N-1).

Le ratio d'alignement s'élève à 5,5 % en vision obligatoire, à laquelle s'ajoute une vision volontaire de 2,1 %, pour un ratio total volontaire de 7,6 %. Il est essentiellement constitué de financements immobiliers aux ménages. À date, ce ratio figure parmi les plus élevés du secteur.



¹⁶ Analyse taxonomique réalisée partiellement ou à l'aide d'estimations.



Des indicateurs et des objectifs sur le climat

01 Des indicateurs pour maîtriser et réduire les impacts négatifs

Afin d'encadrer les risques ESG, à la fois sur son périmètre opérationnel et sur ses activités bancaires, La Banque Postale a défini plusieurs métriques à différents niveaux au sein de l'organisation.

Indicateurs liés à la surveillance du risque de transition

Emissions de gaz à effet de serre

La Banque Postale s'est fixé l'objectif stratégique d'atteinte le « zéro émission nette » à l'horizon 2040, à la fois pour son périmètre opérationnel et pour ses activités de financement et d'investissement. La mesure est une étape clé, de manière à identifier les secteurs matériels sur lesquels axer ses efforts de décarbonation.

Les indicateurs et les trajectoires sont calculés par la Direction de la performance extra-financière. Ils sont rattachés à la Direction financière et à la Direction de l'engagement citoyen pour les émissions « opérationnelles » (émissions sur les scopes 1, 2 et 3 - hors catégorie 15) ; et à la Direction des risques groupe pour les émissions « financées » (émissions scope 3 catégorie 15). Ils font l'objet d'un suivi en Comité de pilotage des risques groupe, ainsi qu'en réunion du Comité de mission.

Les émissions de gaz à effet de serre sur le périmètre opérationnel

La Banque Postale publie depuis 2008 les émissions de gaz à effet de serre relatives à son périmètre opérationnel. Celui-ci inclut la Ligne Conseil Bancaire, dont les émissions totales font l'objet chaque année d'une clé de répartition entre La Banque Postale et la Branche Grand Public et Numérique du groupe La Poste. En effet, La Banque Postale et ses collaborateurs (ou ceux de La Poste, travaillant pour le compte de la Banque) partagent un nombre important de locaux avec La Poste - notamment les bureaux de Poste, qui font également office d'agence bancaire. En 2023, cette clé de répartition était de 50,4 % à la charge de La Banque Postale, pour les émissions liées aux bâtiments, et de 10,78 % pour les émissions liées aux véhicules.

Au titre de l'année 2023, pour le périmètre de La Banque Postale, ces émissions de gaz à effet de serre s'élèvent à 56 645 tCO₂e, réparties comme suit :

	2023	2022	2021
Scope 1	→ 13 856	17 763	19 486
Scope 2	→ 1 809	2 728	2 466
Scope 3	→ 31 981	31 819	31 026
EMPREINTE CARBONE TOTALE DE LA BANQUE POSTALE <i>(en tonnes équivalent CO₂)</i>	→ 56 645	52 310	52 978

	2023	2022	2021
BÂTIMENTS <i>(sont comprises dans la consommation d'énergie totale, les consommations d'électricité, de gaz naturel, de fioul, de chauffage urbain, de gaz propane et de bois énergie)</i>			
Consommation d'énergie <i>(en Gwh)</i>	→ 133	180	197
Émissions liées aux bâtiments <i>(en tonnes équivalent CO₂)</i>	→ 11 622	15 705	18 097
Émissions évitées grâce au passage en contrat 100 % électricité verte <i>(en tonnes équivalent CO₂)</i>	→ 2 040	4 615	5 120
DÉPLACEMENTS <i>(en tonnes équivalent CO₂)</i>			
Émissions liées aux véhicules	→ 4 043	4 785	3 856
Émissions liées aux déplacements professionnels en train	→ 36	29	23
Émissions liées aux déplacements professionnels en avion	→ 1 013	684	474
Émissions liées aux déplacements domicile-travail	→ 28 233	26 264	26 264
RESSOURCES			
Consommation de papiers <i>(en tonnes)</i>	→ 1 754	4 065	3 443
Émissions liées aux papiers <i>(en tonnes équivalent CO₂)</i>	→ 1 612	3 736	3 164
EMPREINTE CARBONE <i>(en tonnes équivalent CO₂)</i>			
Émissions annuelles liées aux cartes bancaires	→ 563	540	524
Émissions annuelles liées aux datas centers	→ 1 156	567	1 101

Soucieuse de limiter l'impact de ses émissions « opérationnelles », La Banque Postale s'est engagée à réduire de 43,6 % ses émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1 et 2, sur la période 2021-2030. Cet engagement porte sur les émissions de gaz à effet de serre liées à la flotte de véhicules de la Banque et de ses bâtiments hors Ligne Conseil Bancaire (LCB)¹⁷ et hors CNP Assurances. À noter que les bâtiments du réseau La Poste sont intégrés dans cette trajectoire, mais au sein du périmètre de la Branche Grand Public et Numérique (BGNP). Cette trajectoire, alignée sur un scénario +1,5 °C, a été construite en s'appuyant sur la méthodologie Absolute Contraction Approach (ACA).

Cette trajectoire a été revue et intégrée dans un objectif global présenté par le groupe La Poste ; objectif validé par la Science Based Targets initiative (SBTi) en mars 2024. De son côté, La Banque Postale a soumis en mai 2024 de nouvelles trajectoires sur son scope 3 - catégorie 15 à la SBTi. À cette occasion, elle a représenté l'objectif sur les scopes 1 et 2 à l'initiative. Le processus de validation de ces trajectoires par la SBTi débutera au deuxième semestre 2024.

Conformément à la méthodologie applicable par la SBTi, La Banque Postale applique cette ambition aux postes d'émissions pour lesquels elle dispose des leviers opérationnels pour agir. Le périmètre porte ainsi

sur les émissions de La Banque Postale, y compris ses filiales, hors CNP Assurance et hors Ligne Conseil Bancaire. Il est important de souligner que CNP Assurances a soumis à la SBTi, en avril 2024, sa propre trajectoire de décarbonation sur les scopes 1 et 2. CNP Assurances est en attente de la validation de cette trajectoire par l'initiative. CNP Assurances a également soumis des trajectoires sur certaines classes d'actifs de son scope 3 - catégorie 15, en vue de réduire ses émissions financées.

Les émissions opérationnelles de l'année de référence (2021) s'élevaient à 6 778 tCO₂e, réparties en 5 089 tCO₂e pour le scope 1 et 1 689 tCO₂e pour le scope 2. En 2023, ces émissions ont été réduites pour atteindre 5 897 tCO₂e. L'ensemble de ces données a fait l'objet d'une revue en assurance limitée par un organisme tiers indépendant. Cet engagement participe au troisième objectif statutaire de l'entreprise à mission – « Faire progresser les meilleurs standards et les pratiques réglementaires dans le secteur de la banque et de l'assurance par l'exemple de l'action de La Banque Postale ». **Il contribue également aux Objectifs de développement durable 7 (ODD 7 -Energie propre et d'un coût abordable) et 13 (ODD 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) des Nations-Unies.**

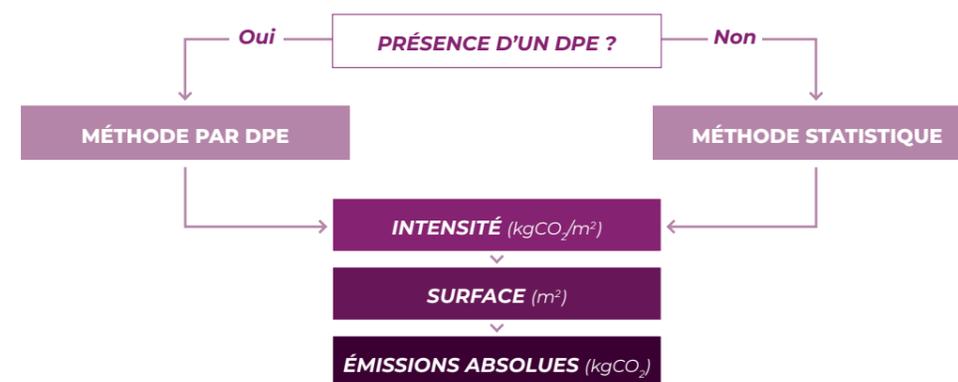


Les émissions de gaz à effet de serre financées par La Banque Postale

Chaque année, La Banque Postale mesure ses émissions financées sur les scopes 1, 2 et 3. Les données d'émissions de gaz à effet de serre utilisées pour ces calculs sont publiées par les clients de La Banque Postale, acquises auprès de fournisseurs de données externes ou estimées à partir de facteurs d'émissions sectoriels. Les émissions financées par La Banque Postale sont calculées en ramenant les émissions de gaz à effet de serre de chaque contrepartie à la part de leur chiffre d'affaires ou directement à l'actif financé par la Banque (facteur d'attribution). La méthodologie de chaque classe d'actifs est décrite ci-après.

PORTEFEUILLES DE CRÉDITS IMMOBILIERS (RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL)

Le premier segment concerne les portefeuilles de crédits immobiliers, résidentiel et commercial, avec une méthodologie basée sur les étiquettes DPE (pour « diagnostic de performance énergétique ») et les émissions de gaz à effet de serre associées aux actifs financés. Une spécificité est apportée à l'immobilier commercial, par l'utilisation d'une méthode statistique reposant sur les données d'émissions du CEREN* (Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie) lorsque le DPE n'est pas collecté :



Les émissions financées sur le périmètre des crédits immobiliers concernent uniquement les émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1 et 2, mais n'intègrent pas les émissions sur le scope 3 associées à la construction et à l'utilisation des matériaux. **Pendant l'année 2023, 627 ktCO₂e et 79 ktCO₂e ont respectivement été émises par le portefeuille d'immobilier résidentiel (82 % d'encours couverts) et d'immobilier commercial (100 % d'encours couverts).**

627

Ce sont les émissions en ktCO₂e émises par le portefeuille d'immobilier résidentiel en 2023

¹⁷ Le périmètre LCB regroupe principalement les bâtiments du réseau La Poste partagés entre La Poste et La Banque Postale, et la flotte de véhicules utilisée par les conseillers, gérée par Véhiposte, qui sont couverts par l'objectif SBTi de La Poste.

LES INDICATEURS ET OBJECTIFS DE LA BANQUE POSTALE

PORTEFEUILLE ENTREPRISES

Le périmètre Entreprises est celui pour lequel l'évaluation des émissions financées est la plus complexe. Centrée sur la collecte des émissions directes et indirectes des contreparties financées, les banques doivent faire face à deux défis majeurs dans l'évaluation de leur scope 3 :

- > **une insuffisance de disponibilité et de qualité des données d'émissions de gaz à effet de serre (principalement sur le segment des TPE/PME et des ETI) ;**
- > **une multiplicité des sources de données hétérogènes, complexifiant le calcul et le suivi du scope 3.**

La Banque Postale a retenu l'approche consistant à collecter ou estimer les

émissions de gaz à effet de serre, rapportées ensuite au chiffre d'affaires des contreparties, afin de capter uniquement la part induite par ses investissements. En revanche, si les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas disponibles, une estimation est construite avec les facteurs d'émissions PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials - Indicateurs standardisés utilisés pour mesurer et rapporter les émissions de gaz à effet de serre associées aux investissements financiers). Au 31 décembre 2023, les émissions financées représentent 9 674 ktCO₂e et couvrent 54 % des encours sur le périmètre Entreprises (bilan et hors-bilan).

9 674

Ce sont les émissions financées en ktCO₂e et qui couvrent 54 % des encours sur le périmètre Entreprises à la fin 2023

FINANCEMENT DE PROJETS ENERGIE RENOUVELABLE

Les trajectoires SBT (Science-based targets) du secteur de la production d'électricité portent exclusivement sur les scopes 1 et 2, c'est-à-dire sur les émissions directes et indirectes liées à la combustion. Les technologies de production d'électricité du portefeuille étant exclusivement tournées vers des sources d'énergie renouvelable, les émissions financées sur ce périmètre sont nulles.

TOTAL AU 31/12/2023 (ktCO₂e)

PÉRIMÈTRE IMMOBILIER	
Crédits immobiliers (Retail)	→ 627
Financements immobiliers (FIM)	→ 66
PÉRIMÈTRE CORPORATE	
Dont financement EnR	→ 0
Dont autres Entreprises	→ 9 674
TOTAL	→ 10 367

Tableau Synthèse des émissions financées par La Banque Postale au 31/12/2023

L'ensemble des périmètres considérés dans le calcul du scope 3 représente un total de 104 milliards d'euros, soit 31 % du total bilan et hors bilan de La Banque Postale, avec une couverture en émissions de gaz à effet de serre de 77 %. Il est à noter que l'intégralité des crédits immobiliers de La Banque Postale et des encours du portefeuille Entreprises ont été intégrés dans l'évaluation des émissions financées.



La Banque Postale pilote l'impact de ses activités de financement et d'investissement sur le climat grâce à la définition de trajectoires

Une stratégie de décarbonation de La Banque Postale consiste à définir un point de départ, représenté par l'évaluation des émissions liées à ses activités de financements et d'investissement.

Il s'agit de la pierre angulaire d'un pilotage décliné en trajectoires basées sur la science et répondant aux spécificités des portefeuilles (voir partie «Un engagement en faveur du climat basé sur la science»).

1 TRAJECTOIRES EN INTENSITÉ

> Portefeuilles Immobiliers

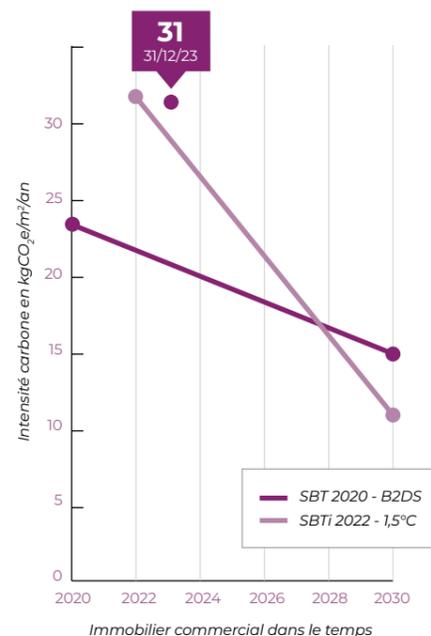
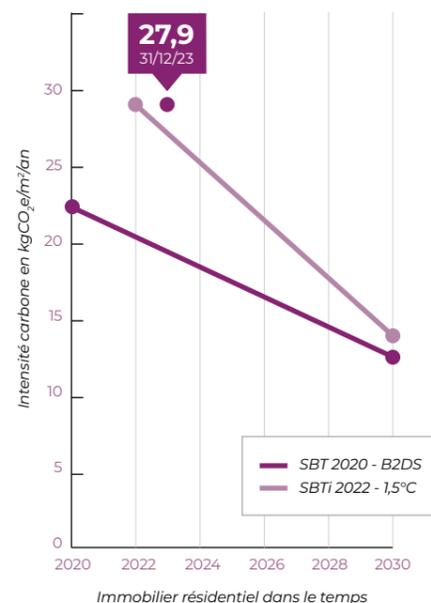
Validées par la SBTi en 2021, les trajectoires sur les portefeuilles d'immobilier résidentiel et d'immobilier commercial de La Banque Postale s'appuyaient sur le scénario climatique « Beyond 2 Degrees » de l'Agence internationale de l'énergie (IEA 2017 B2DS). Les calculs et les données se basaient sur les statistiques nationales. Le point de départ de la trajectoire relative à l'immobilier résidentiel était calculé en 2020 à 22 kgCO₂e/m². La cible à horizon 2030 était une réduction de 46 % des émissions CO₂e. Le point de départ de la trajectoire relative à l'immobilier commercial était calculé en 2020 à 23,63 kgCO₂e/m². La cible à horizon 2030 était une réduction de 36 % des émissions CO₂e. En 2023, à la suite de la publication par l'institut de recherche européen Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM Global) d'un nouveau scénario de référence à +1.5 °C, et grâce à l'amélioration des données permettant la mesure de l'empreinte carbone du portefeuille Immobiliers (collecte des diagnostics de performance énergétique), des travaux d'opérationnalisation ont conduit à la définition de deux nouvelles trajectoires pour garantir l'alignement « Net Zero ». Le point de départ de la nouvelle trajectoire sur le portefeuille d'immobilier résidentiel, recalculé en 2022, est de 29,1 kgCO₂e/m². Celui de la nouvelle trajectoire sur l'immobilier commercial est de 32,6 kgCO₂e/m². Les données sous-jacentes, qui prennent en compte les étiquettes DPE, sont plus précises que les données précédentes, calculées sur une base statistique. Le point de passage 2030 de la nouvelle trajectoire Net Zero sur le portefeuille d'immobilier résidentiel est légèrement plus élevé que le point d'arrivée 2030 de la trajectoire actuelle : 13 kg CO₂e/m² contre 11,98 kgCO₂e/m². En revanche, l'effort à fournir est plus important :

une réduction de 53 % des émissions sur la période 2022-2030, contre une réduction de 46 % avec la trajectoire actuelle sur la période 2020-2030.

Concernant l'immobilier résidentiel, l'intensité carbone du portefeuille au 31 décembre 2023, calculée avec la méthodologie DPE, est de 27,9 kgCO₂e/m². Cette intensité est en diminution sur un an, mais reste supérieure à la trajectoire prévue, principalement en raison d'une faible dynamique du marché de l'immobilier résidentiel en France en 2023 qui ne favorise pas un renouvellement dynamique du stock d'encours de la Banque. Les améliorations méthodologiques réalisées sur le portefeuille d'immobilier commercial ont permis de préciser les émissions d'environ 42 % du portefeuille. Il en ressort que la méthode 2020-2021 sous-estimait les émissions par rapport au DPE, ce qui explique l'écart entre la situation de référence calculée en 2020 (23,6 kg CO₂/m²) et le résultat de cette analyse sur 2022 (32,6 kg CO₂/m²).

L'objectif à 2030 est désormais fixé à 15,02 kgCO₂e/m².

L'intensité carbone du portefeuille d'immobilier commercial au 31 décembre 2023, calculée avec la méthodologie DPE et une approche sectorielle, s'établit à 31 kgCO₂e/m². À l'heure où ce rapport est publié, La Banque Postale a soumis ces nouvelles trajectoires pour validation à la SBTi et des discussions avec l'initiative sont prévues au cours du second semestre 2024.



> Financements de projets Energie renouvelable

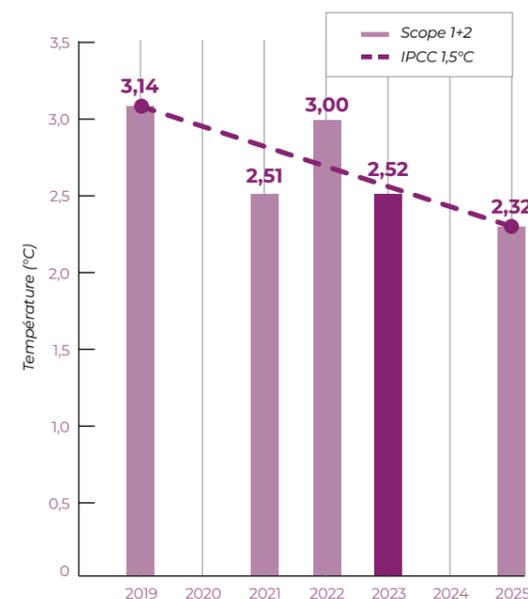
L'objectif et la trajectoire pour secteur de la production d'électricité portent exclusivement sur les scopes 1 et 2 (émissions de gaz à effet de serre liées à la combustion). L'objectif pour le portefeuille de financements de projets énergétiques de La Banque Postale consiste donc à rester à 0 émission sur les scopes 1 et 2, et de continuer à financer exclusivement des projets énergétiques basés sur les énergies renouvelables.

2 OBJECTIFS ET TRAJECTOIRES EXPRIMÉS EN TEMPÉRATURE

Deux objectifs et trajectoires ont été construits en s'appuyant sur la méthode Temperature Scoring développée par la SBTi, en utilisant la méthode d'agrégation ROTS (pour « Return on Tangible Securities » - Méthode permettant d'évaluer la performance d'un portefeuille d'investissement). Les scénarios utilisés sont ceux développés dans le rapport « IPCC Special Report on Global Warming of 1.5°C » du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (dit GIEC). Pour les deux portefeuilles analysés, les engagements des entreprises portent sur des cibles mid-term au sens du SBTi, c'est-à-dire des objectifs de décarbonation fixés entre 5 et 15 ans par rapport à 2022.

> Crédits aux grandes entreprises

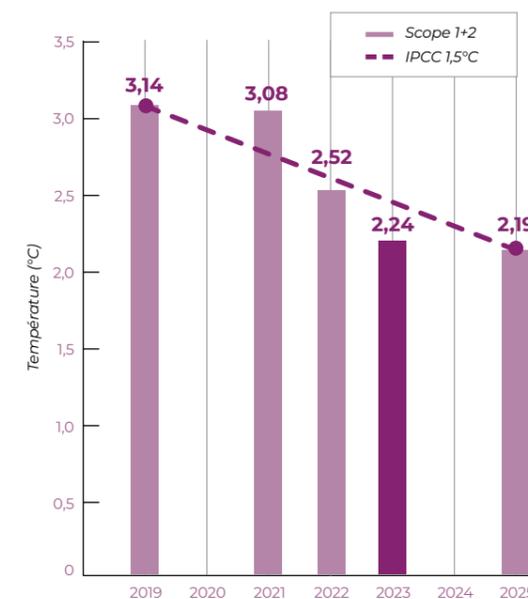
Au 31 décembre 2023, la température de portefeuille était de 2,52 °C pour 5,2 milliards d'euros couverts. Ce périmètre intègre les crédits moyen-long terme aux grandes entreprises et couvre les scopes 1 et 2 des contreparties financées.



2,52° pour 5,2 milliards d'euros couverts
C'est la température du portefeuille Grandes Entreprises fin 2023.

> Actions & Obligations

Au 31 décembre 2023, la température du portefeuille d'Actions et Obligations de la banque de financement et d'investissement de La Banque Postale est de 2,24 °C, sur les scopes 1 et 2, couvrant 1,0 milliard d'euros d'encours.



2,24° pour 1 milliard d'euros couverts
C'est la température du portefeuille Actions et Obligations fin 2023.

Autres indicateurs de suivi de l'exposition au risque de transition

Expositions aux énergies fossiles

Les émissions de CO₂ résultent principalement de l'exploitation des énergies fossiles (75 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde en 2019 d'après l'Agence internationale de l'énergie). La Banque Postale, dans son choix d'adopter une posture d'exclusion pour les secteurs les plus contributeurs au changement climatique, a rapidement identifié ce levier d'action et s'est dotée en 2021 de principes d'intervention charbon, pétrole et gaz, afin de définir les principes applicables à son engagement de sortie totale du charbon à horizon 2030 et du pétrole & du gaz à horizon 2040. La Banque Postale s'engage à ne plus financer les acteurs de ces secteurs, s'ils ne disposent pas d'un plan de transition solide et crédible.

Dans ce contexte, La Banque Postale réalise un suivi trimestriel de son exposition aux énergies fossiles. Au 31 décembre 2023, l'exposition nette de La Banque Postale aux énergies fossiles représente 0,01 % de son portefeuille sur le périmètre Entreprises.

**0,01 %
d'exposition
aux énergies
fossiles**

du portefeuille périmètre
Entreprise fin 2023.



INDICATEURS LIÉS À LA SURVEILLANCE DU RISQUE PHYSIQUE

Le changement climatique expose directement La Banque Postale, en tant qu'entreprise et à travers les activités qu'elle finance, à des risques de pertes financières. Afin de mesurer et de surveiller cette exposition, la Banque s'est dotée d'un lot d'indicateurs spécifiques, qu'elle enrichit au fur et à mesure de ses travaux.

La Banque Postale mesure les impacts des aléas liés aux inondations sur son périmètre opérationnel

La Banque a travaillé sur un scénario d'analyse de sensibilité de ses infrastructures à un risque d'inondation de type crue centennale. Les résultats de cette analyse sont rapportés dans le cadre du processus de suivi des risques de la Banque, qui lui permet de garantir la maîtrise de sa continuité d'activités face à ce risque.

Deux scénarios sont comparés dans le cadre de cette projection :

- > Un scénario central de montée des eaux de 80 % par rapport au niveau observé en 1910 ;
- > Un scénario extrême de montée des eaux de 115 % par rapport au niveau observé en 1910.

Les impacts en termes de coûts de rénovation des bâtiments, pertes d'exploitation et de productivité, coûts de déclenchement du plan de crise et de surveillance sont considérés pour le périmètre de La Banque Postale, en Ile-de-France.

Cet indicateur de pilotage souligne la transversalité du facteur climat, traité également sous le prisme du risque opérationnel.

En 2023, le dispositif a été appliqué sur le périmètre de CNP Assurances pour leurs sites localisés en France métropolitaine.

La Banque Postale suit l'exposition de ses portefeuilles de financement au risque climatique physique

Le risque climatique physique impacte La Banque Postale au travers de ses portefeuilles et de ses activités, notamment le financement immobilier aux particuliers et aux entreprises. La sensibilité des clients de la Banque est variable, selon la nature du financement, la localisation du bien ou de l'activité, la dépendance à des chaînes d'approvisionnement ou à un écosystème vulnérable. Pour identifier les financements les plus à risque, la Banque a mis en place des indicateurs de suivi, en se concentrant en priorité sur les aléas climatiques les plus probables et impactants.

1 ANALYSE DE L'EXPOSITION DES PORTEFEUILLES DE LA BANQUE POSTALE AUX RISQUES PHYSIQUES

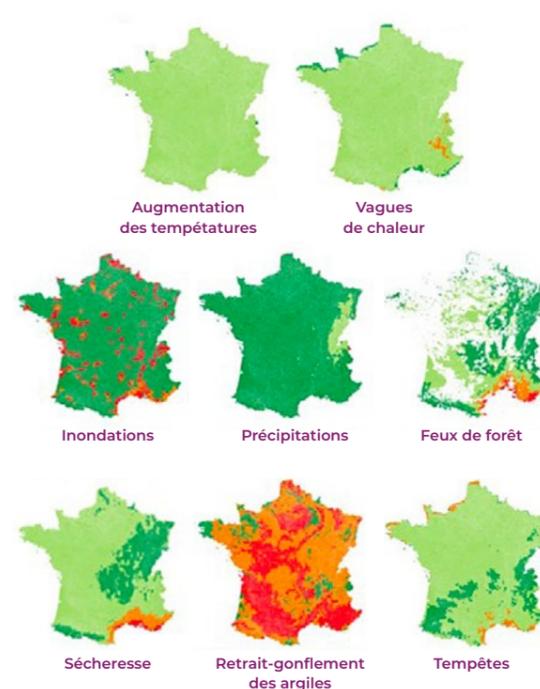
La Banque Postale surveille l'exposition de son portefeuille aux risques physiques liés au changement climatique.

La Banque Postale mène plus particulièrement une analyse de l'exposition de son bilan aux risques physiques chroniques (augmentation des températures, augmentation des précipitations, vagues de chaleur, sécheresse) et aigus (inondations, retrait-gonflement des argiles, tempêtes, feux de forêt).

MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DE L'EXPOSITION AU RIQUE PHYSIQUE

MAILLE	→ Communale (8 km x 8 km)
HORIZONS TEMPORELS	→ 2021 - 2050
SCÉNARIOS CLIMATIQUES	→ RCP 8.5, scénario climatique le plus pessimiste, les émissions de gaz à effect de serre continuent d'augmenter à leur rythme actuel
SOURCES DES DONNÉES	→ Publique : DRIAS (Météo France), Géoriques
SPÉCIFICITÉS ALÉAS	→ Inondations, vagues de chaleur, sécheresse, retrait-gonflement des argiles, tempêtes, feux de forêt, augmentation des précipitations et de la température
DIMENSION SECTORIELLE	→ Analyse des impacts sur l'OPEX et le CAPEX de chaque secteur au regard de chaque aléa

SCÉNARIO RCP8.5 / HORIZON 2021-2050



D'après les analyses menées au 31 décembre 2023, La Banque Postale est principalement exposée aux risques physiques aigus par le biais de ses portefeuilles de financements immobiliers puis, dans une moindre mesure, au travers de ses expositions envers des secteurs comme les transports, la construction et le génie civil, ou encore la production et la distribution d'électricité.

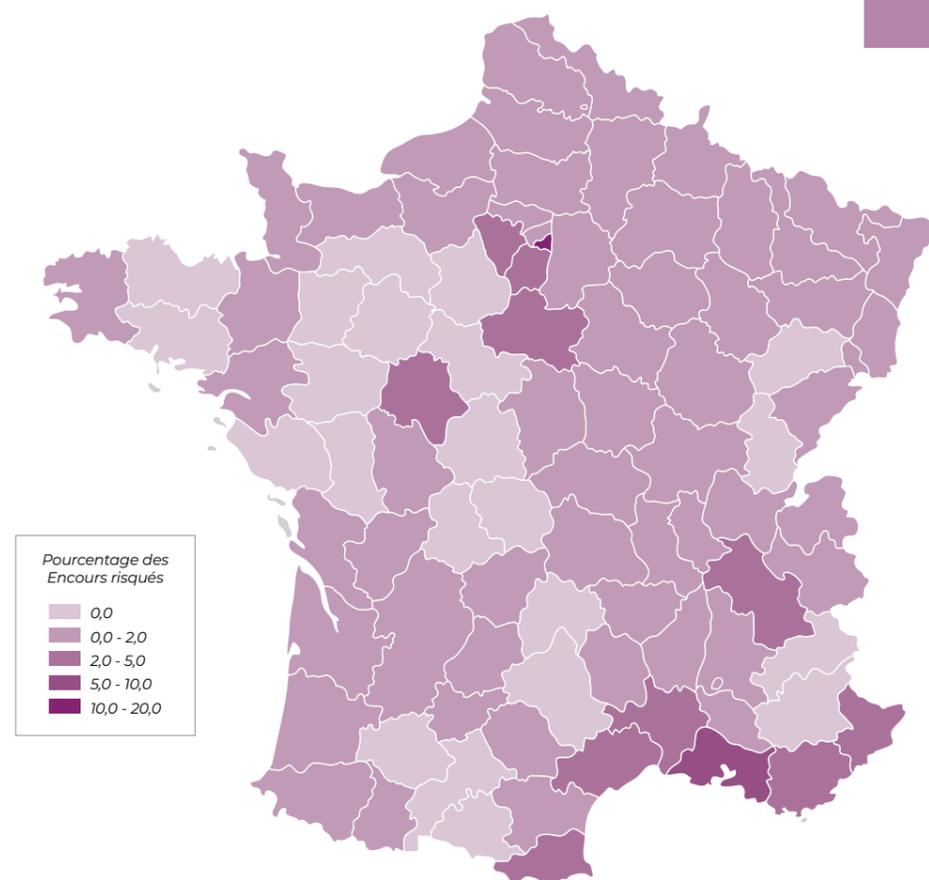
2 EXPOSITION DES CRÉDITS IMMOBILIERS AUX RISQUES D'INONDATIONS

Cet indicateur mesure l'exposition des bâtiments financés au risque d'inondation et de submersion marine. Il couvre le périmètre des financements de La Banque Postale destinés aux personnes physiques (particuliers) et aux personnes morales (entreprises). Cet indicateur permet de capter à la fois les biens immobiliers à risque d'inondation important, suite au débordement de cours d'eau, et les biens exposés aux submersions marines lors des périodes de tempêtes et surcotes (élévation aigu du niveau de la mer) en France métropolitaine.

Au 31 décembre 2023, le portefeuille Immobilier résidentiel est exposé à hauteur de 3,2 % et le portefeuille Immobilier commercial, à hauteur de 27,8 %. Les zones majoritairement touchées du portefeuille résidentiel de la Banque sont l'Île-de-France (63 %) et l'Indre-et-Loire (5 %), avec une couverture de 98,84 % sur le portefeuille analysé. Les biens franciliens sont également surreprésentés dans le cas du portefeuille commercial, avec un risque concentré sur Paris (48 %) et les Hauts-de-Seine (44 %).

3,2 %
d'exposition
aux risques
d'inondations
pour le portefeuille
Immobilier résidentiel fin
2023

27,8 %
d'exposition
aux risques
d'inondations
pour le portefeuille
Immobilier commercial
fin 2023



Carte - Concentration des financements immobiliers résidentiels soumis au risque d'inondation sur le territoire France métropolitaine

Des indicateurs et des objectifs sur la nature

02 Des indicateurs pour mesurer l'impact et
la dépendance liés à la biodiversité



La mesure des impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité constitue une étape cruciale pour comprendre les liens d'une activité économique avec la nature.

Elle occupe à ce titre une place essentielle dans les recommandations de la TNFD, notamment dans la phase « Evaluer » du cadre LEAP (« Localiser, Evaluer, Analyser, Préparer » ou comment identifier, évaluer, gérer et divulguer les impacts et dépendances de ses activités sur la nature). Cette mesure d'impacts et de dépendances vis-à-vis de la biodiversité est d'autant plus importante qu'elle permet ensuite de comprendre et mesurer l'exposition de l'activité à des risques liés à la nature.

Dans le cas d'une institution financière comme La Banque Postale, les impacts et dépendances des activités financées peuvent se répercuter vers la Banque. En effet, une partie des impacts des clients de La Banque Postale peut lui être imputée, car l'activité de ces derniers a été directement permise par ses financements. On considère également que les dépendances des clients de La Banque Postale se transmettent à la Banque, puisque les chocs que pourraient recevoir ses clients, du fait de l'érosion de la biodiversité, peuvent se transmettre au financeur, qui porte donc une partie de ce risque. Les risques liés à la nature pour La Banque Postale découlent donc fortement de leur transmission à travers ses portefeuilles de financement. C'est pourquoi la mesure des impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité de La Banque Postale est réalisée sur ses portefeuilles de financement et non sur son périmètre opérationnel.

Quatre portefeuilles ont été analysés : les portefeuilles d'immobilier commercial et résidentiel, le portefeuille de financement aux entreprises et le portefeuille de financement au Secteur public et économie sociale. Ces quatre portefeuilles couvrent 39 % des expositions au bilan et hors bilan de La Banque Postale, comme détaillé dans le chapitre 2. Une mesure des impacts et dépendances liés aux activités opérationnelles (le scope 1) a également été réalisée dans un exercice mené par le groupe La Poste en 2023.



Pour saisir la multiplicité des enjeux, l'analyse biodiversité a couplé une mesure des impacts et dépendances des activités financées, réalisée grâce au Global Biodiversity Score, avec une étude de l'importance de la localisation de ces dernières.

Une mesure des impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité avec le Global Biodiversity Score

L'évaluation des impacts et dépendances liés à la biodiversité de La Banque Postale a été réalisé grâce au Global Biodiversity Score (GBS), un outil développé par CDC Biodiversité reposant sur l'utilisation d'un large spectre de données d'entrées : données économiques, d'inventaires, mesures physiques...

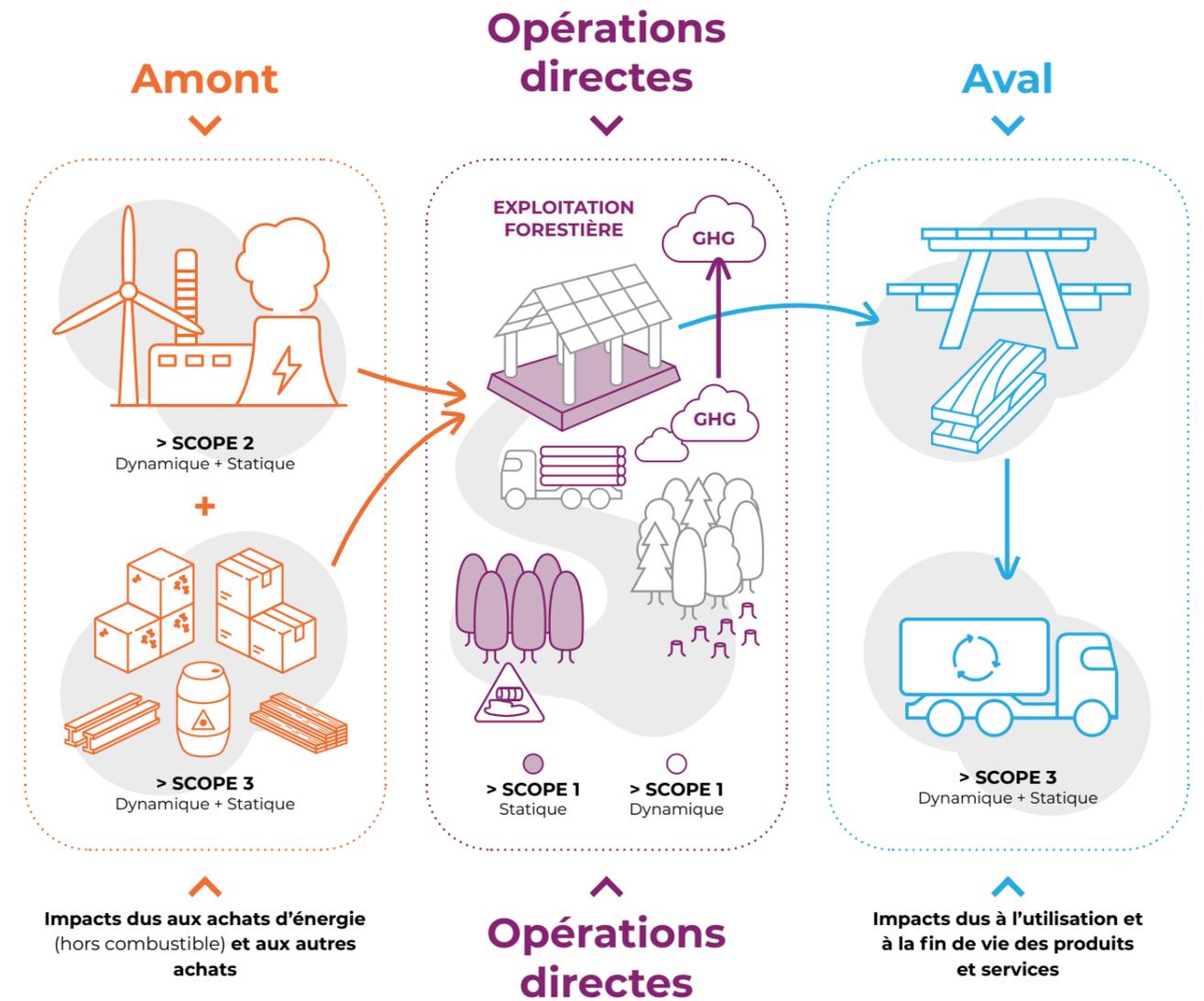
Le Global Biodiversity Score a permis d'évaluer la dépendance des portefeuilles de La Banque Postale aux 21 services écosystémiques fournis par la nature⁽¹⁸⁾, ainsi que leurs impacts sur la biodiversité, sur les écosystèmes terrestres et aquatiques d'eau douce⁽¹⁹⁾, au regard de 4 des 5 pressions⁽²⁰⁾ définies par la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité (IPBES) :

- > Changement d'usage des sols ;
- > Surexploitation des ressources naturelles ;
- > Pollution ;
- > Changement climatique.

Cet impact est exprimé en MSA.km². La MSA (Mean Species Abundance ou Abondance moyenne des espèces) est une métrique reconnue par la communauté scientifique. Elle permet d'agréger différents types d'impacts sur la biodiversité afin d'évaluer l'état des écosystèmes, en mesurant l'abondance moyenne des espèces en un lieu donné. Ainsi, la MSA est une mesure de la santé d'un écosystème, une des trois composantes de la biodiversité⁽²¹⁾. Les impacts calculés ici sont donc des impacts sur la biodiversité, et non sur la nature de manière générale. 1 MSA.km² perdu équivaut à la destruction totale de 1 km² d'espace naturel non-perturbé, c'est-à-dire d'espace naturel n'ayant jamais subi d'intervention de l'Homme (ex : une forêt primaire).



L'empreinte est calculée sur l'intégralité de la chaîne de valeur, dans une approche de « scopes » compatible avec les cadres internationaux (GHG Protocol, Natural Capital Protocol). Le scope 1 comprend les activités directes, le scope 2 les achats liés à l'énergie, et le scope 3 la chaîne de valeur de l'activité. On sépare le scope 3 entre l'amont, qui concentre les achats de biens et services, et l'aval, qui comprend notamment l'utilisation des biens et services produits ainsi que leur fin de vie.



La mesure d'empreinte comptabilise deux types d'impacts :

- > **Les impacts cumulés négatifs (statiques)**, qui correspondent à l'ensemble des impacts cumulés, antérieurs au début de la période d'évaluation ;
- > **Les pertes ou gains périodiques (dynamiques)**, qui correspondent aux impacts qui ont eu lieu au cours de la période évaluée.

En ce qui concerne la dépendance aux services écosystémiques, deux scores sont disponibles :

- > **Un score de dépendance moyen**, qui représente la moyenne des dépendances sur tous les services écosystémiques et tous les secteurs du portefeuille ;
- > **Un score de dépendance critique**, qui représente la part du portefeuille qui dépend de manière critique - c'est-à-dire fortement ou très fortement - d'au moins un service écosystémique. En effet, si la dépendance est forte ou très forte, il est considéré que ce service écosystémique est non-substituable.

¹⁸ Les services écosystémiques sont les services rendus par la nature, essentiels au fonctionnement de nos sociétés.

¹⁹ L'écosystème marin, ainsi que la biodiversité des sols, ne sont pas couverts par l'outil.

²⁰ La pression « Espèces exotiques envahissantes » n'est pas encore couverte par le Global Biodiversity Score, en raison de l'absence de données permettant de calculer un impact lié à cette pression.

²¹ Trois niveaux d'organisation de la biodiversité sont distingués : la diversité des écosystèmes, la diversité des espèces et la diversité des gènes. La diversité génétique n'est pas couverte par l'analyse réalisée cette année. La diversité des espèces est couverte à travers l'étude des interactions avec les espèces menacées, réalisée dans la partie suivante.

Une analyse de l'importance de la localisation des financements vis-à-vis de la nature

Différents indicateurs ont été utilisés pour identifier les activités financées par La Banque Postale, situées dans des zones sensibles⁽²²⁾, c'est-à-dire des zones ayant des enjeux importants liés à la nature, telles que des aires protégées ou des zones à haute intégrité écologique. Ces indicateurs sont ensuite agrégés pour déterminer un niveau global de risque des localisations. Le niveau de granularité géographique retenu pour l'analyse varie fortement en fonction des portefeuilles, en raison de l'indisponibilité fréquente de données de localisation précises.

Pour les enjeux climatiques, la localisation d'une émission de gaz à effet de serre n'influe pas sur l'importance de sa contribution au changement climatique et donc sur son impact in fine sur la biodiversité. En effet, quel que soit le lieu depuis lequel est émis un gaz à effet de serre, il aura le même impact sur le réchauffement global. A contrario, les impacts et dépendances à la nature sont des enjeux locaux. Par exemple, des émissions de polluants, des prélèvements d'eau ou des changements d'usage des sols

impactent la biodiversité sur les sites où elles sont émises ou dans des zones adjacentes, mais pas l'ensemble de la biodiversité mondiale. Par ailleurs, l'importance et la valeur qu'on attribue à la biodiversité varie selon les lieux : il est particulièrement problématique de dégrader des écosystèmes clés, comportant des espèces en danger ou bien fournissant des services écosystémiques importants. Il est donc crucial de considérer les impacts et les dépendances d'une activité en lien avec l'importance de la nature dans une localisation donnée.

En parallèle de l'évaluation des impacts et dépendances, une analyse a permis d'identifier les activités financées par La Banque Postale situées dans des zones sensibles, c'est-à-dire des zones ayant des enjeux importants liés à la nature, impliquant un risque spécifique pour les activités présentes dans cette zone. Plusieurs critères ont été retenus pour permettre d'identifier ces zones sensibles et ont été analysés à partir de données issues de sources variées présentées dans l'annexe 1 : IBAT, la MSA layer de CDC Biodiversité et le World Resource Institute⁽²³⁾.

LES CRITÈRES RETENUS SONT LES SUIVANTS :

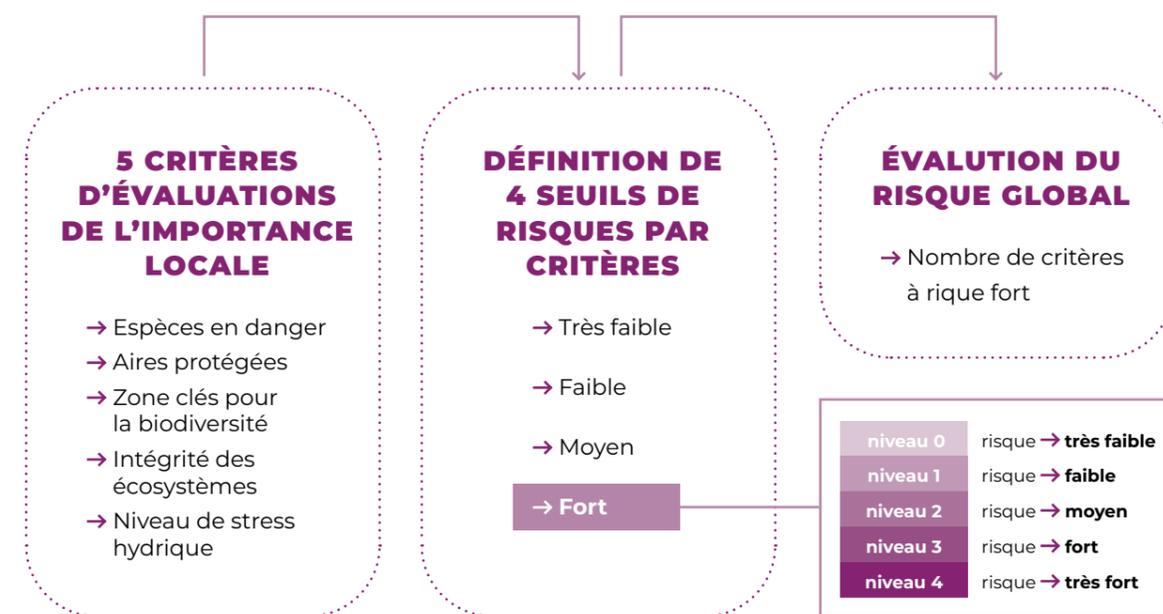
- > La présence d'espèces en danger ;
- > La présence d'aires protégées ;
- > L'intégrité des écosystèmes ;
- > Le niveau de stress hydrique ;
- > La présence de zones clés pour la biodiversité.

Pour chacun de ces critères, des seuils permettent de déterminer le niveau de risque associé, de très faible à fort. Ces seuils diffèrent entre l'analyse des activités financées et celle de leur chaîne de valeur, pour des questions de disponibilité des données. Les zones géographiques étudiées ont ensuite été classées selon le nombre de critères associés à un risque fort. Cela permet de catégoriser les localisations recouvrant le territoire selon un niveau de risque global, et donc de prioriser les actions de La Banque Postale.

²² Les zones sensibles sont définies par la TNFD comme :
 • Des zones importantes pour la biodiversité ; et/ou
 • Des zones où l'intégrité de l'écosystème est élevée ; et/ou
 • Des zones où l'intégrité de l'écosystème diminue rapidement ; et/ou
 • Des zones où les risques physiques liés à l'eau sont élevés ; et/ou
 • Des zones importantes pour la fourniture de services écosystémiques, y compris les avantages pour les peuples autochtones, les communautés locales et les parties prenantes.
²³ Dans ce premier exercice, aucun critère n'a été retenu sur l'état des services écosystémiques en fonction de la localisation.



Figure - Méthode d'évaluation de l'importance locale de la nature pour l'analyse des activités directes des financements



Note : pour la chaîne de valeur amont, la notation est effectuée à l'échelle pays et évalue 4 risques sur les 5 retenus pour les activités directes (les zones clés pour la biodiversité ne sont pas disponibles à la maille pays).

Les données de localisation sont complexes à obtenir et doivent donc souvent être estimées. Une approche différenciée a été menée, en fonction de la granularité disponible. Cette granularité dépend à la fois des portefeuilles de financement de la Banque (prêts immobiliers, financements aux entreprises, au Secteur public et économie sociale...) et de l'étape de la chaîne de valeur analysée (activité directe des financements ou chaîne de valeur amont de cette activité). Ainsi, pour les localisations des activités directes du portefeuille Immobilier, l'utilisation de codes postaux permet d'obtenir des coordonnées GPS pour localiser les biens. Pour les activités directes des portefeuilles Entreprises et Secteur public et économie sociale, un degré

de modélisation supplémentaire est nécessaire, en liant le code SIRET du client à des coordonnées GPS. Cela permet une localisation relativement précise, mais uniquement pour les sièges des établissements. Pour la chaîne de valeur amont des portefeuilles Entreprises et Secteur public et économie sociale, la localisation est moins précise car les modélisations des achats ne sont disponibles qu'à la maille du pays de provenance du bien ou du service acheté.

Les analyses de risques liés à la localisation sont donc différenciées : à une échelle précise, de l'ordre de quelques kilomètres, pour les activités directes ; et à une échelle plus large de pays, pour la chaîne de valeur amont.

PORTEFEUILLE	DONNÉES UTILISÉES POUR les activités directes financées	DONNÉES UTILISÉES POUR la chaîne de valeur amont des activités associées aux financements
Immobilier commercial et résidentiel	→ Code postal du bien	→ Pays ou Région
Financement aux entreprises et au secteur public et économie sociale	→ Codes SIRET ⁽²⁴⁾ du client	→ Pays ou Région

Tableau - Niveau d'analyse de la localisation selon les portefeuilles et la chaîne de valeur

²⁴ Les localisations sont déterminées à partir des SIRET des entreprises et correspondent donc aux sièges sociaux et aux établissements. Les sites de production ou usines ne sont donc pas inclus dans l'analyse, ce qui représente une limite dans l'analyse.

Résultats pour les portefeuilles de prêts immobiliers

L'impact statique sur la biodiversité terrestre des portefeuilles d'immobilier résidentiels et commerciaux est équivalent à la destruction totale de 160 km² d'écosystèmes naturels, soit la superficie des Hauts-de-Seine. De plus, 49 % des surfaces financées sont localisées dans des zones à risque biodiversité moyen et 14 %, dans des zones à risque biodiversité fort.

Analyse des impacts

Une étude concernant les impacts et dépendances liés à la biodiversité des portefeuilles de crédit immobilier a été réalisée, afin de permettre une meilleure connaissance et un suivi des enjeux liés à la nature. Ces impacts ont été estimés sur la base du Global Biodiversity Score, à partir de

données sur le montant et la surface des biens, ainsi que des émissions de gaz à effet de serre évaluées dans le cadre de la Politique climat de La Banque Postale. Les quantités de matériaux de construction ont été estimées à partir d'une étude de l'ADEME consolidant des tonnages de matériaux utilisés, par mètre carré habitable⁽²⁵⁾.

Ces données ont permis de calculer l'impact de la construction pour les prêts ayant financé des biens neufs.

PORTEFEUILLE	TYPE D'IMPACT	PORTEFEUILLES IMMOBILIERS FIN 2023	
		Impacts en MSA.km ² / Intensité en MSA.m ² /kEUR d'encours	
IMMOBILIER RÉSIDENTIEL	→ Statique terrestre →	140 / 2,0	
	→ Dynamique terrestre →	+2,4 / +0,036	
	→ Statique aquatique →	0,18 / 0,0027	
IMMOBILIER COMMERCIAL	→ Statique terrestre →	20 / 2,7	
	→ Dynamique terrestre →	+0,37 / +0,051	
	→ Statique aquatique →	0,022 / 0,0031	

Tableau - Impact des portefeuilles d'immobilier résidentiel et commercial sur les écosystèmes terrestres et aquatiques d'eau douce (scopes 1, 2 et scope 3 amont). Source : GBS 1.4.8, Avril 2024, Fanny Dieval.

En 2023, les portefeuilles de prêts immobiliers avaient un impact statique⁽²⁶⁾ terrestre équivalent à la destruction de 160 km² d'écosystèmes non perturbés, soit environ la surface des Hauts-de-Seine. L'impact dynamique⁽²⁷⁾ terrestre était lui de +2,8 MSA.km², équivalent à la destruction supplémentaire de 2,8 km² d'écosystèmes non perturbés. Les portefeuilles de prêts immobiliers avaient également un impact statique sur l'écosystème aquatique d'eau douce de 0,20 MSA.km². Cet impact aquatique est structurellement moins important que l'impact terrestre, car l'impact biodiversité et la taille de l'écosystème au niveau mondial sont fortement corrélés. Ainsi, les écosystèmes terrestres étant plus vastes que les écosystèmes aquatiques d'eau douce, les résultats terrestres

ont des ordres de grandeur plus importants que les résultats aquatiques. Comme lors de l'évaluation menée en 2021, en analysant en détail l'origine de ces impacts, il est possible de mettre en avant qu'à La Banque Postale, la faible part de prêts dirigés vers des constructions neuves engendre au niveau du portefeuille une prépondérance des impacts liés à l'exploitation du bâtiment, via l'occupation des sols et les émissions de gaz à effet de serre. Cette faible part de biens neufs explique également l'impact relativement faible de ces portefeuilles : en effet, l'impact principal du secteur immobilier est dû à l'extraction des matières premières nécessaires à la construction des biens, impact qui est très peu attribué à La Banque Postale.

²⁵ ADEME, LEONARDON Philippe, CSTB, LAURENCEAU Sylvain, LOUERAT Mathilde. CORE E, 2019. « Prospective de consommation de matériaux pour la construction des bâtiments neufs aux horizons 2035 et 2050 », 113 pages

²⁶ Ensemble des impacts cumulés antérieurs au début de la période d'évaluation

²⁷ Impacts qui ont eu lieu au cours de la période évaluée



Analyse des localisations

Les biens immobiliers des clients étant majoritairement concentrés en France métropolitaine, une analyse approfondie a été menée à partir de leur code postal afin de déterminer ceux localisés à proximité de zones sensibles.

Nombre de critères à risque «fort»	0	1	2	3	4	BIEN NON LOCALISÉ
	Niveau de risque global	↓ TRÈS FAIBLE	↓ FAIBLE	↓ MOYEN	↓ FORT	
Part des surfaces financées ayant ce niveau de risque	6,2 %	28 %	49 %	14 %	0,19 %	2,3 %

Tableau - Répartition de l'encours du portefeuille de prêts immobiliers et des surfaces des biens associés, par niveau de risque global de leur localisation

Les niveaux de risque comptant au moins deux critères à risque fort regroupent près de 65 % des surfaces financées. Ces surfaces se situent dans des zones qui sont à la fois importantes pour la biodiversité (présence d'aires protégées, de zones clés pour la biodiversité et/ou d'espèces menacées), à haute intégrité écologique et/ou qui se trouvent en stress hydrique. Dans le portefeuille de prêts immobiliers, les risques forts sont en majorité liés à la présence d'espèces en danger et d'aires protégées. On retrouve les localisations les plus à risque en majorité au Sud et à l'Est de la France, notamment en bord de mer et dans les régions montagneuses : ce sont des zones qui comportent de nombreuses zones clés pour la biodiversité, en plus d'aires protégées et d'espèces menacées. En complément, la côte Sud-Est de la France comporte les seuls écosystèmes de France métropolitaine classés comme « en danger » sur la liste rouge des écosystèmes de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), c'est-à-dire des écosystèmes très vulnérables confrontés à un très haut

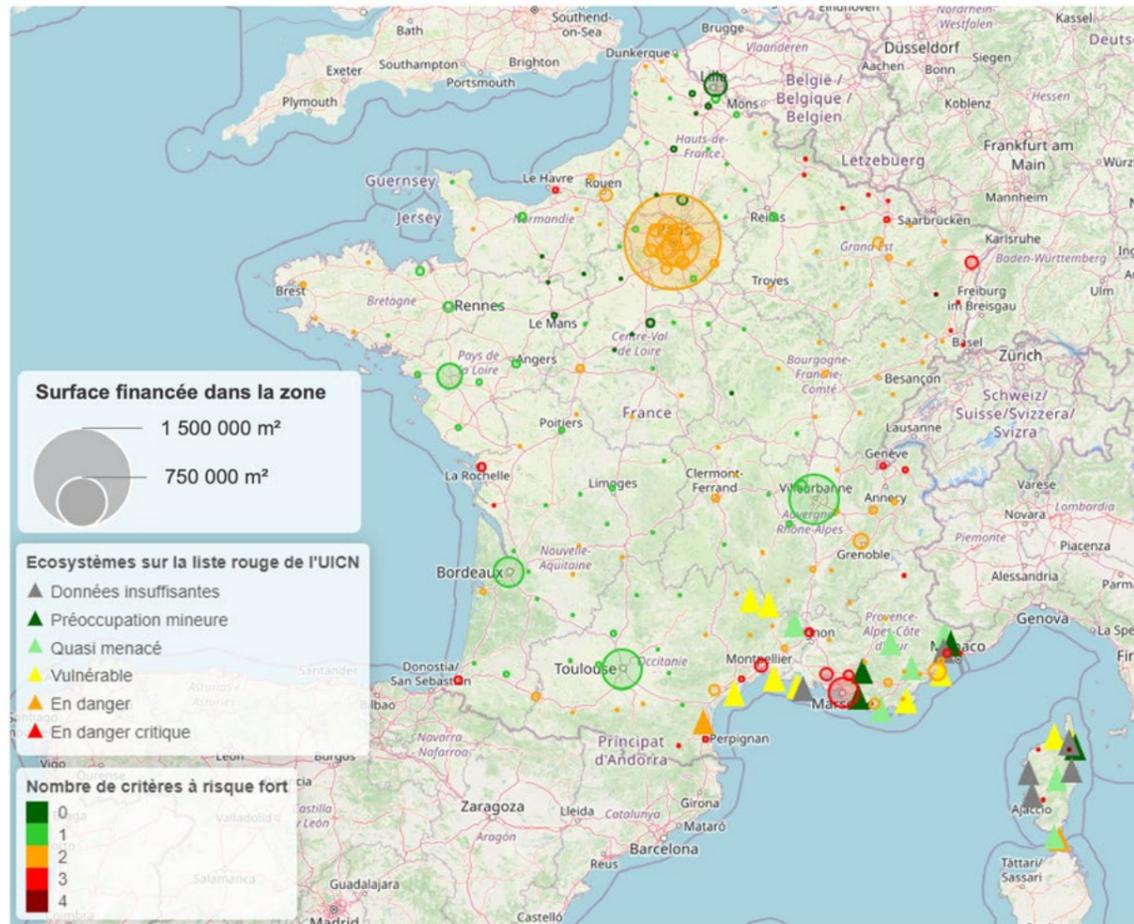
risque de disparition à court terme. Ceci rajoute un élément de risque supplémentaire : il s'agit de zones importantes pour la nature, où il est souhaitable que des mesures de conservations soient rapidement mises en place.

EN CONCLUSION, L'ANALYSE DES LOCALISATIONS À RISQUE PERMET DE DIFFÉRENCIER DEUX TYPES DE LOCALISATIONS PRIORITAIRES :

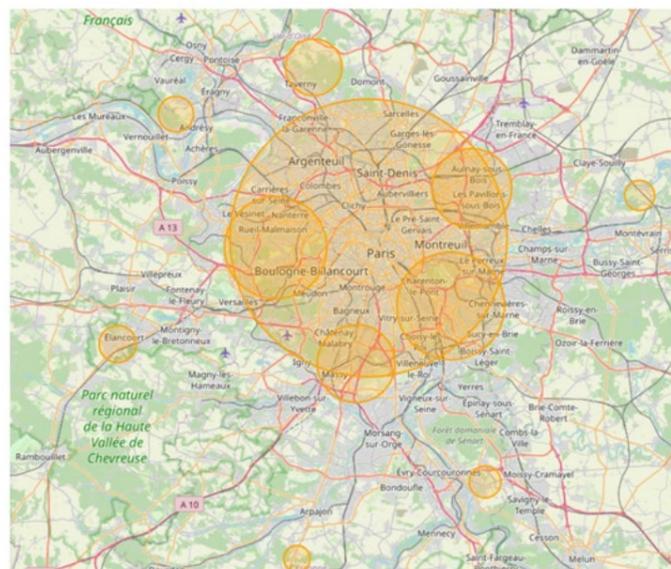
> **Certaines localisations sont prioritaires pour La Banque Postale car elles concentrent une part importante de surfaces d'artificialisation potentielle** dans des zones à risque global moyen. C'est par exemple le cas de l'Île-de-France, qui concentre environ 20 % des surfaces financées des portefeuilles ;

> **D'autres localisations sont prioritaires car particulièrement importantes pour la nature**, même si la surface financée y est plus faible. Cela concerne notamment certaines localisations du Sud-Est de la France, où le risque global est très fort.

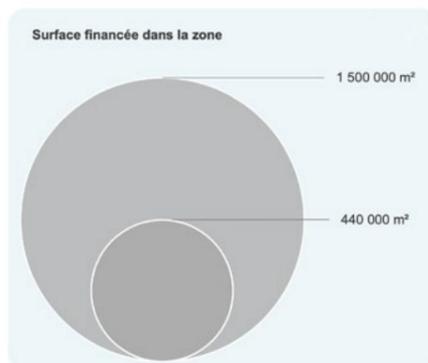
Carte - Répartition des surfaces financées par les prêts immobiliers de La Banque Postale, selon le niveau de risque nature, avec un zoom sur l'Île-de-France⁽²⁸⁾



Source : CDC Biodiversité 2024



Source : CDC Biodiversité 2024



²⁸ Uniquement la France métropolitaine a été incluse dans ce premier exercice, pour des questions de données, mais les départements et régions d'Outre-mer possèdent cependant une biodiversité très riche, et regroupent environ 80 % de la biodiversité française en nombre d'espèces. Ces collectivités comportent également de nombreuses espèces menacées d'extinction et présentes sur la liste rouge de l'UICN.

Résultats pour les portefeuilles de financement aux entreprises et au Secteur public et économie sociale

Les impacts statiques terrestres des portefeuilles de financement aux entreprises et au Secteur public et économie sociale sont équivalents à la destruction de 4 000 km² d'écosystèmes naturels, soit l'équivalent de 0,73 % du territoire français. Les impacts des activités directes de ces financements sont concentrés à 60 % dans le Sud-Est de la France, dans des zones à risque global moyen. Cependant, les impacts de ces portefeuilles sont principalement dus aux achats des entreprises financées, et sont donc répartis dans le monde.

L'année 2023 marque la première réalisation d'une mesure des impacts et dépendances des portefeuilles de financement des entreprises et du Secteur public et économie sociale. Cette analyse a été réalisée à partir des encours et du chiffre d'affaires des clients - par secteur et pays, quand la donnée était disponible - permettant de calculer les impacts liés à l'utilisation des sols, à la pollution et à l'exploitation des ressources. Pour les impacts dus au changement climatique des financements d'entreprises, les données d'émissions de gaz à effet de serre calculées dans le cadre de la stratégie climat de La Banque Postale ont été utilisées. Ceci permet une large couverture des portefeuilles et une évaluation des risques potentiels liés à la nature, en fonction de l'activité financée. **Au total, 97 % de l'encours du portefeuille Entreprises a pu être analysé et 100 % du portefeuille Secteur public et économie sociale. Les secteurs financés par les portefeuilles sont détaillés dans le chapitre 1.**

PORTEFEUILLE	TYPE D'IMPACT	PORTEFEUILLES AU 31/12/23	
		Impacts en MSA.km ²	Intensité en MSA.m ² /KEUR d'encours
ENTREPRISES	→ Statique terrestre →	3 400	96
	→ Dynamique terrestre →	+47	+1,3
	→ Statique aquatique →	49	1,4
SECTEUR PUBLIC ET ÉCONOMIE SOCIALE	→ Statique terrestre →	620	26
	→ Dynamique terrestre →	+5,4	+0,23
	→ Statique aquatique →	16	0,65

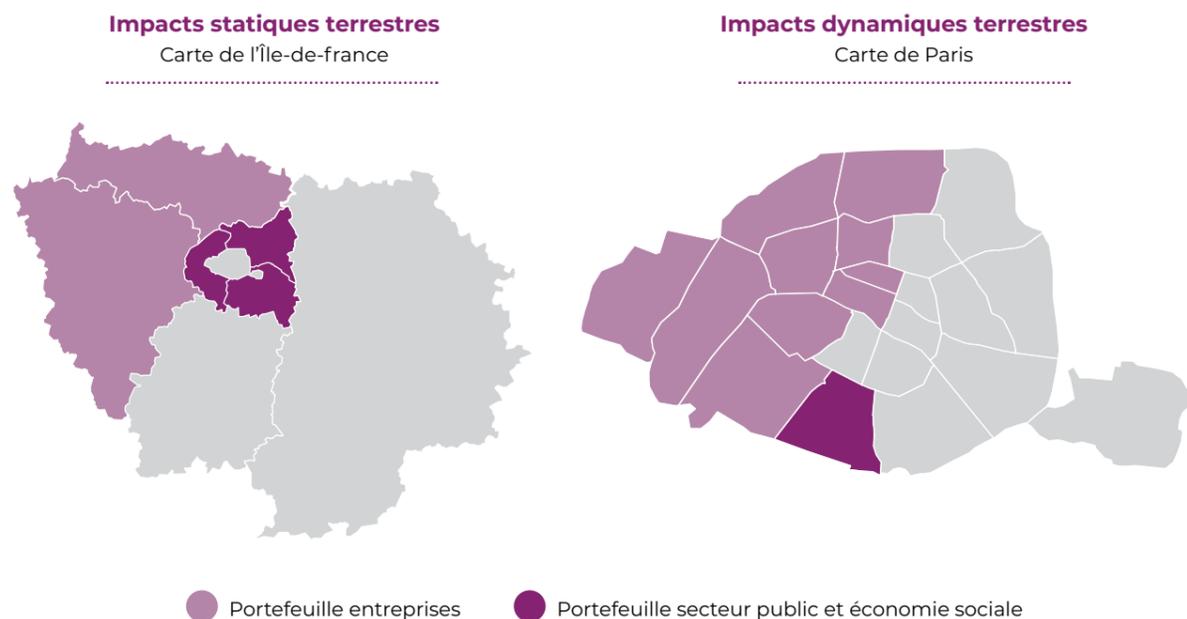
Tableau - Impact des portefeuilles de financement aux entreprises et au Secteur public et économie sociale, sur les écosystèmes terrestres et aquatiques d'eau douce (scopes 1, 2 et scope 3 amont). Source : GBS 1.4.8, Mai 2024, CDC Biodiversité

L'impact sur la biodiversité du portefeuille Entreprises est plus élevé que le portefeuille Secteur public et économie sociale.

EN EFFET, LE FINANCEMENT AUX ENTREPRISES :

- > **Représente un encours total plus important que le Secteur public et économie sociale** (36 milliards d'euros pour le portefeuille de financement aux entreprises, contre 24 milliards pour le portefeuille Secteur public et économie sociale) ;
- > **A une intensité d'impact plus élevée que le Secteur public et économie sociale, les secteurs financés étant plus impactants sur la biodiversité.** En effet, 40 % de l'encours du portefeuille Secteur public et économie sociale est dédié aux administrations publiques, qui est un secteur peu intensif et peu dépendant aux services écosystémiques. Cependant, les impacts et dépendances de ce secteurs sont sous-évalués à cause d'une connaissance imparfaite de la destination finale du prêt : dans le cas de financement à des collectivités locales par exemple, les prêts financent à travers les collectivités de nombreux autres secteurs plus impactants, tels que le secteur de la construction.

**Equivalents surfaciques des impacts terrestres
des portefeuilles de financement**



Les impacts statiques terrestres des portefeuilles de financement sont **équivalents à la destruction totale** de 4 00 km² d'écosystèmes naturels, ce qui correspond à la taille de cinq départements d'Île-de-France : Val-d'Oise, Yveline, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne. De plus, les impacts dynamiques terrestres, c'est-à-dire les impacts additionnels sur l'année 2023, sont équivalents à la destruction supplémentaire de 52 km², **soit la moitié de la surface de Paris.**

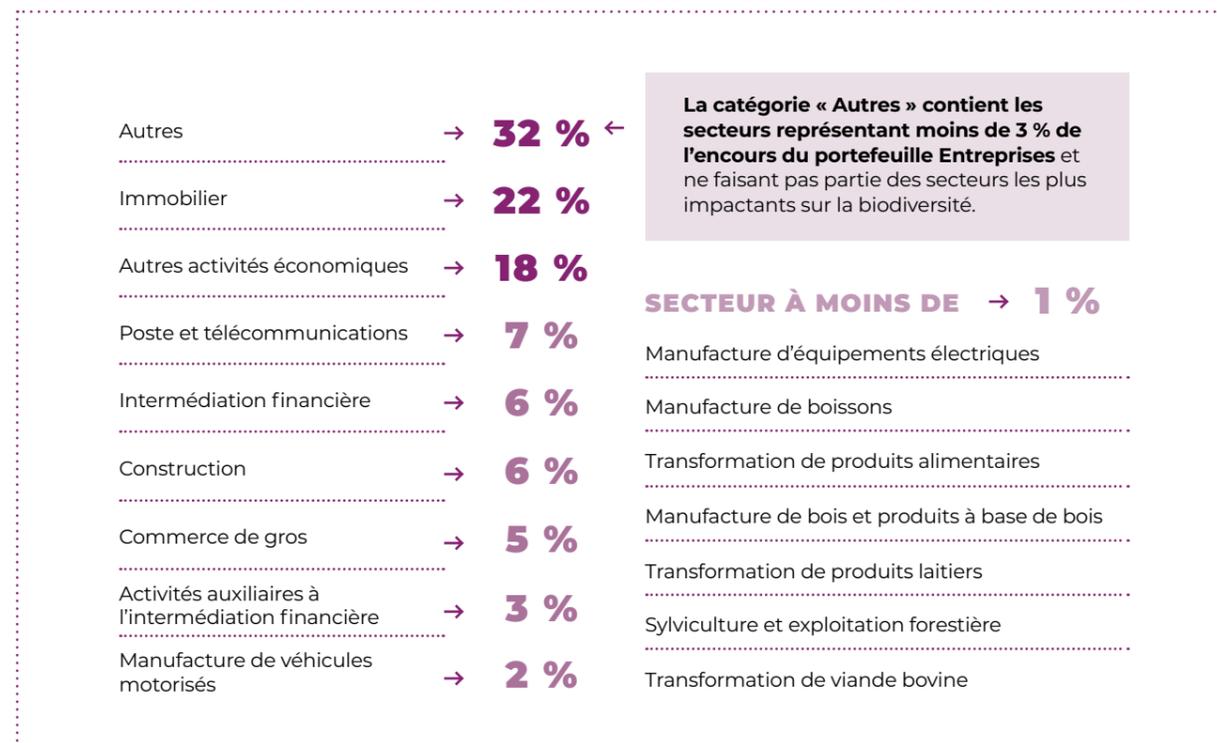
Source : GBS 1.4.8, Mai 2024, CDC Biodiversité

Les impacts de ces portefeuilles ont principalement lieu dans la chaîne de valeur amont des entreprises financées, et sont donc liés à leurs achats. Les impacts terrestres sont principalement dus à l'utilisation des terres et au changement climatique, tandis que les impacts aquatiques (eau douce) sont dus aux pollutions et à la conversion des zones humides.

Dans la suite des analyses, qui précisent l'impact selon la position dans le portefeuille ou encore la localisation, la pression « changement climatique » est exclue des analyses. En effet, les impacts dus au changement climatique sont déjà traités via les évaluations des émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, pour l'analyse des localisations où ont lieu l'impact, il n'est pas pertinent d'inclure la pression « changement climatique ». Les émissions de gaz à effet de serre ont par essence des impacts sur l'ensemble des écosystèmes mondiaux, et n'ont donc pas de lien avec la localisation de l'activité émettrice.

Les vingt principaux secteurs responsables de l'impact statique du portefeuille Entreprises, en excluant le changement climatique, ont tout d'abord été identifiés afin d'améliorer la compréhension des impacts de La Banque Postale et d'alimenter les politiques sectorielles⁽²⁹⁾. Pour réaliser cette analyse, la métrique MSAppb a été utilisée, permettant d'agréger les impacts terrestres et aquatiques. En effet, les surfaces aquatiques (eau douce) dans le monde étant environ 12 fois plus petites que les surfaces terrestres, l'impact aquatique en MSA.km² est plus faible - par construction - que l'impact terrestre. La métrique MSAppb corrige cela en exprimant les impacts en tant que fraction de la surface des écosystèmes terrestres ou aquatiques, afin de rendre les impacts comparables d'un domaine à l'autre.

Graphique - Répartition sectorielle de l'encours du portefeuille Entreprises



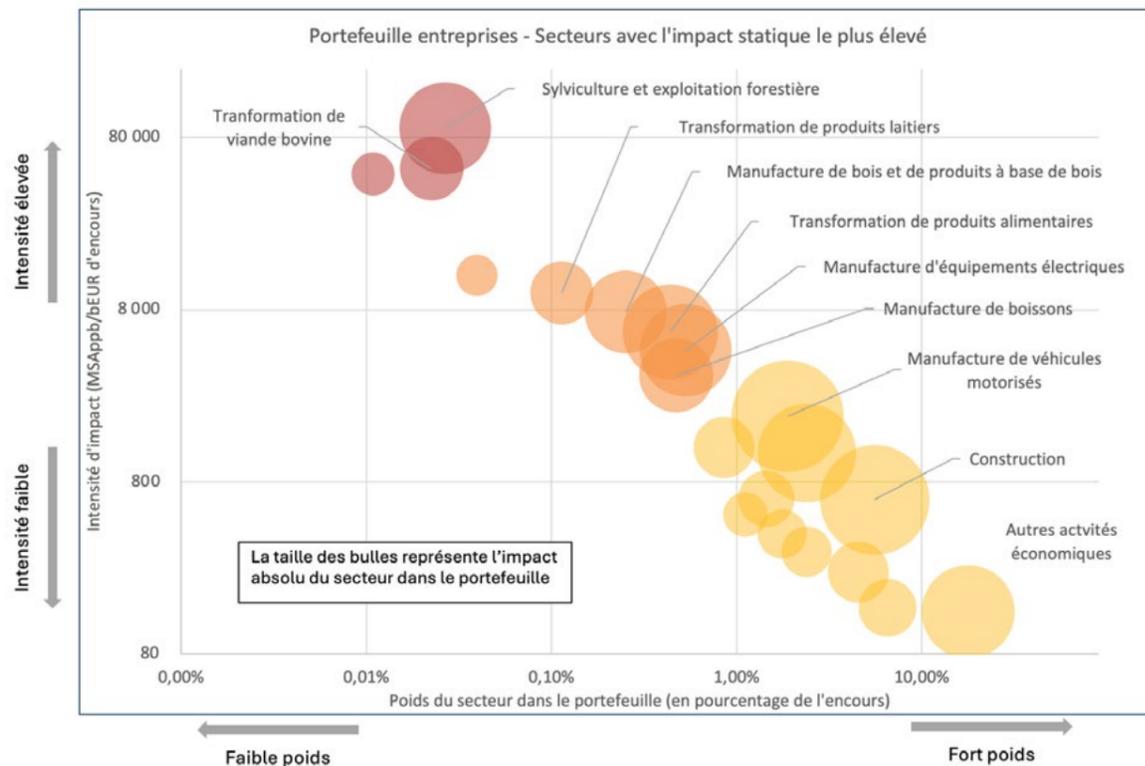
²⁹ L'étude des impacts statiques permet d'inclure à la fois les impacts sur les écosystèmes terrestres et aquatiques. De plus, les impacts statiques des portefeuilles ont des tendances similaires aux impacts dynamiques, notamment, car tous les impacts sont calculés à partir de données financières.

CETTE ANALYSE A PERMIS DE DÉGAGER TROIS CATÉGORIES DE SECTEURS D'INTÉRÊT PARMIS LES PLUS IMPACTANTS DU PORTEFEUILLE ENTREPRISES :

- > **Les secteurs avec un poids important dans le portefeuille, mais une intensité d'impact plus faible que les autres secteurs du top 20** (● sur le graphique). Il est important de noter que si l'on compare à l'entièreté des secteurs du portefeuille, ces secteurs en jaune ont tout de même une intensité élevée ;
- > **Les secteurs de la manufacture, avec un poids dans le portefeuille et une intensité intermédiaires** (● sur le graphique) ;
- > **Les secteurs de l'agriculture et la sylviculture, avec un poids dans le portefeuille faible et une intensité d'impact élevée** (● sur le graphique).

Au total, ces secteurs représentent 79 % de l'impact global du portefeuille Entreprises. Et il est intéressant de noter que l'allocation actuelle du portefeuille est inversement corrélée à l'intensité d'impact des secteurs concernés : plus un secteur est impactant, plus sa part dans le portefeuille est faible, ce qui assure un impact biodiversité global faible du portefeuille. En complément, une analyse approfondie a ensuite été menée pour identifier les principales entreprises contribuant à l'impact du portefeuille, afin de nourrir une réflexion au sein de La Banque Postale sur d'éventuelles politiques d'engagement à mettre en place.

Graphique - Secteurs les plus impactants du portefeuille Entreprises (impacts statiques terrestres et aquatiques d'eau douce, scopes 1, 2 et scope 3 amont)



Source : GBS 1.4.8, Mai 2024, CDC Biodiversité ; échelle logarithmique

Note : La catégorie « Autres » contient les secteurs représentant moins de 3 % de l'encours du portefeuille Entreprises et ne faisant pas partie des secteurs les plus impactants sur la biodiversité.

Les dépendances à la biodiversité des deux portefeuilles ont également été évaluées. Au global, les dépendances du portefeuille Entreprises sont légèrement plus élevées que celles du Secteur public et économie sociale. Cela est dû à la décomposition sectorielle des portefeuilles, le portefeuille Entreprises comprenant des secteurs plus fortement dépendants à la biodiversité, notamment sur les activités directes (immobilier, construction, transports...), tandis que le Secteur public et économie sociale comprend une part importante d'administration publique. Malgré des scores moyens plutôt faibles, autour de 10 %, des dépendances fortes sont également présentes dans les portefeuilles : 62 % de l'encours du portefeuille Entreprises finance des

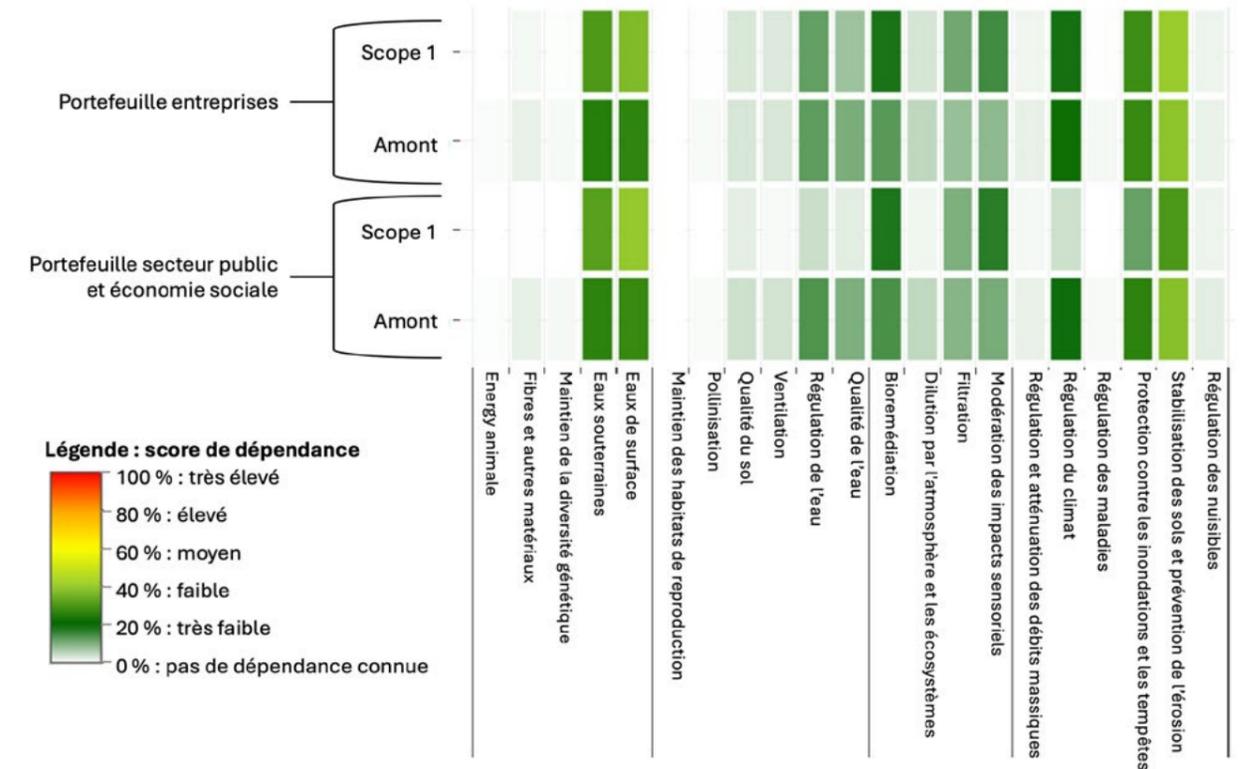
activités directes dépendant de manière critique à au moins un service écosystémique (les secteurs de l'immobilier, les télécommunications et la construction sont notamment des secteurs critiques).

Les dépendances principales des portefeuilles, visibles sur la heatmap, viennent principalement des services écosystémiques liés à l'eau (eaux de surface, eaux souterraines), avec des dépendances moyennes en scope 1 situées entre 30 et 40 %. La dépendance la plus élevée des portefeuilles, à la fois en scope 1 et pour le scope 3 amont, est la dépendance au service écosystémique de stabilisation des sols et contrôle de l'érosion.

DÉPENDANCE	PÉRIMÈTRE	PORTEFEUILLE	
		Entreprises	Secteur public et économie sociale
MOYENNE	→ Scope 1	→ 11 %	→ 8,3 %
	→ Amont	→ 10 %	→ 10 %
CRITIQUE	→ Scope 1	→ 62 %	→ 58 %
	→ Amont	→ 47 %	→ 45 %

(Part des activités qui dépendent de manière critique à un moins un service écosystémique)

Tableau - Dépendances aux services écosystémiques des portefeuilles
Source : GBS 1.4.8, Mai 2024, CDC Biodiversité



Légende : score de dépendance

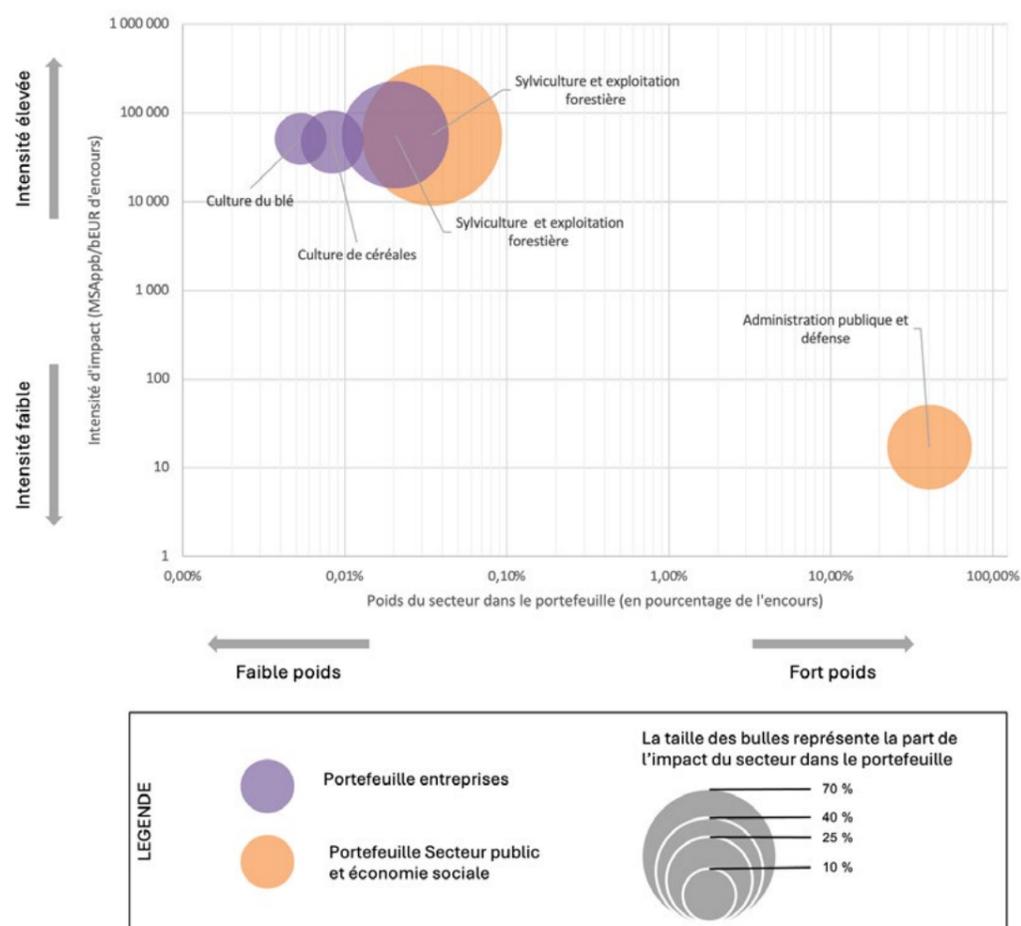
- 100 % : très élevé
- 80 % : élevé
- 60 % : moyen
- 40 % : faible
- 20 % : très faible
- 0 % : pas de dépendance connue

Tableau - Cartographie des dépendances moyennes des deux portefeuilles

Analyse des impacts activités directes des portefeuilles de financement

Les impacts des portefeuilles sont ensuite étudiés séparément, entre les impacts émanant des activités directes des entreprises des portefeuilles (i.e. leur scope 1) et les impacts de leur chaîne de valeur amont (i.e. leur scope 3 amont). En effet, les leviers d'actions sur ces impacts sont très différents pour les entreprises, et donc pour La Banque Postale. Ici, les impacts des activités directes sont étudiés.

Ces impacts sur le scope 1 sont fortement concentrés dans quelques secteurs d'activité associés à des usages des sols importants ou bien à un encours élevé dans les portefeuilles. En effet, 99 % de l'impact statique des activités directes du portefeuille de financement au Secteur public et économie sociale est dû à deux secteurs : la sylviculture et l'exploitation forestière (73 %) et l'administration publique et défense (26 %). De manière similaire, 67 % de l'impact statique des activités directes du portefeuille de financement aux entreprises est dû à trois secteurs : la sylviculture et exploitation forestière (42 %), la culture de céréales (15 %) et la culture du blé (10 %).



Les impacts du secteur forestier

Le secteur forestier, bien que représentant uniquement 0,03 % de l'encours des deux portefeuilles, représente la majorité de l'impact des activités directes hors changement climatique, via le financement d'entreprises d'exploitation forestière.

En effet, en France, la surface urbaine est bien plus réduite que la surface forestière. La biodiversité restante en zone urbaine est évidemment très faible, mais elle peut également être relativement faible sur des surfaces forestières lorsque, par exemple, la surface est gérée en coupes rases ou qu'elle accueille des plantations mono-spécifiques. Ainsi, la combinaison de ces surfaces forestières étendues et d'un impact relativement élevé dû à une biodiversité restante, plutôt faible, peut créer un impact statique élevé pour les forêts exploitées. Cependant, il est attendu que ces surfaces forestières n'aient pas une biodiversité restante au même niveau que des forêts non exploitées. Un impact statique résiduel est donc, dans une certaine mesure, normal. Dans le cadre de cette évaluation, cet impact potentiel est estimé à partir de l'intégrité moyenne des forêts gérées en France. L'impact réel varie fortement, en fonction du type de gestion forestière : monoculture, plantation, exploitation sélective... Différentes pistes de réflexion peuvent être explorées, afin de définir les actions à mettre en place à La Banque Postale sur ce secteur, telles que la réalisation d'études de cas avec les acteurs des secteurs présents dans les portefeuilles.

Tableau - Impacts dus aux activités directes des clients des portefeuilles (impacts statiques terrestres et aquatiques d'eau douce, scope 1)

Source : GBS 1.4.8, Mai 2024, CDC Biodiversité ; échelle logarithmique

LES INDICATEURS ET OBJECTIFS DE LA BANQUE POSTALE

En termes de localisation, l'encours des portefeuilles finance majoritairement des activités françaises (plus de 90 % de l'encours), ce qui implique que l'impact négatif cumulé des activités directes des portefeuilles sur les écosystèmes terrestre et aquatique a lieu à plus de 95 % en France. En utilisant les SIRET des entreprises, les localisations des établissements ont pu être déterminées, afin d'identifier les zones représentant le plus d'impacts dans les portefeuilles.

Au total, plus de 80 % de l'impact des portefeuilles Entreprises et Secteur public et économie sociale se situe dans des zones ayant au minimum 2 critères à risque fort. L'impact est par ailleurs fortement concentré dans deux zones, avec un niveau de risque moyen, car elles comportent deux risques forts dus à la présence d'un nombre élevé d'espèces menacées et d'aires protégées de catégorie I ou II ⁽³⁰⁾ (cercles en orange sur la carte) :

- > **La côte Sud-Est représente 40 % de l'impact**, ce qui s'explique par la présence d'entreprises de sylviculture et d'agriculture ayant un fort impact potentiel, en lien avec une occupation des sols importante, en lien avec ces activités ;
- > **L'Île-de-France représente une forte part de l'impact**, car un nombre important d'entreprises ont des établissements situés dans cette région.

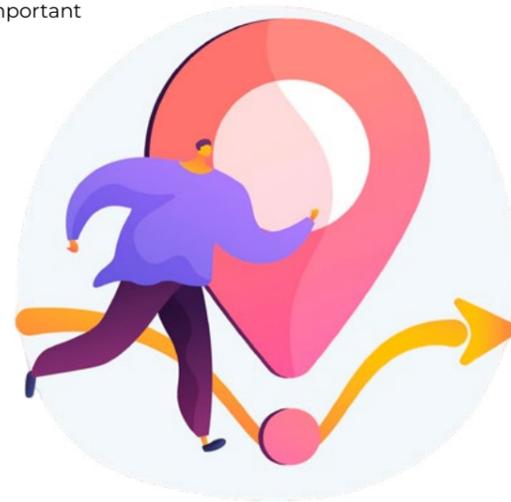


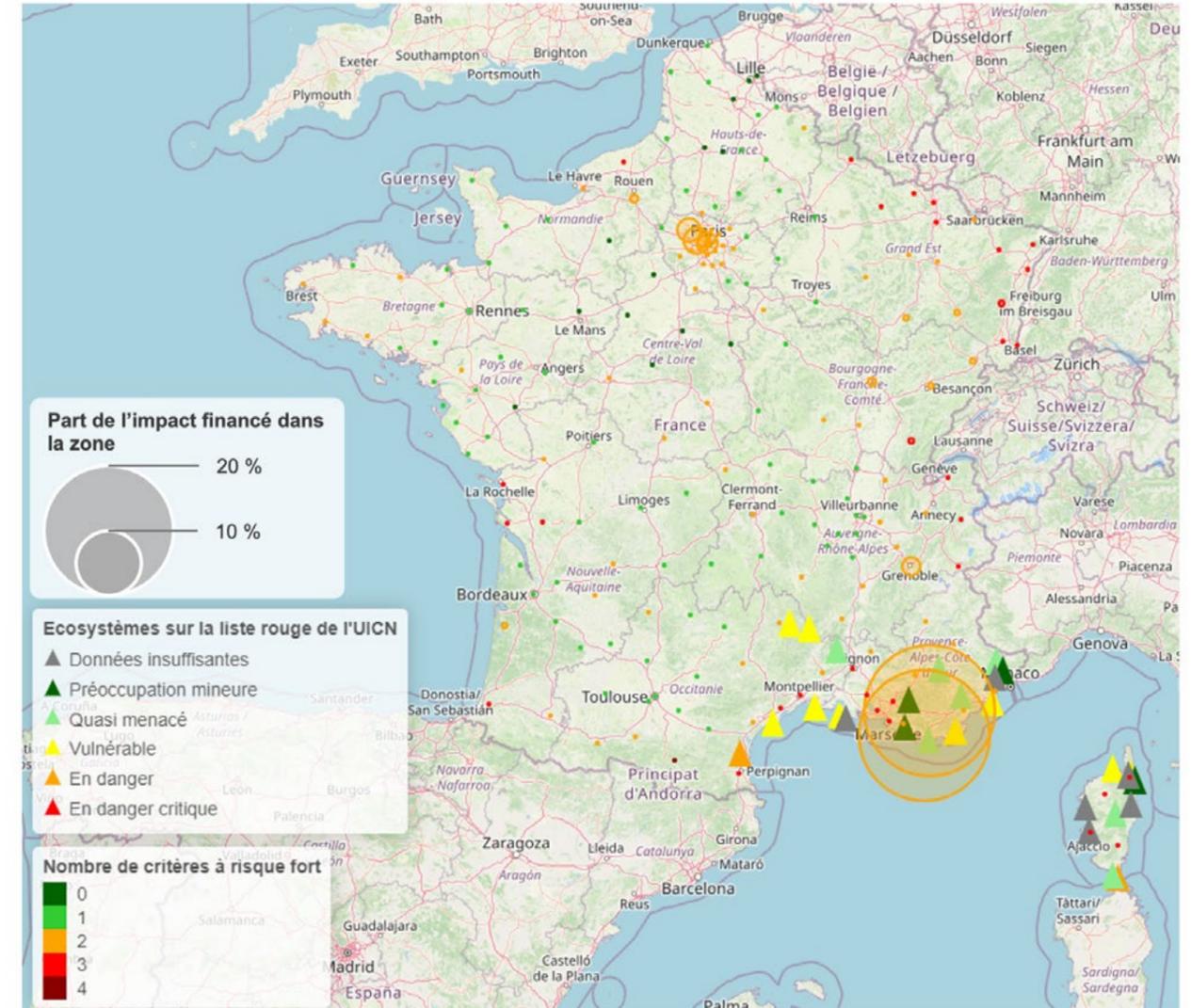
Tableau - Répartition des impacts statiques par niveau de risque

Source : GBS 1.4.8, Mai 2024, CDC Biodiversité

Nombre de critères à risque «fort»	0	1	2	3	4	
	↓	↓	↓	↓	↓	
Niveau de risque global	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MOYEN	FORT	TRÈS FORT	BIEN NON LOCALISÉ
	↓	↓	↓	↓	↓	↓
Part des surfaces financées ayant ce niveau de risque	2,4 %	7,4 %	73 %	8 %	0,08 %	8,9 %

Carte - Répartition de l'impact statique sur la biodiversité, associé au financement des entreprises et du Secteur public et économie sociale, selon le niveau de risque nature

Source : GBS 1.4.8, Mai 2024, CDC Biodiversité



Source : CDC Biodiversité 2024

Note : Les écosystèmes sur la liste rouge de l'UICN ont été représentés par un triangle correspondant à leur localisation approximative, mais la surface réelle de chacun des écosystèmes est plus large que son triangle.

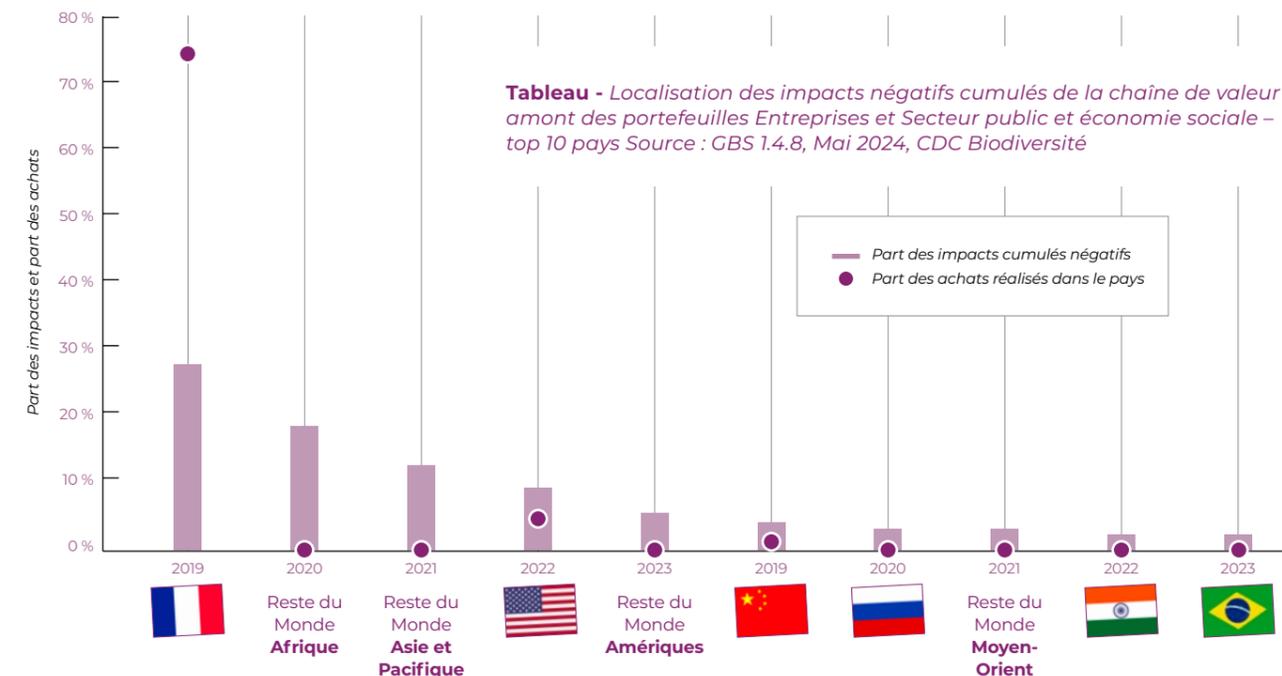
³⁰ Il existe 6 catégories d'aires protégées, définies par l'UICN. Elles correspondent à une gradation des interventions humaines dans les milieux naturels, depuis l'exclusion de toute activité jusqu'à des stratégies de gestion durable de la biodiversité. Les catégories aux nombres les plus petits (I et II) sont plus restrictives que les nombres les plus élevés.

Analyse de la chaîne de valeur amont des activités associées aux financements : méthodologie et résultats

Une méthodologie spécifique a permis d'analyser l'interface entre les impacts et dépendances de la chaîne de valeur amont des financements et les zones à risque pour la nature. La décomposition de la chaîne de valeur des financements par pays a été modélisée à partir du modèle EXIOBASE (modèle économique utilisé pour analyser les impacts environnementaux des activités économiques, à travers des tables input-output). Cette analyse a été réalisée sur les portefeuilles de financement aux entreprises et au Secteur public et économie sociale. La modélisation de la chaîne de valeur amont a été réalisée en fusionnant les portefeuilles Entreprises et Secteur public et économie sociale, aussi les résultats sont également fusionnés pour les deux portefeuilles.

La chaîne de valeur aval, qui représente l'ensemble des utilisations des produits et services générés par les entités bénéficiaires de financements, n'est pas traitée, par manque de données.

Afin de favoriser la comparabilité entre les pays, de manière synthétique, les impacts cumulés négatifs sur les milieux aquatiques et terrestres ont été agrégés à l'aide de la métrique MSAppb, une métrique permettant d'agréger les impacts terrestres et aquatiques en les pondérant par la surface totale couverte par chaque type d'écosystème sur la planète. On constate que ces impacts négatifs cumulés sont distribués entre de nombreux pays. 79 % des montants achetés proviennent de France, mais cette dernière ne représente que 25 % des impacts totaux du portefeuille Entreprises et 32 % des impacts du portefeuille de financement au Secteur public et économie sociale : l'intensité d'impact en France est donc relativement faible. Les 54 pays et territoires inclus dans « Reste du monde Afrique » ainsi que les 37 pays et territoires inclus dans « Reste du monde Asie et Pacifique » ont, au contraire, des impacts particulièrement élevés par rapport à leur contribution aux achats en valeur.

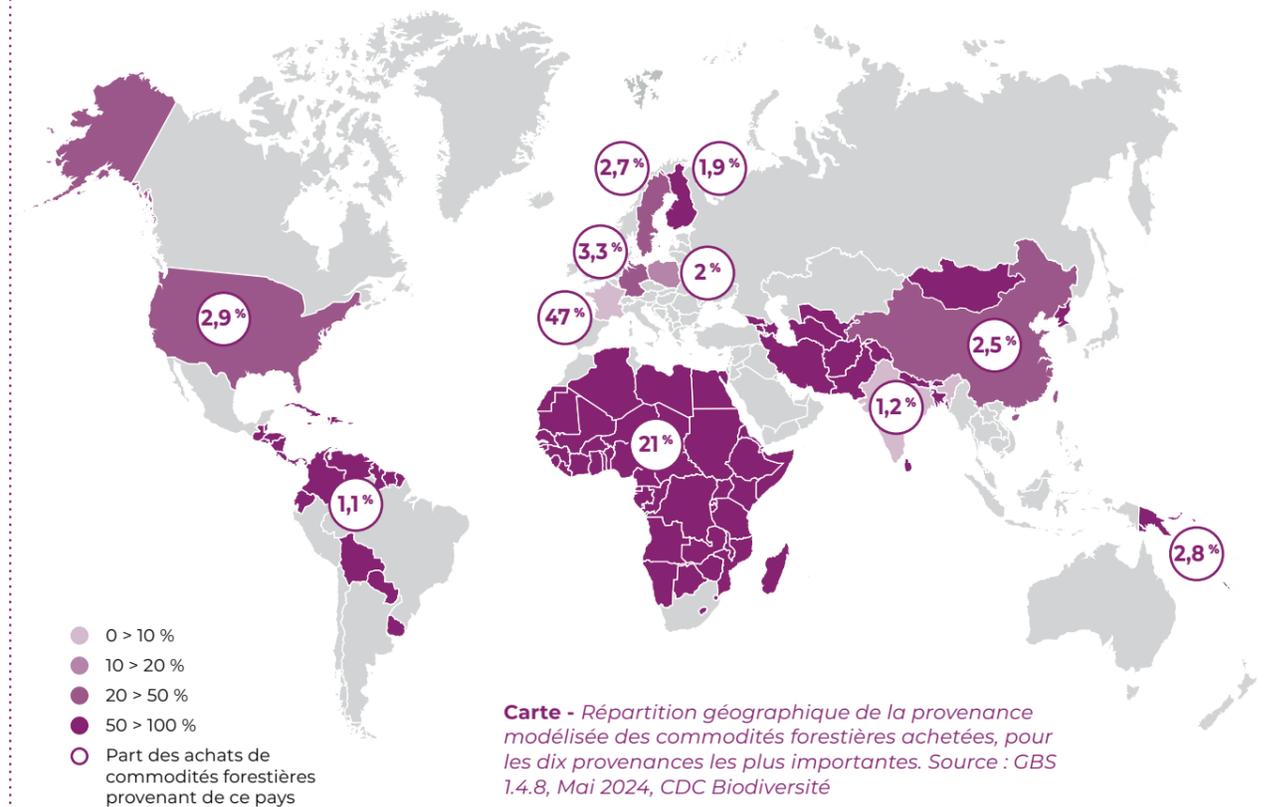


Afin d'analyser la localisation des impacts négatifs cumulés de la chaîne de valeur amont, les informations relatives à la présence de zones sensibles pour la biodiversité ont été obtenues à l'échelle de chaque pays, selon quatre critères : les aires protégées, les espèces menacées, l'intégrité des écosystèmes et le stress hydrique. Afin d'analyser les risques liés à la chaîne de valeur de La Banque Postale, les résultats des quatre critères ont été consolidés en classant les pays selon le nombre de seuils dépassés, comme pour les activités directes.

Utilisation de l'analyse de la chaîne de valeur pour identifier les risques liés à la déforestation

Les résultats obtenus par l'analyse quantitative de la chaîne de valeur permettent d'identifier des risques particulièrement importants pour La Banque Postale. Ainsi, certains pays et régions ayant des impacts importants sont par ailleurs concernés par des achats de matières premières pouvant présenter des risques particuliers pour la biodiversité. Par exemple, la région « Reste du monde Afrique » présente un risque fort

lié à la présence d'écosystèmes à forte intégrité et concentre 21 % des achats totaux potentiels de commodités forestières, principalement du bois brut, et donc un risque important lié à la déforestation. Ces analyses, qui peuvent être démultipliées pour chacune des commodités à risque selon les besoins, peuvent alimenter des stratégies d'engagement avec les clients quant à leur chaîne de valeur. Cela met en exergue l'importance des engagements de La Banque Postale sur ce sujet, et notamment de la Politique déforestation engagée en 2023.



Des indicateurs et des objectifs sur la nature

02 Des indicateurs de suivi des impacts et dépendances

L'utilisation du Global Biodiversity Score, de IBAT (pour la plateforme « Integrated Biodiversity Assessment Tool ») et de WRI (World Resources Institute) permet d'obtenir de nombreux indicateurs de suivis de l'impact et de la dépendance à la biodiversité.

L'impact sur la biodiversité des quatre portefeuilles est mesuré de manière agrégée à l'aide du Global Biodiversity Score, en MSA.km², ce qui permet d'obtenir une vision globale de l'impact des portefeuilles de La Banque Postale et de suivre l'évolution de cet impact.

Depuis 2023, le Global Biodiversity Score permet également d'estimer des indicateurs intermédiaires pour obtenir des détails sur les indicateurs physiques, au niveau des différentes pressions de l'IPBES.

Cependant, il est important de noter quelques limites principales à l'exercice :

- > Les données d'entrée utilisées, notamment, dans le calcul avec le Global Biodiversity Score sont des encours par secteur et par pays, et l'impact mesuré est donc un impact potentiel plus que réel ;
- > L'impact sur la biodiversité des portefeuilles Immobiliers apparaît plus faible que l'impact des portefeuilles Entreprises et Secteur public et économie sociale. Ceci est dû à l'attribution de l'impact à La Banque Postale : en effet, l'impact sur la biodiversité d'un bien immobilier est principalement dû à la construction de ce bien, et donc aux matières premières utilisées. Or, l'impact de la construction est attribué à la Banque seulement dans le cadre de prêts finançant des biens neufs - qui sont minoritaires dans le portefeuille, expliquant un impact plus faible de ces portefeuilles ;

- > Pour les portefeuilles Immobiliers, les surfaces sont déterminées à partir des données récoltées auprès de clients. Les autres indicateurs intermédiaires n'ont pas pu être calculés ;
- > Pour les portefeuilles de financement aux entreprises et au Secteur public et économie sociale, ces indicateurs intermédiaires sont modélisés à partir de données financières, et non collectés auprès des clients de la Banque, et ont donc une visée uniquement informative sur les impacts potentiels ;
- > La biodiversité marine, la biodiversité génétique, les espèces exotiques envahissantes ou encore la biodiversité souterraine n'ont pu être étudiées que de manière qualitative.

Le tableau ci-dessous couvre en partie les indicateurs demandés par la TNFD, une correspondance et analyse de la couverture étant disponible en annexe 2.

Tableau - Indicateurs de suivi de l'impact et de la dépendance, sur toute la chaîne de valeur. Source : GBS 1.4.8, Mai 2024, CDC Biodiversité

TYPE D'INDICATEUR	INDICATEUR	« CORE METRICS » DE LA TNFD	PORTEFEUILLE			
			Secteur public et économie sociale	Entreprises	Immobilier résidentiel	Immobilier commercial
ÉTAT DE LA NATURE	→ Etat des écosystèmes : impacts statique terrestre (sur les scopes 1, 2 et 3 amont)	→ C5.0	→ 620 MSA.km ²	3 400 MSA.km ²	140 MSA.km ²	20 MSA.km ²
	→ Etat des écosystèmes : impacts dynamique terrestre (sur les scopes 1, 2 et 3 amont)	→ C5.0	→ + 5,4 MSA.km ²	+ 47 MSA.km ²	+ 2,4 MSA.km ²	+ 0,37 MSA.km ²
	→ Etat des écosystèmes : impacts statique aquatique (sur les scopes 1, 2 et 3 amont)	→ C5.0	→ 16 MSA.km ²	49 MSA.km ²	0,18 MSA.km ²	0,022 MSA.km ²
SERVICES ÉCO-SYSTÉMIQUES	→ Dépendance moyenne directe	→ A6.1	→ 8,3 %	11 %	14 %	14 %
	→ Dépendance moyenne amont	→ A6.1	→ 10 %	10 %	7,5 %	7,5 %
	→ Dépendance critique directe	→ A6.1	→ 58 %	62 %	100 %	100 %
	→ Dépendance critique amont	→ A6.1	→ 45 %	47 %	37 %	37 %

**LES INDICATEURS ET OBJECTIFS
DE LA BANQUE POSTALE**

TYPE D'INDICATEUR	INDICATEUR	« CORE METRICS » DE LA TNFD	PORTEFEUILLE			
			Secteur public et économie sociale	Entreprises	Immobilier résidentiel	Immobilier commercial
USAGE DES SOLS	→ Surface occupée - agricoles	→ C1.0	→ 70 km ²	590 km ²	/	/
	→ Surface occupée - forestières	→ C1.0	→ 470 km ²	1 100 km ²	/	/
	→ Surface occupée - prairies	→ C1.0	→ 180 km ²	560 km ²	/	/
	→ Surface occupée - autres	→ C1.0	→ 58 km ²	170 km ²	Surfaces urbaines 17 km ² (sur le scope 1)	Surfaces urbaines 1,9km ² (sur le scope 1)
POLLUTION	→ Polluants relâchés dans l'eau - Azote	→ C2.0	→ 790 tonnes	2 100 tonnes	/	/
	→ Polluants relâchés dans l'eau - Phosphore	→ C2.0	→ 11 tonnes	22 tonnes	/	/
	→ Polluants relâchés dans les sols - Phosphore	→ C2.0	→ 0 tonne	650 tonnes	/	/
	→ Eau rejetée	→ C2.1	→ 1,7 millions de m ³	60 millions de m ³	/	/
	→ Polluants relâchés dans l'air hors GHG	→ C2.4	→ 26 tonnes	680 tonnes	/	/
UTILISATION DES RESSOURCES	→ Consommation d'eau	→ A3.0	→ 8,5 millions de m ³	33 millions de m ³	/	/
	→ Prélèvements d'eau	→ A3.0	→ 10 millions de m ³	92 millions de m ³	/	/
	→ Quantités de commodités à risque consommées - Avocat	→ C3.1	→ 0 tonne	31 tonnes	/	/
	→ Quantités de commodités à risque consommées - Banane	→ C3.1	→ 0 tonne	930 tonnes	/	/
	→ Quantités de commodités à risque consommées - Manioc	→ C3.1	→ 0 tonne	3 600 tonnes	/	/
	→ Quantités de commodités à risque consommées - Cacao	→ C3.1	→ 0 tonne	140 tonnes	/	/
	→ Quantités de commodités à risque consommées - Café	→ C3.1	→ 0 tonne	150 tonnes	/	/
	→ Quantités de commodités à risque consommées - Canne à sucre	→ C3.1	→ 0 tonne	33 000 tonnes	/	/
	→ Quantités de commodités à risque consommées - Caoutchouc	→ C3.1	→ 0 tonne	240 tonnes	/	/
	→ Quantités de commodités à risque consommées - Coton	→ C3.1	→ 0 tonne	1 400 tonnes	/	/
→ Quantités de commodités à risque consommées - Huile de palme	→ C3.1	→ 0 tonne	11 000 tonnes	/	/	

TYPE D'INDICATEUR	INDICATEUR	« CORE METRICS » DE LA TNFD	PORTEFEUILLE			
			Secteur public et économie sociale	Entreprises	Immobilier résidentiel	Immobilier commercial
UTILISATION DES RESSOURCES	→ Quantités de commodités à risque consommées - Huile de tournesol	→ C3.1	→ 0 tonne	9 300 tonnes	/	/
	→ Quantités de commodités à risque consommées - Maïs	→ C3.1	→ 2 700 tonnes	46 000 tonnes	/	/
	→ Quantités de commodités à risque consommées - Riz	→ C3.1	→ 0 tonne	11 800 tonnes	/	/
	→ Quantités de commodités à risque consommées - Soja	→ C3.1	→ 0 tonne	7 700 tonnes	/	/
	→ Quantités de commodités à risque consommées - Tabac	→ C3.1	→ 46 tonnes	140 tonnes	/	/
	→ Quantités de commodités à risque consommées - Noix	→ C3.1	→ 0 tonne	2 200 tonnes	/	/
	→ Quantités de commodités à risque consommées - Pêche sauvage (eau douce)	→ C3.1	→ 0 tonne	220 tonnes	/	/
	→ Quantités de commodités à risque consommées - Pêche sauvage (eau salée)	→ C3.1	→ 0 tonne	1 900 tonnes	/	/
	→ Quantités de commodités à risque consommées - Bois	→ C3.1	→ 100 000 tonnes	210 000 tonnes	/	/
	→ Quantités de commodités à risque consommées - Charbon	→ C3.1	→ 230 000 tonnes	4 900 000 tonnes	/	/
UTILISATION DES RESSOURCES	→ Quantités de commodités à risque consommées - Bauxite / Aluminium	→ C3.1	→ 5 100 tonnes	30 000 tonnes	/	/
	→ Quantités de commodités à risque consommées - Cuivre	→ C3.1	→ 0 tonne	120 000 tonnes	/	/
	→ Quantités de commodités à risque consommées - Or	→ C3.1	→ 0 tonne	58 000 tonnes	/	/
	→ Quantités de commodités à risque consommées - Fer	→ C3.1	→ 0 tonne	120 000 tonnes	/	/
	→ Quantités de commodités à risque consommées - Plomb	→ C3.1	→ 0 tonne	4 500 tonnes	/	/
	→ Quantités de commodités à risque consommées - Nickel	→ C3.1	→ 0 tonne	0 tonnes	/	/
	→ Quantités de commodités à risque consommées - Sable de construction	→ C3.1	→ 150 000 tonnes	1 200 000 tonnes	/	/
	→ Quantités de commodités à risque consommées - Argent	→ C3.1	→ 0 tonne	36 000 tonnes	/	/
	→ Quantités de commodités à risque consommées - Zinc	→ C3.1	→ 0 tonne	27 000 tonnes	/	/

Des indicateurs et des objectifs sur la nature

02 Des premiers indicateurs et objectifs

La Banque Postale a déjà pris quelques engagements sur des thématiques en lien avec la biodiversité, détaillés au chapitre 2 et synthétisés ci-dessous.

À la suite de l'exercice innovant de mesure des impacts, dépendances, risques et opportunités menés en 2023-2024, une réflexion sera engagée pour établir progressivement des objectifs de réduction d'impact quantifiés.

Cependant, cela nécessitera à la fois d'améliorer la précision de la mesure réalisée, de disposer de méthodologies pour fixer des cibles, et d'un accès à une donnée de qualité.

TYPE D'INDICATEUR	ÉCOSYSTÈME	ENGAGEMENT	INDICATEURS
Changement d'usage des terres et des mers	→ TERRESTRE →	La Banque Postale a mis en place une stratégie d'engagement alignée sur le règlement européen RDUE (Règlement Déforestation de l'Union Européenne) et allant au-delà de ce règlement, en intégrant dès maintenant la conversion des écosystèmes à son analyse des risques et en s'assurant que les activités de ses clients ne contribuent pas à la déforestation (là où le RDUE n'impose pas au secteur financier de diligence vis-à-vis des entreprises impliquées dans la déforestation). Cette stratégie d'engagement est complétée par une exclusion du financement et de l'investissement dans les exploitants et négociants, sauf si l'entreprise a mis en place une politique reconnue de prévention de la déforestation.	<ul style="list-style-type: none"> > % de mesure du risque d'exposition réalisé sur la base des données FOREST IQ de Global Canopy, pour les entreprises identifiées à risque déforestation et/ou conversion des écosystèmes > Nombre de demandes de financement d'exploitants et négociants de matières premières à risque déforestation et/ou conversion des écosystèmes du règlement européen RDUE traitées et exclues
	→ MARIN →	La Banque Postale a intégré des critères biodiversité dans l'appel d'offre de son restaurant d'entreprise, pour son siège parisien du 115 rue de Sèvres. Son objectif : tendre vers des approvisionnements en produits 100 % issus de la pêche et de l'aquaculture responsables, y compris pour les crustacés et mollusques. La mise à disposition d'alternatives végétariennes est aussi utilisée comme levier de réduction de la surexploitation de certains organismes vivants.	<ul style="list-style-type: none"> % de produits issus de la pêche et de l'aquaculture responsables dans le total des approvisionnements
Pollutions	→ TERRESTRE →	La Banque Postale exclut les entreprises dont plus de 20 % du chiffre d'affaires provient de la fabrication ou de la vente de pesticides (herbicides, fongicides et insecticides dédiés à l'agriculture).	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de demandes d'entreprises ayant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires provenant de la fabrication ou de la vente de pesticides traitées et exclues
	→ TERRESTRE →	La Banque Postale a intégré des critères biodiversité dans l'appel d'offre de son restaurant d'entreprise pour son siège parisien du 115 rue de Sèvres. Son objectif : favoriser systématiquement les méthodes et produits de nettoyage écologiques (naturels et/ou labellisés) pour les besoins d'entretien, réduire l'usage des plastiques - notamment ceux à usage unique - et agir en faveur de la collecte et du recyclage des plastiques.	/
Toutes les pressions	→ TOUS LES ÉCO-SYSTÈMES →	La Banque Postale s'est engagée dans le financement de projets externes nationaux axés sur la réduction des émissions de CO ₂ et la préservation de la biodiversité. Elle soutient notamment le programme « Nature 2050 » de CDC Biodiversité, visant à restaurer la biodiversité et à adapter les territoires aux changements climatiques à l'échelle nationale.	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de projets biodiversité financés via le fonds Impact climat et biodiversité > Budget en faveur de la biodiversité pour répondre à la cible 19 de la COP15 > Surface restaurée





Regarder vers l'avenir

La Convention des Nations-Unies pour la diversité biologique estime que la Terre est au début de la sixième « extinction de masse », la première attribuée à l'Homme : 1 million d'espèces sont déjà menacées d'extinction. En parallèle, le GIEC alerte de nouveau sur le fait que les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines ont réchauffé le climat à un rythme sans précédent : la température à la surface du globe s'est élevée de 1,1 °C par rapport à la période préindustrielle et le seuil de réchauffement de +1,5 °C devrait être atteint dans le début des années 2030. Avec des conséquences graves, parfois irréversibles, sur les écosystèmes et populations.

Ces deux crises du climat et de la biodiversité, qui menacent chacune la survie humaine, sont intrinsèquement liées. De nombreuses activités sont à la croisée des deux défis. Un enjeu critique réside donc dans l'identification des activités économiques néfastes, en transition, et celles contribuant positivement à la protection de la biodiversité et à la protection du climat, afin de réorienter notre financement dans la prochaine décennie. La Banque Postale a bien compris l'urgence et a décidé d'agir en s'engageant à atteindre l'objectif de « zéro émission nette » d'ici 2040, en contribuant à la protection des écosystèmes, tout en finançant une économie qui permette de répondre aux besoins indispensables des populations.

Un engagement en faveur du climat basé sur la science

L'engagement de La Banque Postale en faveur du climat s'inscrit dans une approche basée sur la science et se matérialise par la définition de trajectoires de décarbonation et d'alignement cohérentes avec l'Accord de Paris, dans le cadre de deux initiatives de référence : la Science Based Targets initiative (SBTi) et la Net Zero Banking Alliance (NZBA).

Il se matérialise également par la définition et la mise en application des principes d'intervention qui permettent à La Banque Postale d'encadrer ses activités de financement et d'investissement sur certains secteurs carbo-intensifs. La Banque s'appuie sur des analyses par scénario pour construire une stratégie résiliente face au changement climatique. Ces analyses lui permettent de construire un Plan de transition vers une économie soutenable et d'identifier les risques liés au changement climatique échappant au contrôle direct de l'entreprise.

La notion de Plan de transition émerge ces dernières années, afin d'élever le niveau d'exigences et cadrer ce qui est attendu des organisations, à savoir des objectifs scientifiques associés à un plan d'action détaillé, clair et quantifié pour les atteindre. Plusieurs éléments influencent ce qui est attendu dans un Plan de transition : la planification des politiques publiques (le Green Deal, au niveau européen, et la Planification écologique, en France), la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), les associations du secteur financier et de la société civile.

Conformément aux attentes réglementaires, La Banque Postale publiera en 2025 son premier reporting de durabilité conforme à la directive CSRD sur le reporting extra-financier des entreprises. La publication d'un Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique constitue un élément central de la norme climat (ESRS E1), dédiée au changement climatique. La Banque souhaite saisir cette opportunité pour redéfinir son rôle et divulguer sa stratégie de décarbonation, en lien avec l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris. Ainsi, elle travaille d'ores et déjà à la réalisation d'un Plan de transition qui permettra la mise en cohérence des différents engagements et leviers déjà mis en œuvre dans la lutte contre le changement climatique. Le Plan de transition climatique permettra de construire et de divulguer la stratégie mais aussi le plan d'action opérationnel de La Banque Postale, notamment afin de répondre aux enjeux de décarbonation du métier de la banque. La CSRD impose également la publication d'informations relatives à la nature, à horizon 2028 un plan de transition nature sera également à définir.



Evaluer ses enjeux liés à la nature de manière robuste : une étape indispensable

La mesure des impacts et dépendances est le point de départ pour mieux évaluer les risques et les opportunités liés à la nature. La Banque Postale vient de faire le premier pas, en s'appuyant sur le socle reconnu de la TNFD et en suivant les recommandations de l'approche LEAP (Localiser, Evaluer, Analyser, Préparer), une méthodologie robuste adoptée par de plus en plus d'acteurs économiques.

La Banque Postale n'est pas la seule banque à réaliser des mesures d'empreinte sur la nature - première étape essentielle de la TNFD - et de nombreuses institutions financières se sont lancées. Le décret portant sur l'Article 29 de la Loi Energie-Climat, paru en 2021, demande notamment aux assets managers et aux assureurs, au même titre que pour les enjeux climatiques, un alignement sur les objectifs internationaux et de la transparence sur les indicateurs et les plans d'action. Les obligations de transparence pesant sur les acteurs financiers portent sur la mesure d'impact de leurs portefeuilles et la capacité de ces acteurs à fournir une stratégie de préservation de la biodiversité alignée avec les objectifs de long terme. La stratégie biodiversité doit être détaillée, notamment le périmètre de la chaîne de valeur sur lequel elle s'applique. Comme pour les objectifs climatiques, la protection de la biodiversité doit s'accompagner d'objectifs fixés à horizon 2030, puis réajustés tous les 5 ans.

Une dynamique s'est enclenchée afin de répondre aux besoins de financement pour conserver et restaurer les écosystèmes, mais aussi pour réorienter les financements vers des projets ayant un impact négatif limité sur la biodiversité. Ce sont deux objectifs du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal.

Car les initiatives positives pour la biodiversité, qu'elles soient ou non directement liées au climat, ont aujourd'hui un besoin massif de financement. Selon ce cadre international de référence issu de la Conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP15), il faut mobiliser au minimum 200 milliards de dollars par an d'ici 2030 pour répondre à ce besoin. Les financements actuels en France sont limités, au regard des objectifs poursuivis par la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) pour 2030. Les mesures prioritaires de la SNB couvrent à la fois l'atteinte des objectifs internationaux, européens et nationaux en matière de biodiversité (10 % des aires protégées placées en protection forte, restauration des espaces dégradés, protection des espèces menacées) et la réduction des pressions anthropiques (transition agroécologique, objectif « zéro artificialisation nette », atteinte du bon état écologique des masses d'eau).

Concilier climat et biodiversité signifie également investir dans les nature-based solutions (NBS). Celles-ci sont définies par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) comme « des actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes pour relever des défis de société, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité ».

Concrètement, il peut s'agir de restaurer des forêts, des mangroves, des écosystèmes côtiers pour atténuer les effets du réchauffement climatique. Cela permet de faire d'une pierre deux coups, car ces solutions basées sur la nature sont à la fois bénéfiques pour la biodiversité et pour l'adaptation au changement climatique.

Limites d'une mesure quantitative et unique

La mesure d'empreinte biodiversité est évolutive et naissante, mais elle peut d'une certaine manière s'appuyer sur l'expérience de la mesure d'empreinte carbone. Elle suscite un intérêt croissant de la part des entreprises et des institutions financières.

Tout comme c'est déjà le cas avec les méthodologies en lien avec la mesure des impacts climatiques, fortes de toujours plus de mises en pratique et retours d'utilisateurs, les méthodologies existantes devraient connaître des améliorations significatives à l'avenir, en même temps que la science et la disponibilité de données. Déjà fortement impliquée dans différentes initiatives en faveur du climat, La Banque Postale s'attachera à collaborer avec des organisations expertes, des clients, des pairs et d'autres parties prenantes, en vue de contribuer à différentes initiatives en lien avec la nature.

Pour réaliser ces évaluations, il est indispensable d'accroître la disponibilité et la qualité des données. La Banque Postale encourage donc les entreprises à faire preuve de transparence quant à la localisation de leurs activités, ainsi que sur leurs impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la nature et sur le climat.

En dévoilant ses propres ambitions, objectifs, méthodologies, mesures, actions réelles et prévues, La Banque Postale entend contribuer à la transparence sur les thèmes du climat et de la nature, et contribuer au dialogue public. La Banque continue d'apprendre et de développer ses actions et rapports sur le climat et la nature, en tenant compte des conseils de cadres externes tels que la TCFD, la TNFD, la SBTi et le SBTn.



Se doter de Plans de transition englobant les enjeux climat et nature : la prochaine étape

Après la mesure d'empreinte biodiversité, le Global Biodiversity Framework de la COP15 de Kunming-Montréal préconise la mise en place de Plans de transition en faveur de la nature et la multiplication des engagements de collaboration. Il s'agit de soutenir activement l'élaboration de Plans de transformations sectoriels nationaux et internationaux, de rendre obligatoire l'adoption de Plans de transition holistiques – climat et nature – pour les entreprises et institutions financières, ou encore de faciliter les collaborations et les engagements au sein du secteur privé.

Afin de soutenir cette démarche, La Banque Postale s'appuie sur les recommandations de la communauté scientifique pour adopter des positions visant ainsi à mobiliser l'action et la transition collectives, comme l'illustrent par exemple ses politiques d'exclusions des énergies fossiles, reconnues comme les plus solides de la place, ou encore les engagements contre la déforestation et la conversion des écosystèmes.

Via sa capacité de financement, La Banque Postale a un rôle à jouer dans le soutien d'initiatives transformatrices dans des secteurs économiques à fort impact sur la nature - tels que l'agriculture, la chimie ou l'exploitation minière - afin de rediriger les flux vers des initiatives vertueuses et contributrices. Afin de nourrir ces Plans de transformations sectoriels, la Banque participe aux côtés d'autres institutions financières à des initiatives de place comme « le Roquelaure

Entreprises & Biodiversité » initié par le Ministère de la Transition Ecologique pour mettre en œuvre la stratégie nationale biodiversité (SNB).

Par ailleurs, le consensus se poursuit sur la nécessité pour les institutions financières de reconnaître le lien entre climat et nature, tant vis-à-vis des synergies que des contradictions potentielles et compromis parfois nécessaires entre ces thématiques. Les Plans de transition doivent aller au-delà de la simple intégration de la nature dans les stratégies de décarbonation, pour adresser spécifiquement la façon dont les opérations, les chaînes de valeur et les portefeuilles seront transformés de manière holistique pour permettre l'alignement des flux financiers sur les objectifs tant climatiques que relatifs à la perte de biodiversité. Avec son approche de la nature, La Banque Postale veut prendre des mesures efficaces pour contribuer à stopper et à inverser cette perte de biodiversité. L'économie est en transition, tout comme ses clients. Cette transition doit être pensée de manière globale et intégrer, outre les enjeux liés à la nature et à l'atténuation du changement climatique, les enjeux liés à l'adaptation au changement climatique et à la transition juste. La Banque veut être là pour ses clients, les soutenir et les encourager par ses conseils et ses financements. Dans cette publication, la Banque décrit la façon dont elle ambitionne de le faire et les mesures prises pour intégrer davantage la nature dans ses processus de gestion des risques et ses prises de décision. La Banque Postale se réjouit de poursuivre ce voyage.



Abondance moyenne des espèces (MSA)

L'abondance moyenne des espèces (MSA) est la métrique utilisée dans le modèle GLOBIO pour rendre compte de l'état de la biodiversité d'un écosystème. Cet indicateur se calcule comme la moyenne des ratios d'abondance entre l'état observé et l'état non perturbé, pour les espèces présentes à l'état de référence. Le MSA s'exprime ainsi en pourcentage compris entre 0 % et 100 %.

Source : CDC Biodiversité

Biodiversité

La variabilité des organismes vivants de toutes origines, y compris - entre autres - les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, et les complexes écologiques dont ils font partie. Cela comprend la diversité au sein des espèces, entre les espèces et entre les écosystèmes.

Source : TNFD

CSRD

Le 1er janvier 2024, la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) est entrée en vigueur. Adoptée par la Commission européenne en novembre 2022, elle modernise et renforce les règles concernant les informations environnementales, sociales et de gouvernance que les entreprises doivent communiquer. Un plus grand nombre de grandes entreprises, ainsi que des PME cotées en bourse, sont désormais tenues d'établir des rapports dits « de durabilité ». Les entreprises soumises à la directive CSRD devront établir ce rapport conformément aux nouveaux standards de reporting de durabilité : les normes ESRS (European Sustainability Reporting Standards).

Source : CSRD

Dépendances

Les dépendances sont des aspects des actifs environnementaux et des services écosystémiques sur lesquels une personne ou une organisation s'appuie pour fonctionner. Le modèle économique d'une entreprise, par exemple, peut dépendre des services écosystémiques que sont l'écoulement de l'eau, la régulation de la qualité de l'eau et la régulation des risques tels que les incendies et les inondations, la fourniture d'un habitat approprié pour les pollinisateurs - qui fournissent, à leur tour, un service directement aux économies - et la séquestration du carbone.

Source : TNFD

EXIOBASE

EXIOBASE est un tableau multirégional détaillé des ressources et des emplois (MR-SUT) et des entrées-sorties (MR-IOT). Il a été développé en harmonisant et en détaillant les tableaux des ressources et des emplois d'un grand nombre de pays, en estimant les émissions et les extractions de ressources par industrie.

Le tableau entrée-sortie peut être utilisé pour l'analyse des impacts environnementaux associés à la consommation finale de groupes de produits ou de secteurs.

Source : EXIOBASE

Global Biodiversity Score (GBS)

Global Biodiversity Score (GBS) est un outil de mesure d'empreinte biodiversité développé par CDC Biodiversité, reposant sur l'utilisation d'un large spectre de données d'entrées : données économiques, d'inventaires, mesures physiques... Le Global Biodiversity Score permet aux entreprises et institutions financières

d'évaluer leurs dépendances aux 21 services écosystémiques fournis par la nature, ainsi que leurs impacts sur la biodiversité sur les écosystèmes terrestres et aquatiques d'eau douce.

Source : CDC Biodiversité

Impacts

Changements dans l'état de la nature (qualité ou quantité), qui peuvent entraîner des changements dans la capacité de la nature à fournir des fonctions sociales et économiques. Les impacts peuvent être positifs ou négatifs.

Source : TNFD

Limites planétaires

Le concept de limites planétaires présente un ensemble de neuf limites planétaires, à l'intérieur desquelles l'humanité peut continuer à se développer et à prospérer pour les générations à venir. Ces neuf limites planétaires ont été définies pour la première fois en 2009. Depuis, leur cadre a été révisé à plusieurs reprises. Le dépassement d'une ou plusieurs limites augmente le risque de provoquer des changements environnementaux brusques ou irréversibles à grande échelle. Ces changements, radicaux, ne se produiront pas nécessairement du jour au lendemain, mais l'ensemble des limites marque un seuil critique d'augmentation des risques pour les individus et les écosystèmes.

Source : Stockholm Resilience Centre

MSA Layer

La MSA layer est un module du Global Biodiversity Score développé par CDC Biodiversité. Il s'agit d'une carte qui est basée sur les données satellitaires de l'European Space Agency (ESA) et qui permet d'afficher l'état des écosystèmes relatif à l'usage des sols.

Cette carte se base sur le type d'usage des sols, selon les données de l'ESA. Le niveau d'intégrité associé est reporté en pourcentage de MSA (Mean Species Abundance).

Source : CDC Biodiversité

Nature

Le monde naturel, en mettant l'accent sur la diversité des organismes vivants (y compris les êtres humains) et leurs interactions entre eux et avec leur environnement.

Source : TNFD

Services écosystémiques

Les contributions des écosystèmes aux bénéfiques utilisés dans les activités économiques et autres activités humaines.

Source : TNFD

TNFD

La TNFD - Taskforce on Nature-related Financial Disclosures - est une initiative axée sur le marché et fondée sur la science, soutenue par les gouvernements nationaux, les entreprises et les institutions financières du monde entier. Les recommandations de la TNFD sont conçues pour aider les organisations à rendre compte et à agir sur les questions liées à la nature, dans le but de soutenir un changement dans les flux financiers mondiaux, en s'éloignant des résultats négatifs pour la nature et en favorisant les résultats positifs pour la nature.

Source : TNFD

Annexe 1

Sources de données utilisées afin de définir des zones sensibles pour la nature

Catégorie	Critère	Données	Sources
1 ESPÈCES EN DANGER	Les zones importantes pour les espèces, y compris les espèces menacées (en danger critique d'extinction, en danger et vulnérables à l'échelle mondiale et/ou au niveau national et/ou régional).	Aires de répartition d'espèces faisant partie de la Liste rouge des espèces menacées	> IUCN Red List of Threatened Species, IUCN - IBAT > voir le site
2 AIRES PROTÉGÉES	Les zones protégées par des moyens juridiques ou d'autres moyens efficaces, par exemple les zones désignées comme protégées par des Conventions et accords locaux, nationaux, régionaux et/ou internationaux.	Présence d'aires protégées	> World Database on Protected Areas (WDPA), UNEP-WCMC and IUCN - IBAT > voir le site
3 INTÉGRITÉ DES ÉCOSYSTÈMES	L'intégrité de l'écosystème désigne la mesure dans laquelle la composition, la structure et la fonction d'un écosystème se situent par rapport à la variation naturelle. Elle doit être caractérisée à l'échelle du paysage, en utilisant une zone d'évaluation appropriée, telle qu'une écorégion. Les lieux à haute intégrité (à la fois à l'échelle mondiale et par rapport à l'intégrité du paysage environnant) sont ceux qui possèdent de grandes possibilités de sauvegarder les stocks d'actifs environnementaux et de maintenir la fourniture des services écosystémiques, tant au niveau local que global.	Abondance moyenne des espèces (MSA) élevée	> MSA layer (version préliminaire), Global Biodiversity Score version 1.5, CDC Biodiversité
4 NIVEAU DE STRESS HYDRIQUE	Les zones de stress hydrique sont des zones où le risque physique lié à l'eau est élevé. Cela comprend la disponibilité limitée de l'eau, les inondations et la mauvaise qualité de l'eau.	Zones avec un taux de stress hydriques élevé	> Aqueduct, World Resources Institute > voir le site
5 ZONES CLÉS POUR LA BIODIVERSITÉ	Les zones scientifiquement reconnues pour leur importance pour la biodiversité.	Présence de zones clés pour la biodiversité	> The World Database of Key Biodiversity Areas, BirdLife International Partnership – IBAT > voir le site

Annexe 2

Correspondance et couverture des «core metrics» de la TNFD

Type d'indicateur	Indicateur	«core metrics» de la TNFD	Commentaire sur le niveau de couverture
USAGE DES SOLS	Surface occupée, par type d'usage des sols : Surfaces agricoles, Surfaces forêt, Surfaces prairies, Autres surfaces	C1.0	Couvert La TNFD demande uniquement une valeur globale. Elle est ici disponible par type d'usage des sols.
	POLLUTION		
	Polluants relâchés dans les milieux : Phosphore dans l'eau et les sols, Azote dans l'eau	C2.0	Couvert
	Eau rejetée	C2.1	Partiellement couvert : la quantité totale est disponible, mais pas la température et les polluants inclus.
	Polluants relâchés dans l'air, hors gaz à effet de serre	C2.4	Couvert
UTILISATION DES RESSOURCES	Consommation et prélèvements d'eau	A3.0	Couvert
	Quantités de commodités à risque consommées : Avocat, Banane, Manioc, Charbon, Cacao, Café, Cuivre, Coton, Or, Fer, Plomb, Maïs, Nickel, Huile de palme, Huile de tournesol, Riz, Caoutchouc, Sable de construction, Argent, Soja, Canne à sucre, Tabac, Zinc, Bois, Bauxite / Aluminium, Noix, Pêche sauvage (eau douce), Pêche sauvage (eau salée)	C3.1	Partiellement couvert : une partie des commodités incluses dans la High Impact Commodity List du Science Based Target Network (SBTN) est couverte. Les commodités suivantes ne sont pas couvertes : Bétail, Ciment, Chèvres, Gaz naturel liquéfié, Lithium, Platine, Potasse, Produits de la mer d'élevage / aquaculture, Volaille, Produits laitiers, Engrais phosphorés (à partir de phosphate), Engrais azotés, Essence, Acier, Pâte à papier, produits cellulose, papier, carton, Bœuf, Cuir. La part sourcée de manière durable n'est également pas disponible.
ETAT DE LA NATURE	Etat des écosystèmes : Impacts en MSA.km²	C5.0	Couvert
Critères non couverts			
USAGE DES SOLS	Changement d'usage des sols	C1.1	Non couvert
POLLUTION	Tonnes de déchets	C2.2	Non couvert
	Tonnes de déchets plastiques	C2.3	Non couvert
UTILISATION DES RESSOURCES	Consommation et prélèvements d'eau dans des zones en stress hydrique	C3.0	Non couvert
ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	Mesures contre l'introduction d'espèces exotiques envahissantes	C4.0	Non couvert



LA BANQUE POSTALE - SA à Directoire et Conseil de Surveillance.
Capital social 6 585 350 218 €. 115 rue de Sèvres 75275 Paris CEDEX 06.
RCS Paris n°421 100 645. ORIAS n° 07 023 424
labanquepostale.com

